

BILAN 2024

PLAN NATIONAL D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA
LOUTRE D'EUROPE
2019-2028



Bilan annuel du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2019-2028

Période : 01/01/2024 – 31/12/2024

DREAL coordinatrice : DREAL Nouvelle-Aquitaine

Structure animatrice nationale : Société Française pour l'étude et la Protection des Mammifères (SFEPM)

Rédigé par Cécile KAUFFMANN (SFEPM), animatrice nationale du PNA

Relecture : Véronique BARTHELEMY (DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Citation recommandée : KAUFFMANN C. (2025). Bilan 2024 du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe (2019-2028). SFEPM, 47 p. + annexes.

SOMMAIRE

Les principaux partenaires.....	4
Introduction.....	8
Bilan des actions	10
Action 1 : Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe	11
Action 2 : Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et éco-toxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes.....	16
Action 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe.....	19
Action 4 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe.....	24
Action 5 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles	26
Action 6 : Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des professionnels, des usagers de la nature et du grand public	28
Action 7 : Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique sur la Loutre d'Europe	36
Conclusion	38
Bilan financier	41
REFERENCES.....	45
LEXIQUE	46
ANNEXES.....	48
Annexe 1 : Coordonnées des référents DREAL et des correspondants régionaux du plan.....	48
Annexe 2 : Carte dynamique nationale en ligne des observations de Loutre d'Europe (2000-2024) sur l'Observatoire National des Mammifères	49
Annexe 3 : Cartes régionales de répartition de la Loutre d'Europe	50
Annexe 4 : Cartes des cas de mortalité de la Loutre d'Europe	57
Annexe 5 : Panneau de sensibilisation installé par le CD 89 à côté de la première banquette à loutres aménagée dans le département	60
Annexe 6 : Carte de fonctionnalité des passages à faune dans le Marais poitevin en 2024	61
Annexe 7 : Articles sur le PNA Loutre d'Europe (Mammifères sauvages n°88, décembre 2024)	62
Annexe 8 : Publications sur les réseaux sociaux de la SFEPM (Facebook, Instagram et LinkedIn)	64
Annexe 9 : Articles de presse sur la Loutre d'Europe.....	70
Annexe 10 : Affiches évènementielles sur la Loutre d'Europe.....	87
Annexe 11 : compte-rendu du COPIL 2024 du PRA en faveur de la Loutre en région Auvergne-Rhône-Alpes	89
Annexe 12 : compte-rendu de la réunion de lancement du PRA en faveur de la Loutre en région Centre-Val de Loire	105
Annexe 13 : compte-rendu du COPIL régional 2024 du PNA Loutre en région Pays de la Loire	112

LES PRINCIPAUX PARTENAIRES







Remerciements

Nous voulons exprimer toute notre gratitude aux personnes qui ont contribué à la réalisation de ce bilan par l'envoi de leurs informations :

AZNAR Mélanie (Groupe Mammalogique d'Auvergne), BARBU Louis (Fiber Nature), BARTHELEMY Véronique (DREAL Nouvelle-Aquitaine), BERGER Fiona (SEPANT), BIROT-COLOMB Xavier (Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes), BODO Aurélie (Fédération Aude Claire), CRUZ Camille (ANEPE Caudalis), DUPUIS Ondine (LPO Franche-Comté), FRAISSARD Camille (LPO Hérault), FUENTO Nicolas (LPO Provence-Alpes-Côte d'Azur), GIMENEZ Olivier (CEFE-CNRS), GAILLEDROT Miguel (Vienne Nature), GOMES Régis (OFB Occitanie), HESNARD Olivier (Centre Permanent d'Initiatives Pour l'Environnement des Collines normandes), HUREL Paul (OFB Centre Val-de-Loire), JACQUOT Manue (Nature en Occitanie), KOCH Guillaume (Agglo2B), KOTWICA Guillaume (DREAL Hauts-de-France), LACOMBE Simon (CEFE-CNRS), LERAT Damien (Société d'Histoire Naturel d'Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne), MARTIN Alexandre (LPO Anjou), MICHAUX Johan (GeCoLAB), OLIVIER Lauriane (Indre Nature), PALUSSIÈRE Laurent (SEPANT), PENIN Ruben (PNR des Landes de Gascogne), RAMOS Megane (Groupe Mammalogique Breton), ROUSSET Patricia (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes), ROCHE Antoine (Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin), RUYS Thomas (Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage), SIMONNET Franck (GMB), THOMAS Bastien (Groupe Mammalogique Normand), VILLEGER Angélique (Sologne Nature Environnement).

Un plan national d'actions est un vaste projet qui requiert la contribution d'un nombre important d'acteurs, surtout lorsqu'il concerne une espèce présente dans de nombreuses régions de France. Au-delà des animateurs du plan (national et régionaux), des référents PNA des services de l'Etat, des porteurs de projets, des financeurs et de tous les partenaires directs du PNA, il existe une multitude d'acteurs socio-professionnels (associations, maîtres d'ouvrages, gestionnaires de milieux naturels ou d'infrastructures, etc.) qui, en prenant en compte la Loutre dans leurs activités et en communiquant sur cette espèce, contribuent à atteindre les objectifs de ce PNA. Ajoutons également tous ceux qui soutiennent la conservation de la nature, notamment par leurs dons et adhésions à des associations et à des fondations, sans quoi tout ceci ne serait pas possible. Qu'ils soient tous remerciés !

INTRODUCTION

En 2009, le ministère en charge de l'écologie a confié à la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) la rédaction d'un Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Loutre d'Europe. Suite à sa validation par la Commission Faune du Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), l'animation de ce premier plan avait été confiée à la SFEPM fin 2010, la DREAL de l'ex-Limousin assurant le pilotage administratif du plan.

Après avoir bénéficié de ce premier plan de « restauration » jusqu'en 2015, permettant notamment l'impulsion d'une dynamique autour de la conservation de l'espèce, la Loutre d'Europe fait aujourd'hui l'objet d'un deuxième plan sur dix ans (2019-2028). L'objectif est de favoriser et d'accompagner son retour dans son aire de répartition originelle, et ce, dans les meilleures conditions possibles de cohabitation avec les activités humaines. Rédigé et animé à nouveau par la SFEPM, la coordination est assurée par la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Les régions ont le choix entre différents niveaux de déclinaison de ce plan. Les actions mises en œuvre en région s'adaptent aux problématiques locales, aux projets existants ou prévus, aux opportunités de réalisation et aux réseaux déjà en place.

Le présent document fait le bilan de l'animation nationale pour l'année 2024. L'intitulé et l'objet sont renseignés pour chaque fiche action, ainsi que les indicateurs de suivi et de réalisation. Les difficultés rencontrées et les retards constatés sont discutés. Un bilan financier est présenté à la fin du document et des éléments complémentaires sont disponibles en annexes.

L'ensemble des initiatives qui concourent à la mise en œuvre nationale et régionale du PNA Loutre qui ont pu être recensées par la SFEPM sont présentées dans ce bilan.

Récapitulatif de l'état d'avancement des animations régionales du plan.

Voir l'Annexe 1 pour les coordonnées des correspondants régionaux (référénts DREAL et opérateurs régionaux).

Région	Type de déclinaison du PNA	Structures opératrices ou porteuses d'actions en région	Réunion(s) / COPIL en 2023
Auvergne – Rhône - Alpes	Déclinaison régionale avec COPIL	Groupe Mammalogique Auvergne (GMA) et LPO AuRA	09/12/2024 : COPIL régional
Bourgogne – Franche - Comté	Déclinaison régionale avec COPIL	LPO Bourgogne Franche-Comté et Société d'Histoire Naturelle et des amis du muséum d'Autun (SHNA)	Pas de COPIL
Bretagne	Déclinaison régionale, absence de COPIL	Groupe Mammalogique Breton (GMB)	Pas de COPIL
Centre-Val de Loire	Déclinaison régionale avec COPIL	Sologne Nature Environnement (SNE)	03/09/2024 : COPIL régional
Grand Est	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO Champagne-Ardenne et Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA)	Pas de COPIL
Hauts-de-France	<i>Pas d'actions mises en œuvre</i>		
Île-de-France	<i>Pas d'actions mises en œuvre</i>		
Normandie	Déclinaison régionale (Mammifères semi-aquatiques) avec COPIL	Groupe Mammalogique Normand (GMN) et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines normandes (CPIE 61)	Pas de réunion du COPIL en 2024
Nouvelle-Aquitaine	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS) et Poitou-Charentes Nature	Pas de COPIL
Occitanie	Mise en œuvre d'actions sans rédaction d'une déclinaison	LPO Occitanie, Nature en Occitanie (NEO), Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Occitanie	Pas de COPIL
Pays de la Loire	Déclinaison régionale avec COPIL	LPO Anjou	25/01/2024 : COPIL régional
Sud (ex. PACA)	Déclinaison régionale avec COPIL	LPO PACA	Pas de COPIL

BILAN DES ACTIONS

Récapitulatif des actions

Domaine	N°	Intitulé de l'action	Mise en œuvre en :					
			2019	2020	2021	2022	2023	2024
Connaissance et veille écologique	1	Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe	x	x	x	x	x	x
	2	Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et éco-toxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes	x	x	x	x	x	x
Protection et gestion conservatoire	3	Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe	x	x	x	x	x	x
	4	Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe	x	x	x	x	x	x
	5	Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles	x	x	x	x	x	x
Communication et animation	6	Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des professionnels, des usagers de la nature et du grand public	x	x	x	x	x	x
	7	Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique technique sur la Loutre d'Europe	x	x	x	x	x	x

Actions mises en œuvre en 2024 dans chaque région

Région	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5	Action 6	Action 7
Auvergne- Rhône-Alpes	x	x	x	-	-	-	x
Bourgogne-Franche-Comté	x	x	x	x	x	x	x
Bretagne	x	x	x	x	x	x	-
Centre-Val de Loire	x	-	x	-	-	x	x
Grand Est	x	-	-	-	-	-	x
Hauts-de-France	(x)	-	-	-	-	x	-
Île-de-France	Pas d'actions mises en œuvre						
Normandie	x	x	x	x	-	x	x
Nouvelle-Aquitaine	x	x	x	x	-	x	-
Occitanie	x	x	x	x		x	-
Pays de la Loire	x	x	x	x	x	x	x
Sud (ex. PACA)	x	-	x	-	-	x	-

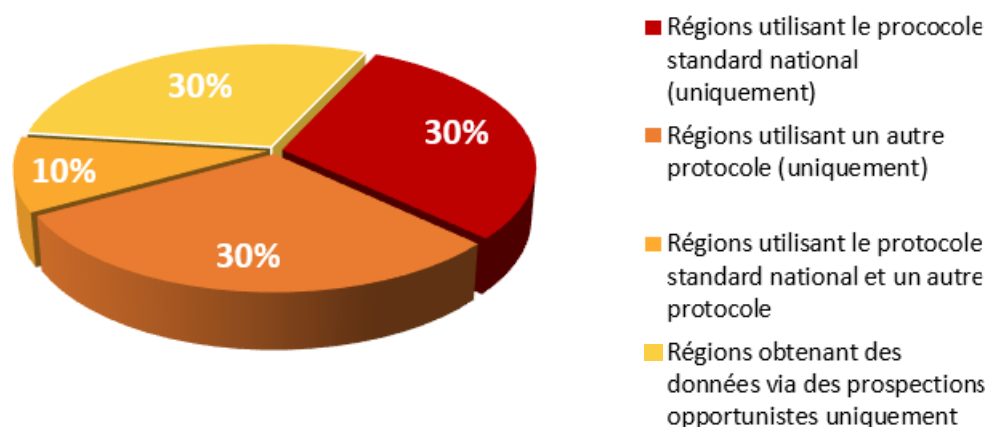
Action 1 : Suivre la recolonisation et la répartition de la Loutre d'Europe

L'objectif de cette action est d'assurer le suivi de la répartition de l'espèce selon des méthodes fiables, homogènes et reproductibles afin de répondre aux demandes des politiques nationales, européennes et aux engagements internationaux de la France.

Protocoles de suivi et méthode d'analyse des données d'observation sur le terrain

En raison des disparités de moyens dont disposent les associations régionales (moyens financiers et importance des réseaux de bénévoles), les prospections et suivis sont réalisés suivant différents protocoles et méthodes, dont la méthode standard préconisée dans le PNA. Ces choix des structures locales varient également selon le niveau de connaissances de la répartition de l'espèce, la densité de loutres présentes, l'intensité du marquage, les spécificités liées à l'environnement local, etc. Nous rappelons que la méthode standard du PNA Loutre correspond à un minimum de prospection et est compatible avec d'autres méthodes.

La totalité des structures intègrent également les observations opportunistes à leurs base de données locale.



Méthodes d'inventaire des données loutres en région en 2024

Au niveau national, la SFEPM – avec la contribution du Groupe Loutre national et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine – a publié en 2024 deux documents :

- un guide des « [Méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe](#) » employés en France et à l'étranger. Il présente un recueil d'expériences des suivis dans les habitats particuliers (étangs, marais, estuaires et littoraux, zones montagneuses, cours d'eau méditerranéens), les différentes méthodes complémentaires au protocole standard et celles destinées à des études plus spécifiques. Le protocole standard de l'UICN pouvant être complexe à mettre en œuvre dans certains types d'habitats ou à l'échelle locale, ce document a notamment pour objectif de proposer des adaptations en fonction des contraintes locales. Ce guide (version 1) est destiné à être évolutif en fonction des connaissances et du développement des nouvelles techniques.
- un [protocole de détection de la Loutre d'Europe en zone de recolonisation](#) qui a pour objectif d'améliorer la détection d'indices de présence de l'espèce au sein de ces zones. Le document présente des recommandations et des adaptations possibles du protocole standard de prospection de l'UICN (Reuther et al., 2000) aux fronts de recolonisation de la Loutre ou aux zones à faible densité de loutres. Ces propositions d'adaptations sont expérimentales et sont appelées à évoluer. Une mobilisation des opérateurs locaux du PNA et de bénévoles est attendue afin de tester l'efficacité des adaptations proposées et d'effectuer d'éventuels réajustements.

Prospections sur le terrain et formations à la recherche d'indices de présence

À l'échelle régionale, des formations sont organisées chaque année afin d' étoffer le réseau d'observateurs participant à ces inventaires. Les formations qui ont pu se tenir (comportant également des sorties nature ouvertes au grand public) sont détaillées dans l'action 6.

En Auvergne Rhône-Alpes, les indices de présence de la Loutre détectés en 2024 sont majoritairement issus de prospections opportunistes. Un total de 989 données d'observation a été acquies cette année, pour environ 171 mailles prospectées.

Depuis 2019, l'association PER LOIRA organise des prospections en Isère, notamment sur le bassin versant de l'Ebron où l'espèce a été redécouverte en 2021. Un week-end de prospection a été organisé dans le Trièves avec des étudiants en BTS GPN (MFR de Mondy et Lycée Agrotec de Vienne) et des participants bénévoles.

En 2024, des indices de présences ont été observés en Savoie ce qui laisse supposer une arrivée de l'espèce par la Haute-Durance (via un col assez élevé).

Un atelier technique a été organisé par la LPO AuRA et le GMA (sous forme de webinaire) afin de présenter les méthodes d'acquisition des données et leur transmission sur la plateforme Biodiv'AuRA.

La carte de répartition de l'espèce à l'échelle régionale est [consultable en ligne](#), à l'échelle de la donnée, de la maille 10 x 10 km et de la commune (présence, absence et mortalité).

En Bourgogne Franche-Comté, les prospections se sont poursuivies en zone de présence principale et en front de recolonisation par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne (SHNA-OFAB) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du Plan Régional d'Actions (PRA) en faveur de la Loutre. Au total, 98 mailles ont été prospectées et 42 données d'observation ont été récoltées. La carte des mailles de présence de l'espèce a été mise à jour pour l'année 2024 ([Annexe 3, Figure 1](#)). En 2024, aucune nouvelle donnée d'observation n'a été détectée en ex-région Franche-Comté, les dernières observations datant de 2022.

Une session de formation à la recherche et à la reconnaissance des indices de présence de la Loutre a été organisée par la LPO BFC, à destination des professionnels de l'environnement.

En Bretagne, la Loutre occupe toujours la majeure partie du territoire. En 2024, les prospections se sont poursuivies à la fois en zone de présence principale et sur les fronts de recolonisation de l'espèce. Un total de 282 données d'observations ont été acquies. Trois sessions de prospections collectives à la recherche d'indices de présence ont été réalisées avec des bénévoles sur les cours d'eau de l'Odé, de l'Isole, de l'Inam, de l'Ille et de l'Ilet, ainsi qu'en pays d'Iroise.

Deux sessions de formation à la prospection et à la reconnaissance des indices de présence de la Loutre ont été organisées par la Groupe Mammalogique Breton (GMB) en partenariat avec le Conseil Départemental des Côtes d'Armor et Guingamp-Paimpol Agglomération, à destination des professionnels de l'environnement.

En Centre – Val de Loire, un suivi de l'espèce a été mené en zone de présence permanente et en front de recolonisation par les associations SNE, SEPANT et Indre Nature, en suivant un protocole spécifique à la région et via des prospections opportunistes. En 2024, environ 50 mailles ont été prospectées et 198 données d'observations ont été relevées. Un total 59 nouvelles mailles de 2 x 2 km ont été positives à la découverte d'indices de présence en 2024. En Eure-et-Loir, l'association Eure-et-Loir Nature a réalisé des prospections en canoë et a disposé des appareils photo automatiques, mais aucune observation n'a été faite et la Loutre ne semble pas installée dans le département.

Une carte de répartition de l'espèce en région Centre-Val de Loire à l'échelle de la maille 2 x 2 km a été réalisée par l'association SNE ([Annexe 3, Figure 2](#)).

Dans le Grand-Est, la présence de la Loutre s'est confirmée en 2024 sur le cours d'eau de la Vanne (Aube – 10), suite à la découverte d'indices de présence depuis 2022 (informations disponibles dans [l'Echo du PNA n°16](#), p.3). Des formations à la reconnaissance d'indices de présence pour les salariés et bénévoles locaux ainsi que des sessions de prospections seront organisées dans divers secteurs de la région en 2025, grâce à un financement de la DREAL Grand-Est.

Dans les Hauts-de-France, la Loutre n'a pas officiellement fait son retour dans la région. La DREAL communique sur la Loutre et l'Agence Régionale de la Biodiversité forme les participants à la reconnaissance des indices de présence de l'espèce lors des prospections sur le Castor d'Europe et lors d'une journée technique annuelle sur les mammifères semi-aquatiques. Le protocole de détection de la Loutre en zone de recolonisation a également été diffusé au sein des réseaux naturalistes de la région.

En Ile-de-France, aucune déclinaison régionale n'est mise en place. La Loutre n'est pas présente dans la région et aucun suivi n'est réalisé.

En Normandie, deux nouveaux fronts de recolonisation ont été détectés en 2024 : le bassin versant de la Dives (14) et la vallée de l'Andelle (27). Les dernières données de présence avérée dans ces secteurs remontaient respectivement à 1971 et 1932. Les prospections menées durant l'hiver ont également permis de confirmer le maintien de l'espèce sur la Touques (dont la présence avait été détectée début 2023). Ces prospections ont été réalisées en collaboration avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Dives (SMBD), le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques (SMBVT) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB). En 2023 des suivis ont ainsi été réalisés en zone de présence principale et sur les fronts de recolonisation, avec un total de 120 mailles prospectées et 799 données acquises. La carte de répartition de l'espèce a été mise à jour pour la période 2011-2024 ([Annexe 3, Figure 3](#)).

Une étude génétique initiée par le GMN a été réalisée sur le bassin versant de l'Orne, afin d'estimer la taille minimale de la population de Loutre, les liens de parenté, le sexe des individus identifiés, ainsi que la diversité génétique. 150 épreintes ont ainsi été prélevées début 2024 sur l'Orne et ses affluents, ainsi que 3 épreintes sur la Dives, par le GMN, le CPIE des Collines Normandes et l'OFB. Les échantillons ont été analysés par le laboratoire ANTAGENE. Les résultats de l'étude sont disponibles dans [l'Echo du PNA n°16](#), p. 5 à 7. Ils ont également été présentés lors du colloque européen sur les mustélidés organisé en Roumanie, en septembre 2024.

Sept sessions de formation à la prospection et à la reconnaissance d'indices de présence ont également été organisées par le GMN, la FREDON, le Conservatoire du Littoral, la DREAL Normandie, la CATER Calvados Orne Manche, le CEN Normandie, la Fédération Départementale de Pêche du Calvados et l'entreprise Solveig, à destination des différents acteurs concernés (piégeurs, services instructeurs, pêcheurs, techniciens de rivières, salariés d'entreprise et bénévoles).

En Nouvelle – Aquitaine, le Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage (GRIFS) a réalisé des prospections en zone de présence permanente de la Loutre, à partir d'un protocole basé sur l'inspection des ouvrages d'art et leurs alentours. Les différentes associations de l'ex-région Poitou-Charentes qui forment le réseau Poitou-Charentes Nature (Vienne Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Nature Environnement 17, Charente Nature et la LPO), ainsi que le GMHL pour l'ex-région Limousin, ont également récolté des données opportunistes.

Dans l'ensemble de la région Nouvelle-Aquitaine, au moins 1 200 données ont été récoltées, dont une partie est disponible sur le site de [l'Observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine](#) (FAUNA). La carte de répartition de la Loutre sur la période 2015-2024 a été mise à jour pour l'ex-région Poitou-Charentes ([Annexe 3, Figure 4](#)).

Le « Réseau Loutre et Castor des Deux-Sèvres », coordonné par l'OFB 79 et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, a organisé en 2024 des prospections collectives à l'aide d'un réseau composé de plus de 30 structures et de bénévoles. Des points sont prospectés au sein de mailles de 5 x 5 km, à pied ou en canoë. Les résultats des prospections sur la période 2008-2023 et les différentes cartographies sont disponibles dans un [document de synthèse](#) publié en 2024.

Quatre sessions de formations à la reconnaissance d'indices de présence et à la prospection ont été organisées par Nature Environnement 17 en Charente-Maritime, à destination des bénévoles du Groupe Loutre de l'association.

Le PNR des Landes de Gascogne (33) a également finalisé une étude génétique à partir d'épreintes collectées depuis 2017 dans le cadre d'un programme FEDER, pour Natura 2000. Les échantillons ont été analysés par le laboratoire ANTAGENE, ce qui a permis d'estimer les effectifs de la population, les domaines vitaux des individus, le sexe-ratio et le dérangement face aux pics d'activités saisonniers nautiques.

En Occitanie, du côté l'ex-région Midi-Pyrénées, l'association Nature en Occitanie (NEO), l'OFB et la SSNTG ont essentiellement mené des prospections opportunistes en front de recolonisation de la Loutre, dans le Tarn-et-Garonne (82), le Gers (32) et l'ouest de l'Aude (11). Des données d'observations opportunistes ont également été relevées par le CEN Occitanie, ainsi que par la fédération Aude Claire dans son secteur d'action (Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège) avec une vingtaine de mailles prospectées en 2024. Du côté de l'ex-région Languedoc-Roussillon, les bénévoles des différentes associations locales ont poursuivi les prospections. En 2024, au moins 553 données d'observations ont été acquises à l'échelle de la région (données de NEO, du CEN Occitanie, de l'association Aude Claire et du collectif Faune Occitanie). L'OFB a également mis à jour la carte de présence de l'espèce par zone hydrographique et par commune ([Annexe 3, Figure 5 et 6](#)).

Une session de formation à la reconnaissance d'indices de présence des mammifères semi-aquatiques a été organisée par NEO, à destination de professionnels du milieu et d'amateurs.

Dans le cadre du projet de recherche appliquée [OtterConnect](#), mené dans l'Hérault, le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE) et ses partenaires ont poursuivi leur étude visant notamment à comparer différentes méthodes de détection de la Loutre. Des prélèvements d'eau pour analyse d'ADN environnemental ont été réalisés sur 3 bassins versants du département, au niveau de 22 stations sur lesquelles des suivis par appareil photo automatique et par

recherche d'indices de présence ont été effectués en parallèle. Un travail de modélisation statistique est en cours par Simon Lacombe, dans le cadre de sa thèse sur la recolonisation de la Loutre d'Europe en France.

En Pays de la Loire, un suivi a été réalisé notamment par la LPO, à la fois en zone de présence principale de la Loutre d'Europe et sur ses fronts de recolonisation. 89 mailles ont été prospectées et un total de 272 données d'observations a été relevé. La Loutre a notamment été découverte sur la Romme, dans le Maine-et-Loire.

La carte de répartition de l'espèce par bassin versant à l'échelle de la région a été mise à jour en 2024, et des cartes de répartition ont été déclinées pour chacun des départements (**Annexe 3, Figures 7 à 10**). Une carte de répartition de la Loutre par maille 5 x 5 km au sein du PNR du Marais Poitevin et ses bordures a également été élaborée (**Annexe 3, Figure 11**).

En 2024, sept formations à la prospection et à la reconnaissance d'indices de présence de la Loutre, du Castor et du Campagnol amphibie ont été organisées, par la LPO 72, le GMB, MNE, le CD 44 et l'OFB, à destination des agents d'ENS et des acteurs agissant sur les cours d'eau. Un réseau « mammifères semi-aquatiques » a notamment été créé en Mayenne et en Sarthe, en partenariat avec l'OFB, pour lancer un suivi coordonné à l'échelle régionale.

En région Sud, la LPO-PACA a poursuivi ses prospections en zone de présence principale et sur les fronts de recolonisation de la Loutre d'Europe. En 2024, 67 mailles ont ainsi été prospectées et 123 données d'observation ont été recensées.

La Loutre est toujours bien présente sur la Durance aval entre Saint-Paul-Lez-Durance (13) et Avignon (84). Dans le nord du Vaucluse, l'espèce a de nouveau été détectée sur les secteurs de présence historique tels que le Rhône, les étangs de Piolenc, l'Aygues, le Lez et le bassin des Sorgues. Concernant le Verdon aval, aucun indice de présence n'a été trouvé mais une activité de marquage importante a été mise en avant fin 2024 sur la commune de Saint-Paul-lès-Durance (Vaucluse), notamment grâce à l'effort de prospection soutenu de la part des naturalistes locaux. La présence de la Loutre sur cette commune est de bon augure pour la recolonisation à venir du Verdon aval, où aucun indice de présence n'a été observé depuis 2022. L'année 2024 a été marquée par la découverte à deux reprises d'empreintes de Loutre sur la commune de l'Argentière dans les Hautes-Alpes grâce à l'effort de prospection permanent de la part des bénévoles et des gestionnaires de milieux naturels. Cette découverte démontre la capacité de l'espèce à franchir de gros obstacles tel que le barrage de Serre-Ponçon et ouvre la voie à colonisation des Alpes du Sud. Des indices de présence ont également été découverts sur le bassin versant du Buëch, dans le secteur de Serre (05). Enfin, des indices de présence ont à nouveau été détectés (épreintes et appareils photo automatiques) par des agents de l'OFB dans la vallée de la Roya-Bévéra (06), alors qu'aucune trace de l'espèce n'avait plus été relevée depuis la tempête Alex en 2020.

Les résultats des prospections de 2024 issues des bases de données Silène Faune ou Faune PACA sont représentées sur la carte figurant en **Annexe 3, Figure 12**.

Deux journées de formation sur la thématique des mammifères semi-aquatiques (incluant la Loutre), à destination de naturalistes bénévoles et professionnels ont été organisées par la LPO PACA.

Restitution des données de répartition

A l'échelle nationale, la centralisation des données (transmises à minima à l'échelle de la maille 10 x 10 km) se fait au travers de l'Observatoire National des Mammifères (ONM), portail cartographique doublé d'un centre de ressources, porté par la SFPEM et consultable par le grand public. Les données de présence (protocole standard et autres méthodes) et d'absence (protocole standard uniquement) de Loutre d'Europe reportées à la maille 10 x 10 km sont remontées annuellement à la SFPEM par les structures régionales.

La carte de répartition a été mise à jour début 2024 (**Annexe 2**) et est consultable en ligne via le lien suivant : <https://observatoire-mammiferes.fr/espece/60630>. L'ensemble des données de l'année 2024 n'ayant pas encore été remonté à la SFPEM, la prochaine mise à jour de la carte sur l'ONM se fera courant 2025.

L'ONM est un système de restitution de données et non pas une base de saisie des données. La saisie se fera toujours dans les bases locales et les structures resteront propriétaires de leurs données. Le fonctionnement et la gouvernance de l'ONM sont expliqués sur les [pages dédiées](#) du site internet de la SFPEM.

Plusieurs mises à jour sont prévues sur le site, avec notamment la mise à disposition en téléchargement d'un jeu de données de référence pour la Loutre d'Europe comprenant les mailles de présence actuelles de l'espèce. Un système de validation automatique des données acquises sur le terrain sera également mis en place pour faciliter leur intégration au module en ligne.

Les données centralisées au sein de l'ONM sont transmises de manière annuelle au SINP sous forme de Données Élémentaires d'Echange (DEE) à la maille 10 x 10 km (dernière transmission effectuée fin 2024). Une extraction des données du SINP est également effectuée annuellement par la SFPEM afin d'accéder à l'ensemble des jeux de données disponibles au niveau national.

Des cartes de répartition régionales ou locales ont été mises à jour dans 7 régions en 2024 : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Normandie, Occitanie, Pays-de-la-Loire, PACA (voir **Annexe 3**).

Bilan des indicateurs pour l'année 2024

Indicateurs de suivi	
Nombre de formations à la reconnaissance d'indices de présence et à la prospection	Au moins 25 recensées au total (<i>non exhaustif</i>).
Nombre de mailles prospectées	Au moins 600 au total (<i>non exhaustif</i>).
Nombre de données acquises	Au moins 4 458 collectées au total (<i>non exhaustif</i>), intégrées à la base de données de la SFEPM.
Réalisation de cartes de répartitions régionales	Oui : cartes de répartition mises à jours dans 7 régions (voir Annexe 3).

Indicateurs de réalisation	
Carte de répartition nationale en ligne et actualisée	Carte en ligne des observations de loutres à jour sur la période 2016-2023.
Rédaction et mise en œuvre d'un protocole de suivi (plus précis que le protocole UICN) de l'espèce sur les fronts de recolonisation	Document « Méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe » et protocole spécifique aux zones de recolonisations publiés en 2024.
Définition d'une grille d'évaluation des données récoltées pour définir le statut biologique de la Loutre d'Europe sur sa zone de présence régulière	Lancement de la réflexion.
Données transmises au SINP	Oui.

Perspectives

A partir de 2025, les associations partenaires du PNA et leurs réseaux de bénévoles prévoient d'adopter le protocole de détection de la Loutre en zone de recolonisation.

Le travail de prospection et de formation des observateurs devra se poursuivre à la fois en zone de présence permanente dans l'objectif d'établir, à terme, une méthode de détermination du statut biologique de l'espèce, mais aussi en zone de recolonisation de la Loutre.

La carte des données d'observations de loutres sera mise à jour annuellement sur l'ONM jusqu'à la fin du PNA. Un appel à remontée de données a été effectué fin 2024 auprès des structures partenaires du plan. Une couche SIG des mailles de répartition de l'espèce sera mise à disposition en téléchargement sur l'ONM en 2025.

Action 2 : Recenser les cas de mortalité, assurer un suivi sanitaire et éco-toxicologique, valoriser les spécimens de loutres d'Europe trouvées mortes

L'objectif de cette action est de mieux comprendre les causes de mortalité de la Loutre d'Europe, surveiller l'évolution des principaux facteurs de mortalité et notamment la part liée aux facteurs anthropiques.

Au niveau national

Les données de mortalité transmises à la SFEPM par les structures régionales partenaires sont consultables sur la carte dynamique en ligne du [module Loutre de l'Observatoire National des Mammifères](#) porté par la SFEPM. La carte sera mise à jour annuellement jusqu'à la fin du PNA. Un nouvel appel à remontée de données a été effectué fin 2024. La carte des cas de mortalité à jour est visible en [Annexe 4](#).

En 2024, le réseau SAGIR de l'OFB a autopsié quatre cadavres de Loutre dont la cause de mortalité n'étaient pas identifiée : pour deux d'entre elles, une origine infectieuse a été mise en avant. Aucune contamination par des produits toxiques n'a été relevée.

Un total de 128 échantillons de matériel biologique issu de prélèvements réalisés sur les cadavres de loutres d'Europe a été transmis à la SFEPM par la LPO Anjou, le Groupe Mammalogique d'Auvergne et le PNR de Brière en 2024. 91 échantillons (une partie des échantillons transmis par la LPO Anjou en 2024, ainsi que des échantillons transmis par le GRIFS et le LDA 36 fin 2023) ont été transférés au laboratoire de génétique de la conservation de l'Université de Liège pour analyse génétique. Ces échantillons sont récoltés au fil de l'eau par les associations ayant reçu les kits de prélèvements (deux nouveaux kits distribué en 2024) et disposant des autorisations réglementaires pour la collecte, le transport et le stockage de spécimens de Loutre d'Europe. A l'issue de l'étude génétique en cours, ces échantillons seront stockés au MNHN de Paris pour constituer une banque de prélèvements mise à disposition de la communauté scientifique.

Le groupe de travail national sur les « Facteurs sanitaires impactant la Loutre d'Europe » (anciennement « Loutre et éco-toxicologie ») s'est réuni en visioconférence en avril 2024. Les membres ont en effet décidé d'élargir la thématique afin d'englober tout type de risque sanitaire (éco-toxicologie, parasitologie, pathologies, etc.). Le niveau 2 du protocole de valorisation des spécimens de Loutre découverts morts, initialement publié dans le cadre du premier PNA, a été mis à jour avec une réorganisation du contenu et des observations, ainsi que l'ajout de mesures et relevés complémentaires à effectuer lors des autopsies. Une banque photographique et des éléments permettant d'accompagner la réalisation des autopsies ont également été ajoutés en annexe. Ce nouveau protocole, qui sera diffusé en 2025, constitue une première étape à l'objectif du groupe de travail d'orienter des études sanitaires sur les facteurs impactant la bonne santé des populations de Loutre d'Europe.

Une base de données recensant les échantillons biologiques stockés par diverses structures est également en cours de création par la SFEPM afin de centraliser ces informations ainsi que les diverses études en cours. Cela facilitera l'identification des organismes détenant des échantillons par des chercheurs et leur mise en relation.

Au niveau régional

En Bretagne, 36 cas de mortalité de Loutre ont été recensés (dont 4 hors routes). Parmi eux, 20 ont été collectés et 18 ont été autopsiés par le GMB, en partenariat avec l'école vétérinaire Oniris. Les autopsies ont confirmé que 17 individus ont été victimes d'une collision routière certaine, tandis qu'un jeune loutre a succombé suite à une morsure de chien. Un total de 76 échantillons a été prélevé (prélèvements génétiques, prélèvements de foies, de mâchoires, d'os péniens, de tractus vaginaux, de noeuds lymphatiques, de poumons, de vessies, de reins et d'encéphales). Ils sont conservés afin de constituer une banque de prélèvements disponible pour de futures études.

En Auvergne Rhône-Alpes, 19 cas de mortalité (collisions routières) ont été recensés en 2024. Trois cadavres ont été collectés et feront par la suite l'objet d'autopsies en coordination avec le Musée Henry Lecoq de Clermont-Ferrand. Les autorisations administratives pour le prélèvement d'échantillons sur cadavres de loutres sont en cours de renouvellement pour le GMA. En 2024, quatre échantillons prélevés l'année précédente ont été transmis par le GMA à la SFEPM.

À partir des données opportunistes récoltées en région et via un modèle expérimental développé dans le cadre d'une [thèse de doctorat](#), les cas de mortalité de loutres par collision routière ont été estimés à 110 par an entre 2015 et 2023 en Auvergne-Rhône-Alpes.

En Bourgogne Franche-Comté, deux cadavres issus de collisions routières ont été recensés en 2024, dont un a été collecté. La mise en place d'un réseau de collecte est en cours dans la région.

En Centre-Val de Loire, sept cadavres (dont un hors collision routière) ont été recensés dans la région : un dans le département de l'Indre-et-Loire, un dans le Cher et cinq dans l'Indre. Un réseau de collecte est en cours de construction dans la région. Aucun cadavre ni échantillon n'a été collecté en 2024.

En Normandie, trois cas de mortalité ont été recensés en 2024 sur le bassin versant de l'Orne, dont deux issus de collisions routières. Un réseau de collecte de cadavres est en cours de construction (dérogation obtenue en 2023), incluant le GMN, le CPIE 61, l'OFB et le parc zoologique de Cerza. Dans ce cadre, les trois cadavres ont été collectés par le GMN et le CPIE 61. Deux d'entre eux ont pu être autopsiés lors de la session organisée par le GMB (cf. plus haut).

En Nouvelle-Aquitaine, le réseau de collecte de cadavres est opérationnel depuis 2022. En 2024, au moins 38 cas de mortalité ont été recensés, dont 8 hors route. Une carte des cas de mortalité de la Loutre d'Europe en ex-région Poitou-Charentes sur la période 1985-2024 a été publiée ([Annexe 4, Figure 2](#)).

Environ 19 cadavres ont été collectés et 17 d'entre eux ont pu être autopsiés par le Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement (GREGE). Les résultats des autopsies permettent de confirmer 14 cas de mortalité par collision routière, une septicémie suite à des morsures, une dénutrition extrême suite à une ancienne collision n'ayant pas provoqué la mort immédiate, ainsi qu'une suspicion d'intoxication aux anticoagulants (AVK). Les analyses effectuées révèlent une contamination aux anticoagulants chez huit individus, dont quatre multi-expositions. Des kystes ont été observés sur les canaux déférents de trois mâles parmi les sept autopsiés, possiblement liés à des perturbateurs endocriniens et/ou à des facteurs génétiques. Environ 180 échantillons ont été prélevés et sont stockés pour des études ultérieures.

En Occitanie, 11 cadavres ont été signalés, dont un hors collision routière. Ce dernier a été collecté par l'OFB (réseau SAGIR).

Dans les Pays de la Loire, 37 cas de mortalité (29 en Vendée et 8 en Loire-Atlantique) ont été recensés en 2024, dont un cas hors collision routière. Une carte de localisation des cas mortalité dans la région a été élaborée par la LPO Anjou ([Annexe 4, Figure 3](#)), ainsi qu'une carte des cas de mortalité par collision routière dans le Marais Poitevin sur la période 1980-2024 par le PNR ([Annexe 4, Figure 4](#)). Le réseau de collecte est bien en place sous la coordination de la LPO Anjou. En 2024, un total de 124 échantillons a été transmis à la SFEPM par la LPO Anjou et le PNR de Brière, et 87 d'entre eux ont été transférés au GeCoLAB en vue d'analyses génétiques. Parmi les échantillons restant, 25 seront transférés en 2025 et 16 ne sont pas exploitables en l'absence d'éléments d'identification suffisants.

En région Sud, deux cas de mortalité (collisions routières) ont été relevés dans le Vaucluse (84) via le module « mortalité routière » mis à disposition dans la base de données [Faune PACA](#). Un des cadavres a été collecté par un agent du service départemental, et un prélèvement a été effectué pour le réseau PMC (Petits et MésoCarnivores) de l'OFB.

Lors de ses sessions de formation, la LPO PACA poursuit la sensibilisation des agents EDF, des agents de collectivités et des syndicats de rivières, des services départementaux travaillant sur les cours d'eau ou les zones humides, des ouvriers forestiers et autres personnels intervenant en milieu naturel sur l'importance de faire remonter les observations de cadavres.

Il est à noter que les données de mortalité en région ne reprennent pas systématiquement les données éventuellement récoltées par l'OFB, les chiffres indiqués ne sont donc pas exhaustifs.

Bilan des indicateurs pour l'année 2024

Indicateurs de suivi	
Nombre de données collectées sur les cas de mortalité :	Au moins 155 cas de mortalité recensés, dont 16 hors routes (<i>non exhaustif</i>).
Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	Aucune délivrée en 2024.
Nombre de cadavres collectés	Au moins 47 (<i>AuRA : 3, BFC : 1, Bretagne : 20, Normandie : 3, Nouvelle-Aquitaine : 19, Occitanie : 1</i>), <i>non exhaustif</i> .

Indicateurs de suivi	
Nombres d'autopsies réalisées	35.
Nombre d'échantillons prélevés et conservés	Au moins 256 (<i>non exhaustif</i>).

Indicateurs de réalisation	
Mise en ligne de la carte relative aux cas de mortalité actualisée chaque année	Carte de localisation des cas de mortalité de loutres actualisée fin 2023. Mise à jour prévue en 2025.
Système de collecte des cadavres et des prélèvements fonctionnel au plan administratif et permettant la remontée rapide des prélèvements et des analyses	En place dans certaines régions (Auvergne, Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire) et en cours en Centre - Val de Loire, hors services de l'OFB susceptibles d'intervenir dans toutes les régions.
Banque de prélèvements de tissus en place	Oui.
Base de données biologiques opérationnelle	En cours.
Nombre de publications scientifiques réalisées	Inconnu.

Perspectives

Il conviendra d'encourager la mise en place de réseaux de collecte dans les régions concernées, en les incitant notamment à inclure ce type d'actions dans leurs demandes de financements régionales, au moins pour la collecte d'échantillons génétiques. De nouveaux kits de prélèvements pourront être distribués, à la demande, aux associations disposant des autorisations réglementaires pour la collecte, le transport et le stockage de spécimens de Loutre d'Europe.

La SFEPM se concentrera sur l'organisation d'une session d'autopsies dans une région au sein de laquelle cela n'a pas encore pu être réalisé depuis le lancement du premier PNA, notamment afin de former des vétérinaires au nouveau protocole d'autopsies.

La mise à jour de la carte de recensement des cas de mortalité de loutres sera réalisée annuellement.

Les échanges du Groupe de Travail sur les « Facteurs sanitaires impactant la Loutre d'Europe » se poursuivront dans l'objectif d'émettre des recommandations pour des analyses et des études concernant les facteurs pouvant impacter l'état de santé des populations de Loutre d'Europe.

Action 3 : Réduire la mortalité d'origine anthropique sur la Loutre d'Europe

L'objectif de cette action est de diminuer, voire éliminer, la mortalité d'origine anthropique de façon à la rendre « compatible » avec les capacités démographiques de l'espèce afin qu'elle ne soit plus un frein à son expansion.

Mortalité routière

En Auvergne-Rhône-Alpes, cinq ouvrages d'art ont été aménagés en faveur de la Loutre dans le Cantal : deux banquettes en encorbellement sous l'un des ouvrages, trois pontons flottants au niveau de trois autres ouvrages, et une banquette en béton en cours création et dont la finalisation est prévue en 2025 sous le dernier d'entre eux.

En Bourgogne-Franche-Comté, 646 ouvrages ont fait l'objet, en 2024, d'une évaluation du risque de collision routière et 7 aménagements ont été réalisés en faveur de la Loutre d'Europe. Un suivi de l'efficacité de ces aménagements a été mis en place sur 6 de ces ouvrages. Dans l'Yonne, un panneau de sensibilisation a été installé par le CD 89 à côté de la première banquette à loutres aménagée dans le département ([Annexe 5](#)).

Un total de cinq formations a été organisé sur la thématique de l'aménagement des ouvrages d'art pour faciliter les déplacements de l'espèce, par la SHNA-OFAB (en partenariat avec le CD 21 et le CD 89), la DREAL BFC (en partenariat avec le CRBFC et le CEREMA), ainsi que la DDT 58 et la communauté de communes Bazois Loire Morvan. Ces formations étaient destinées à différentes catégories socio-professionnelles : gestionnaires d'espaces naturels, animateurs de bassins versants (syndicats de rivières, services de l'Etat et gestionnaires d'infrastructures routières (DREAL BFC, DDT, CD, CEREMA)), élus, collectivités (CRBFC, CDs), APN, FDC, etc.

En Bretagne, le GMB a été sollicité par les conseils départementaux du Finistère et du Morbihan, les collectivités et l'EPTB Eaux et Vilaine pour l'accompagnement lors de l'installation de passage à loutres, de restauration de cours d'eau ou d'ouvrages d'art identifiés comme étant particulièrement mortifères. En 2024, près de 250 ouvrages ont été évalués quant au risque de mortalité due aux collisions routières. Une quinzaine d'ouvrages ayant été aménagés en faveur de la Loutre font l'objet d'un suivi d'efficacité.

En Centre – Val de Loire, deux sessions de formation à destination des agents techniques du département ont été organisées par le CD 36 sur la thématique des ouvrages d'art et de la biodiversité. Au total, 56 ouvrages ont été diagnostiqués quant au risque collisions routières en 2024 par SNE et la SEPANT (en partenariat avec Caudalis et le CD 37), à partir de la méthode de diagnostic du GMB. Trois aménagements (deux encorbellements et une banquette flottante) ont été réalisés sur les conseils de la SEPANT et d'Indre Nature pour réduire le risque de collisions.

En Normandie, le GMN et le CPIE 61 sont régulièrement sollicités pour des diagnostics d'ouvrages d'art et l'accompagnement à la mise en place d'aménagements (environ 919 ouvrages diagnostiqués en 2024). Ils apportent ainsi leur assistance technique auprès des gestionnaires d'ouvrages (DIRNO, Départements, Syndicats, bureaux d'études mandatés par les gestionnaires, services instructeurs et financiers : DDTm, OFB, AESN, etc.). Environ 10 ouvrages ont été aménagés afin de réduire le risque de collisions routières de la Loutre. L'efficacité des aménagements effectués est suivie sur deux d'entre eux.

Un travail d'identification des ouvrages à risque a également été réalisé sur le bassin de l'Iton par un stagiaire du GMN en deuxième année de Master, afin d'anticiper l'éventuel retour de l'espèce depuis des bassins voisins en aménageant les ouvrages les plus à risque.

Une réunion de restitution des diagnostics des ouvrages d'art des bassins prospectés a été organisée par le GMN en fin d'année. Le CPIE 61 a également contribué à la mise en place de 50 panneaux routiers informatifs sur la présence de la Loutre et le risque de traversée de la chaussée.

En Nouvelle-Aquitaine, au moins 199 ouvrages ont été évalués quant au risque de mortalité due aux collisions routières par les associations du réseau Poitou-Charentes Nature, ainsi que par le GMHL (dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatique Petite Creuse) en 2024. Des aménagements ont été réalisés sur au moins trois ouvrages pour réduire ce risque. La LPO France a notamment accompagné le CD 17, la CCBM et la CARO pour la réfection d'une buse sèche et a réalisé des expertises pour l'aménagement d'ouvrages problématiques et la gestion des points noirs de collisions routières en Charente-Maritime.

Le GRIFS et l'OFB ont organisé deux sessions de formation à destination des gestionnaires de barrages ou de rives et de pêcheurs sur les risques de mortalité pour la Loutre et le Vison d'Europe, dans le cadre du PNA en faveur du Vison d'Europe.

En Occitanie, au moins 3 ouvrages d'art ont été évalués quant au risque de mortalité due aux collisions routières en 2024. Deux ouvrages ont été aménagés en faveur de la Loutre et un suivi d'efficacité a été mis en place sur l'un d'entre eux.

En Pays de la Loire, deux sessions de formation ont été organisées sur les thématiques de la reconnaissance des cadavres, ainsi que des continuités écologiques et des ouvrages d'art, respectivement par le GMB et le CD 44, et par Nantes métropole (via un partenariat avec le CEREMA). Ces formations étaient destinées aux agents des routes et aux agents techniques (ouvrages d'art, espaces publics, voirie). La création d'un partenariat entre le PNR du Marais Poitevin et la DIR Atlantique a également débuté dans l'objectif d'échanger sur les données de mortalité de la Loutre. En 2024, un total de 478 ouvrages a été évalué quant au risque de mortalité due aux collisions routières, et des aménagements ont été réalisés sur au moins 19 ouvrages pour réduire ce risque. Un suivi de l'efficacité de ces aménagements par pièges-photographiques a été mis en place sur 16 d'entre eux.

La [carte permettant de recenser les passages à faune](#) dans les Pays de la Loire, créée en 2023 par la LPO Anjou, est toujours consultable en ligne et sera étoffée ces prochaines années.

Le PNR du Marais Poitevin a également élaboré une carte de fonctionnalité des passages à faune au sein du parc en 2024 ([Annexe 6](#)).

En région Sud, au moins deux ouvrages ont été évalués quant au risque de collision routière pour la Loutre en 2024.

Autres causes de mortalité

Au niveau national, la note de recommandations pour la prise en compte dans les arrêtés préfectoraux d'interdiction de l'utilisation de pièges tuants de la présence de la Loutre, du Castor et du Vison d'Europe a été diffusée début 2024 aux DREAL et aux DDT concernées. Cette note prend en considération les dernières données de répartition des trois espèces, ainsi que leurs caractéristiques biologiques et écologiques et leurs capacités de déplacement.

En 2024, au moins **66,6 %** des départements (44 sur les 66 dans lesquels la Loutre est présente, dont 10 départements sans arrêté connu mais dans lesquels s'applique entièrement - ou sur une partie du territoire - la réglementation pour le Vison d'Europe) ont pris un arrêté préfectoral.

Tableau récapitulatif des départements ayant pris un arrêté préfectoral **annuel** interdisant l'utilisation de pièges tuants jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence de la Loutre d'Europe :

Région	Départements ayant pris un arrêté préfectoral annuel interdisant l'utilisation de pièges tuants jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence de la <u>Loutre d'Europe</u> , en vigueur pour la saison 2024-2025 <i>(non exhaustif)</i>	Départements concernés par la prise d'un arrêté ministériel interdisant l'utilisation de pièges tuants jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence du <u>Vison d'Europe</u> *
Auvergne-Rhône-Alpes	Allier (03), Ardèche (07), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Haute-Savoie (74)	/
Bourgogne-Franche-Comté	Nièvre (58), Saône-et-Loire (71), Yonne (89)	/
Bretagne	Finistère (29), Ille-et-Vilaine (35)	/
Centre-Val-de-Loire	Cher (18), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41)	/
Grand-Est	/	/
Normandie	Calvados (14), Manche (50), Orne (61)	/
Nouvelle-Aquitaine	Corrèze (19), Creuse (23), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)	Charente (16), Charente-Maritime (17), Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64)

Région	Départements ayant pris un arrêté préfectoral annuel interdisant l'utilisation de pièges tuants jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence de la <u>Loutre d'Europe</u> , en vigueur pour la saison 2024-2025 (non exhaustif)	Départements concernés par la prise d'un arrêté ministériel interdisant l'utilisation de pièges tuants jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence du <u>Vison d'Europe</u> *
Occitanie	Ariège (09), Aveyron (12), Hérault (34), Lot (46), Lozère (48) Tarn-et-Garonne (82)	Gers (32), uniquement certains cantons des Hautes-Pyrénées (65)
Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique (44), Sarthe (72)	Vendée (85) – uniquement certains cantons
Sud (PACA)	Bouches-du-Rhône (13), Var (83)	

**Il est à noter que les départements dont l'ensemble des communes peut potentiellement être concerné par la présence du Vison d'Europe, défini dans l'article 3 de l'arrêté ministériel du 02/09/2016, n'ont pas l'obligation, d'un point de vue réglementaire, de prendre un arrêté préfectoral relatif à la présence de la Loutre d'Europe (mais cela peut présenter un intérêt en terme de communication). Ceci ne concerne pas les départements des Deux-Sèvres (79), des Hautes-Pyrénées (65) et de la Vendée (85), pour lesquels seuls certains cantons sont concernés par l'aire de répartition du Vison d'Europe ([voir article 3 de l'arrêté ministériel du 02/09/2016](#)).*

En Bretagne, deux sessions de formation ont été organisées par le GMB en partenariat avec la Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor et le Lycée de Bréhoulou, à destination :

- des usagers (particuliers) quant au risque d'empoisonnement de la Loutre en cas d'usage de produits phytosanitaires,
- des promeneurs propriétaires de chiens quant au risque de morsure,
- des pratiquants ou organisateurs de sports de nature quant au risque de dérangement.

En Normandie, le GMN a été sollicité par les DDT(m) de l'Eure, du Calvados, de l'Orne et de la Manche pour faire remonter les nouveaux secteurs de présence à inclure dans les arrêtés de protection Loutre interdisant l'utilisation des pièges tuants de deuxième catégorie à moins de 200 m des cours d'eau utilisés par l'espèce. En 2024, la découverte de la Loutre sur le bassin de la Dives induit donc une application de l'arrêté sur l'ensemble du département du Calvados ainsi que sur la partie ornaise du bassin. Toutefois, l'arrêté n'a pas été renouvelé dans l'Eure suite à l'absence de nouvelles données en 2024 sur la Risle, où il était appliqué.

Une formation à destination des pêcheurs a été organisée par le GMN, la CATER COM et la FDP 14 sur la distinction entre les différentes espèces de mammifères semi-aquatiques de Normandie.

En Nouvelle-Aquitaine, des sessions de sensibilisation et d'information à destination des gestionnaires de barrages ou de rives ont été organisées par le GMHL.

En Pays de la Loire, une session d'information a été organisée par la LPO Anjou et le Syndicat de bassin de l'Oudon (SBO) afin de former les techniciens de rivières et les entreprises de travaux au griffage des berges au préalable de travaux sur cours d'eau. Un groupe de travail a également été lancé en 2024 sur la prise en compte des mammifères semi-aquatiques pendant la phase de chantier des travaux sur cours d'eau. Ce groupe est constitué de salariés des services de l'Etat (DREAL Pays de la Loire, Nantes métropole, CEREMA), d'associations de protection de la nature (LPO Sarthe, LPO Anjou, GMB, CPIE Loire Anjou, PNR du Marais Poitevin) et de syndicats mixtes (Syndicat Layon Aubance Louet, Syndicat mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents, Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle). Il a notamment travaillé sur la production d'un guide permettant d'appréhender les risques que représentent les différents types de travaux sur cours d'eau pour les mammifères semi-aquatiques (Loutre, Castor, campagnol amphibie), et les mesures à mettre en place pour limiter l'impact ou le dérangement de ces espèces. Sa parution est prévue pour 2025.

En Région Sud, la LPO PACA a été sollicitée par la DDT(M) 13 pour la transmission d'une cartographie de présence de la Loutre d'Europe et du Castor d'Eurasie dans le département pour la prise d'un arrêté préfectoral d'interdiction de piégeage aux abords des cours d'eau de présence des espèces.

Etudes d'impact

En Auvergne-Rhône-Alpes, de nombreuses études d'impact prennent en compte la présence de la Loutre sans qu'il y ait systématiquement nécessité de mettre en place des mesures particulières. Trois dossiers de restauration des marges alluviales du Rhône prévoient toutefois l'évitement des catiches en cas de découverte. Un dossier (sécurisation de la RD1075 - Trièves) ne mentionne pas la Loutre mais prévoit le rétablissement des continuités écologiques, ce qui devrait donc être favorable à l'espèce.

En Normandie, au moins 3 études d'impact prenant en compte la Loutre ont été instruites en 2024.

En Pays de la Loire, au moins une étude d'impact (projet de contournement de Marans) a pris en compte la Loutre d'Europe en 2024.

Il est à noter que les éléments relatifs aux diagnostics d'ouvrages d'art et à la prise en compte de l'espèce dans des études d'impact en région ne sont pas exhaustifs, certaines informations n'étant pas nécessairement remontées par les services de l'Etat aux animateurs régionaux et des dossiers étant encore en cours d'instruction.

Prise en charge des loutres d'Europe en détresse

Un loutron accueilli fin 2023 au centre de soins de la LPO Aquitaine n'a pas survécu en raison d'une malformation cardiaque d'origine congénitale.

En 2024, ce sont **huit** loutres en détresse qui ont été signalées : **1 en Bretagne, 2 en Centre-Val de Loire, 1 en Pays de la Loire, 2 en Nouvelle-Aquitaine et 2 en Occitanie**. **Six** d'entre elles ont été prises en charge (deux loutrons étant décédés avant leur arrivée en centre) par les centres de soins de la LPO Aquitaine (33), Panse-Bêtes (63), le centre de sauvegarde de la faune sauvage de Tonneins (47), Beauval Nature (41) et l'Arche de Marie (79), Goupil Connexion (34), l'ENVT (31) et la LPO Ille Grande (22). Deux individus sont décédés moins de 48h après leur prise en charge (ulcères et pneumonie, infection respiratoire chronique et fort amaigrissement). Les quatre autres loutrons ont pu bénéficier des soins nécessaires et sont en phase de réhabilitation au sein des centres de soins de la LPO Aquitaine et de Tonneins : deux évoluent actuellement en enclos extérieur afin d'apprendre à chasser en autonomie, un loutron est encore en phase de surveillance et [le dernier individu a pu être relâché avec succès](#) dans le milieu naturel fin 2024, au plus près de son lieu de découverte. Les trois loutres actuellement en centres de soins seront relâchées courant 2025, en fonction de leur évolution.

Le groupe de travail « Loutres en détresse » s'est réuni pour la seconde fois en mai 2024. Un document de cadrage de la procédure de relâcher des loutres en détresse accueillies par les centres de soins de la faune sauvage a été rédigé, ainsi qu'un document grand public indiquant la démarche à suivre et les structures à contacter en cas de découverte d'une Loutre en détresse. Ces deux documents ont été finalisés en 2024 (diffusion en 2025 auprès des réseaux des centres de soins, des écoles vétérinaires et des associations naturalistes).

Bilan des indicateurs 2024

Indicateurs de suivi	
MISEN ou opérations de contrôles prenant en compte l'espèce	Inconnu.
Nombre d'opérations d'information et de sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers	20 , toutes régions confondues.
Nombre d'ouvrages évalués quant au risque de collision	Au moins 2 551 (<i>non exhaustif</i>)
Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 47 (<i>non exhaustif</i>)
Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	Au moins 22 (<i>non exhaustif</i>).
Nombre de systèmes pour nasse de pêche installés	Inconnu.

Indicateurs de réalisation	
Pourcentage de points noirs routiers traités / identifiés	Inconnu.
Pourcentage de départements ayant pris un arrêté préfectoral interdisant le piégeage jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence de l'espèce	Au moins 66,6% (au moins 38 départements sur les 66 où la Loutre est présente, dont 10 départements sans arrêté connu mais dans lesquels s'applique la réglementation pour le Vison d'Europe).
Guide de définition « Zones de présence de la Loutre et piégeage » publié et diffusé	Diffusion de la note de recommandations en 2024.
Plaquette « Différencier une loutre d'un ragondin à fleur d'eau » rédigée et distribuée	En cours de rédaction, publication prévue pour 2025.
Centres de soins dotés des installations adaptées et fonctionnelles	3 centres avec des installations adaptées à la réhabilitation de loutres (<i>LPO Aquitaine, Tonneins et Panse-Bêtes, ce dernier étant temporairement fermé depuis juillet 2024</i>).
Document de cadrage « Traitement d'une loutre d'Europe en détresse et procédure de relâcher » rédigé et diffusé	Document finalisé en 2024 (diffusion en 2025).
Système de récupération et sauvetage des loutres en détresse opérationnel et fonctionnel	Probables disparités régionales. Cas de découverte de loutres en détresse encore peu fréquents.
Nombre total d'individus sauvés	3 individus soignés et réhabilités en 2024 (LPO Aquitaine, Panse-Bêtes, Tonneins), dont un relâché fin 2024 et deux qui pourront être relâchés début 2025.
Nombre de publications scientifiques	Inconnu.

Perspectives

La plaquette informative « Différencier les mammifères semi-aquatiques à fleur d'eau » (qui devait initialement concerner la Loutre et le Ragondin uniquement, mais à laquelle il a été décidé d'ajouter le Castor d'Europe, le Rat musqué et les Visons d'Europe et d'Amérique) est en création et sera publiée courant 2025. Elle aura pour objectif de sensibiliser le grand public à la distinction de ces espèces, ainsi que les chasseurs-piégeurs sur les risques de tirs ou de captures accidentelles de loutres d'Europe lors d'opérations de chasse et de régulation des ESOD.

L'information et la sensibilisation des maîtres d'ouvrages et des gestionnaires d'infrastructures sur l'aménagement de passages à Loutre au niveau des ouvrages d'art devra être poursuivie, y compris dans les zones où l'espèce est en cours de recolonisation et dans celles où elle n'est pas encore de retour, afin de favoriser ses chances de recolonisation en recréant des corridors écologiques fonctionnels. La communication auprès des DDT(M) devra également être poursuivie pour rappeler la nécessité de prendre annuellement un arrêté relatif à l'interdiction de l'usage de pièges tuants aux abords des cours d'eau dans les zones de présence de la Loutre.

Une réflexion sera lancée sur l'organisation d'une formation sous forme d'un webinaire sur les diagnostics d'ouvrages d'art et les aménagements en faveur de la Loutre.

Action 4 : Améliorer le potentiel d'accueil des milieux pour la Loutre d'Europe

L'objectif de cette action est de maintenir ou restaurer un habitat d'espèce de qualité sur la majorité de l'aire de répartition de l'espèce.

L'animatrice est ponctuellement contactée par des professionnels (bureaux d'étude, associations, animateurs de site Natura 2000, etc.) pour des conseils sur les aménagements d'ouvrages pour les loutres et une gestion favorable des milieux (quatre sollicitations en 2024), les associations de protection de la nature et les services de l'Etat étant le plus souvent identifiés comme étant les premiers interlocuteurs.

A l'échelle nationale, en 2024 le guide « [Recommandations pour une gestion des milieux aquatiques favorable à la Loutre d'Europe](#) » mis à jour l'année précédente a été diffusé aux acteurs susceptibles d'être concernés : services de l'Etat, gestionnaires des cours d'eau et des zones humides, aménageurs, forestiers, etc. Certains ont rediffusé le document au sein de leur réseau et sur leur centre de ressources.

Afin de répondre à l'objectif d'une meilleure prise en compte de la Loutre dans les espaces gérés ou protégés, un questionnaire sur la prise en compte de l'espèce a été diffusé en début d'année aux animateurs des sites Natura 2000 concernés par la présence d'indices de présence de la Loutre ces dix dernières années. L'analyse des résultats d'enquête est en cours de rédaction et sera diffusée en 2025. Les réponses au questionnaire ont permis de mettre en avant une réelle nécessité de mise à jour des FSD et des DOCOB, la présence ou le retour de la Loutre étant récent(e) dans de nombreux sites concernés.

En Bourgogne-Franche-Comté, la Loutre a été prise en compte dans 52 projets de travaux de restauration de milieux aquatiques et des continuités écologiques, portés par le CT Aron Cressonne et le CTEC Cure-Yonne.

En Bretagne, la session de formation organisée par le GMB et Guingamp-Paimpol Agglomération (cf. action 1) a également permis de sensibiliser les professionnels des cours d'eau sur la gestion des milieux en faveur de la Loutre. Le GMB a été sollicité à plusieurs reprises par les DDT(M) pour la prise en compte de la Loutre dans des projets de gestion d'espaces naturels, de travaux d'aménagements, de travaux routiers et d'aménagement de passages à faune. Des échanges ont également eu lieu dans le cadre de l'étude Hydrologie-Milieux-Usages et Climats du Blavet du SAGE du Blavet.

En Normandie, une augmentation du nombre de demandes d'identification des enjeux liés aux mammifères semi-aquatiques dans les travaux de restauration de cours d'eau a été constatée, grâce à une meilleure sensibilisation des services instructeurs.

En 2024, le GMN et la CATER Calvados Orne Manche ont apporté leur assistance technique dans le cadre de chantiers de renaturation, auprès du Syndicat Mixte du Bassin de la Dives, de la Fédération de Pêche de Seine-Maritime, de la Fédération de Pêche du Calvados et de Saint-Lô-Aglo.

Un groupe de travail sur la thématique de la gestion conservatoire et des mammifères semi-aquatiques s'est également réuni, avec pour premier objectif d'échanger sur la création d'une boîte à outils, destinée à la restauration et à la préservation des milieux aquatiques et humides et adaptée aux enjeux des mammifères semi-aquatiques. La rédaction d'un guide des préconisations conçu selon une approche par travaux sur cours d'eau est également en cours de réflexion.

En Nouvelle-Aquitaine, les deux sessions de formation dispensées par le GRIFS et l'OFB aux gestionnaires de barrages ou de rives et aux pêcheurs (cf. Action 3) incluaient également la thématique de la gestion des habitats en faveur de la Loutre et du Vison d'Europe.

Des actions ont également été menées par Charente Nature dans le cadre de divers projets à l'échelle du département : des diagnostics écologiques sur les sites du CEN Nouvelle-Aquitaine, prise en compte de la Loutre dans le cadre de la rédaction du Plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de la vallée de la Renaudie, de la création d'un arrêté préfectoral de protection des habitats naturels, de l'élaboration de plans pluriannuels de gestion de syndicats de rivière, en lien avec le Life Vison d'Europe, de la mise en place de la politique des ENS du département, etc. Charente Nature a également contribué, dans le cadre du Life Vison d'Europe, à la mise en œuvre d'actions également profitables à la Loutre : restauration et création de prairies humides, restauration de frayères à brochets, etc.

La DDT(M) 17 a sollicité le PNR du Marais Poitevin dans le cadre des fiches cantonales préalables aux travaux de restauration hydraulique des syndicats de marais (plus de 10 dossiers).

En Occitanie, une étude a été menée par l'association Fiber Nature dans le cadre de l'appel à projets « Eau et Biodiversité » de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse. Cette étude s'est intéressée à la fonctionnalité de la Trame turquoise sur le bassin versant de l'Orb-Libron, avec la Loutre comme ambassadrice. Elle a permis de mettre en évidence une certaine disparité en termes de répartition de l'espèce au sein du bassin versant, une importante fragmentation des habitats causée par la dégradation voire la destruction partielle ou complète de certaines ripisylves, ainsi que de nombreuses ruptures des continuités écologiques. Des recommandations ont été effectuées, portant principalement sur l'aménagement des ouvrages d'art à risque et la restauration des forêts riveraines.

La fédération Aude Claire a également été sollicitée par des services de l'Etat et des syndicats de rivières (moins d'une dizaine de sollicitations) pour la prise en compte de la Loutre (généralement associée à la prise en compte du Desman des Pyrénées et des mammifères semi-aquatiques dans leur globalité) dans divers documents de gestion, notamment dans la Haute Vallée de l'Aude.

En Pays de la Loire, une présentation de la Loutre et de son habitat a été réalisée par le CPIE Logne et Grand-Lieu lors d'une réunion MAEC sur le site Natura 2000 de l'Estuaire de la Loire. Deux exploitations agricoles ont répondu favorablement à la pose de clôtures fixes et amovibles, qui ont été installées autour des berges de l'Acheneau ou des douves secondaires et tertiaires. La pose des clôtures a pour objectif de permettre le développement d'une ripisylve sur l'ensemble des linéaires protégés, et ainsi des habitats favorables à la Loutre et à d'autres espèces

Bilan des indicateurs en 2024

Indicateurs de suivi	
Nombre d'actions de communication et de formation réalisées	Au moins 3 (Bretagne, Normandie et Nouvelle-Aquitaine - <i>non exhaustif</i>).
Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Environ 20 (<i>non exhaustif</i>)
Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (<i>hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages</i>)	Au moins 12 .
Nombre de contacts avec les partenaires transfrontaliers	1 (projet Lutralps).
Indicateurs de réalisation	
Nombre total d'actions de communication/formation réalisées	3 (<i>non exhaustif</i>).
Nombre total d'aménagements réalisés (<i>hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages</i>)	12 .
Nombre de SRADDET ou autres documents de planification, d'études d'impact ou d'incidence, de dérogations espèces protégées prenant en compte la Loutre d'Europe	Inconnu.
Pourcentage de bassins versants avec présence de la Loutre d'Europe ayant intégré les recommandations	Inconnu.
Document technique « Comment intégrer la Loutre d'Europe dans les diverses politiques publiques » réalisé et diffusé	Enquête sur la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites Natura 2000 réalisée en 2024. Document en cours de réflexion.

Perspectives

En 2025, le questionnaire diffusé aux animateurs Natura 2000 début 2024 sera adapté à une diffusion aux syndicats de bassin versant, aux gestionnaires de milieux naturels, aux collectivités, aux maîtres d'ouvrage d'aménagements et aux autres acteurs concernés afin de répondre à l'objectif d'une meilleure prise en compte de l'espèce dans les politiques publiques liées à l'aménagement et à la gestion des zones humides et cours d'eau. Ces enquêtes serviront par la suite à la rédaction d'un document technique « Comment intégrer la Loutre d'Europe dans les diverses politiques publiques », dont le format reste encore à définir.

Un effort particulier doit être mené pour favoriser la recolonisation des régions du nord et de l'est du territoire métropolitain, notamment par la reconnexion de zones identifiées comme étant favorables à l'espèce (Savouré-Soubelet *et al.* 2015) et à partir des populations connues au niveau des fronts de recolonisation (Aube). Cela nécessitera un engagement pro-actif des acteurs.

Action 5 : Favoriser la cohabitation entre la Loutre d'Europe et les activités piscicoles

L'objectif de cette action est de parvenir à une cohabitation harmonieuse entre Loutre d'Europe et les activités piscicoles et conciliable avec les impératifs économiques de la profession.

Pérennisation de la mission nationale de conseil et de médiation via l'animation « Loutre et pisciculture »

L'expérimentation au sein d'un étang de pêche de Nouvelle-Aquitaine, qui repose sur une modification du ratio d'empoissonnement afin de limiter la prédation de la Loutre sur les poissons de forte valeur, est suivie de manière annuelle par l'animateur « Loutre et pisciculture ». La dernière vidange de l'étang, effectuée fin 2024, a permis de confirmer les résultats attendus avec une diminution significative du nombre de truites prédatées par la Loutre. Un bilan de l'expérimentation comprenant une évaluation de l'efficacité de la méthode testée est en cours de rédaction et sera publié courant 2025.

Afin de financer de nouvelles expertises à l'échelle nationale, de former des animateurs en région à la médiation et à la réalisation d'expertises et de tester de nouvelles méthodes pour la protection des étangs de pêche (effarouchement lumineux), plusieurs demandes de financement ont été déposées fin 2024 par la SFEPM (Fondation François Sommer et Fonds Vert). Le dossier déposé auprès de la FFS n'a pas été retenu, et le dossier Fonds Vert sera instruit en 2025.

Récapitulatif des expertises et interventions sur exploitations

Aucune expertise auprès de pisciculteurs n'a été réalisée en 2024 par l'animateur « Loutre et pisciculture » du PNA, en l'absence de financements disponibles au niveau national. Deux sollicitations de pisciculteurs en régions **Auvergne-Rhône-Alpes** et **Occitanie** ont été relevées en 2024. Le bilan des expertises publié en 2022, ainsi que les différents outils de sensibilisation et de conseils, leur ont été transmis. Ils seront recontactés par la SFEPM en 2025, suivant l'obtention de financements, pour la réalisation d'expertises.

Systèmes anti-prédation

Le programme FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture) 2021-2027 propose un soutien financier aux pisciculteurs pour la mise en place de structures de protection contre la prédation, dans le cadre de l'Objectif Spécifique (OS) 2.1 : « Soutien à la promotion des activités aquacoles durables », et plus spécifiquement du type d'action (TA) 1 « Investissements pour modernisation, développement et adaptation des activités aquacoles ». Cependant, ces mesures ne sont pas éligibles dans toutes les régions (notamment en Bretagne, en Normandie, dans les Pays de la Loire et en région Sud-PACA). De plus, depuis 2023 le dispositif est temporairement suspendu pour les régions continentales et en région Nouvelle-Aquitaine en raison d'une consommation trop rapide de l'enveloppe globale dès le lancement du programme.

Ainsi, aucune demande d'aide n'a été déposée par des pisciculteurs courant 2024, à la connaissance du PNA.

Sensibilisation et information

En Bourgogne-Franche-Comté, une session de formation a été dispensée par la SHNA-OFAB auprès des élèves de BTSA Aquacole du LEGTA de Château-Chinon, afin de leur présenter des généralités sur la Loutre et les enjeux de sa conservation.

En Bretagne, une demi-journée de sensibilisation auprès des étudiants suivant une formation en aquaculture (Lycée de Bréhoulou/Fouesnant - 29) a été assurée par le GMB, pour sensibiliser les étudiants à la problématique « Loutre et pisciculture ».

Bilan des indicateurs en 2024

Indicateurs de suivi	
Nombre de sollicitations par des professionnels et de demandes d'intervention	2.
Nombre de formations réalisées par région	2 formations au sein d'écoles en aquaculture.
Subventions versées	Aucune.

Indicateurs de réalisation	
Nombre total d'actions de formations	2 (BFC et Bretagne).
Nombre total d'interventions sur sites	0.
Nombre total rapports d'expertises	0.
Médiateur « Loutre et pisciculture » en place	Oui.
Nombre de correspondants régionaux « Loutre et pisciculture » mis en place	0.
Nombre de sites ayant mis en place un dispositif de protection	Non déterminé en 2024.
Rédaction d'un guide technique d'accompagnement des pisciculteurs «Aménagements des piscicultures vis-à-vis de la Loutre d'Europe»	Non réalisé.
Rédaction d'un guide d'assistance au dépôt de demandes de financements à destination des pisciculteurs «Accompagnement financier des pisciculteurs»	Non réalisé.

Perspectives

En 2025, la SFEPM prendra contact avec les lycées et centres formations en aquaculture afin de suggérer l'intégration de la problématique « Loutre et pisciculture » dans leurs programmes de formation. Les différents documents et outils publiés dans le cadre du PNA (synthèse sur la problématique, plaquette de sensibilisation, bilan des expertises, etc.) seront mis à leur disposition.

En fonction des subventions qui pourront être obtenues en 2025, la SFEPM souhaite organiser une formation par l'animateur « Loutre et pisciculture » à destination des animateurs régionaux du PNA, afin de pouvoir démultiplier les actions de médiation en région. L'objectif est également de pouvoir poursuivre la réalisation d'expertises (y compris en amont du constat éventuel de prédation par la Loutre au sein de piscicultures) et d'expérimenter un système de protection des étangs de pisciculture par effarouchement lumineux, suite à la réunion qui s'est tenue courant 2023 avec les référents des syndicats aquacoles.

Le lancement de la rédaction des guides d'assistance au dépôt de demandes de financements et d'aménagements des piscicultures vis-à-vis de la Loutre d'Europe se fera en fonction des avancées (expérimentations au sein des étangs de pêche et de pisciculture, relance du programme FEAMPA et nouvelles pistes de financement, etc.).

Action 6 : Communiquer et sensibiliser sur la Loutre d'Europe auprès des professionnels, des usagers de la nature et du grand public

L'objectif de cette action est de faire connaître l'espèce auprès des différents publics et acteurs pour mieux la protéger, par le biais de formations, de conférences, d'événements, d'articles et d'autres médias.

Formations et événements organisés en 2024 :

Les tableaux présentés sur les pages suivantes dressent la liste la plus exhaustive possible des actions de communication, de formation ou de sensibilisation sur la Loutre d'Europe menées au niveau national et régional.

En Occitanie, la LPO qui avait bénéficié en 2023 du budget participatif du conseil départemental de l'Hérault pour le projet « Havres de paix pour la Loutre et la Biodiversité » a poursuivi la réalisation de diverses actions en 2024, telles que la création d'une mare, d'un parcours pédagogique constitué de 5 panneaux ou encore d'outils de sensibilisation (sac à dos pédagogique, puzzle, jeu memory, posters, kakémonos, etc.) en partenariat avec le CPIE du Bassin de Thau. Une inauguration de la mare et du parcours pédagogique sur la Loutre d'Europe a eu lieu dans la commune de Brissac au printemps.

Actions et supports de communication

En 2024, les actions de communication et de sensibilisation **au niveau national** se sont traduites par :

- La publication de [l'Echo du PNA n°16](#), la lettre d'information du PNA Loutre d'Europe – novembre 2024.
- La publication de deux articles sur le PNA Loutre dans la revue Mammifères sauvages n°88 de la SFEPM – décembre 2024 ([Annexe 7](#)).
- Le prêt de l'exposition (version bâches à œillets) sur la Loutre d'Europe de la SFEPM aux associations et collectivités qui en ont fait la demande (4 prêts en 2024).

Grâce à une subvention de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les outils de communication du PNA ont pu être réimprimés : plaquette de présentation du PNA Loutre et outils de l'opération Havre de Paix pour la Loutre d'Europe (plaquettes, mini-guides, autocollants et panneaux PVC). Ces réimpressions devraient permettre d'assurer des stocks suffisants jusqu'à la fin du PNA.

L'animatrice diffuse régulièrement des informations sur la Loutre, sur des formations et des conférences ou événements traitant de la Loutre sur la liste de discussion et sur la page Facebook de la SFEPM ([Annexe 8](#)). Elle répond aussi ponctuellement aux sollicitations de journalistes pour des articles dans la presse locale : 7 sollicitations en 2024 (dont certaines ont été redirigées vers des animateurs du PNA en région) qui ont abouti à la publication de 5 articles dans la presse grand public ou spécialisée : 30 Millions d'Amis, le Zéphyr, Marcelle, Ça m'intéresse et Wapiti ([Annexe 9](#)).

En Bourgogne-Franche-Comté, divers articles de presse sont parus dans les journaux et les médias locaux (Le Bien Public, Natura Rédaction, le JDC, Actu Auxois) sur les thématiques de l'aménagement de passages à loutres et de la signature d'un Havre de Paix au sein de la commune de Lormes ([Annexe 9.6](#)).

En Bretagne, France 3 Régions a publié un [article](#) sur l'installation de panneaux routiers dans la commune de Lamballe, pour indiquer la présence de la Loutre et limiter le risque de collisions routières. L'exposition « Mammifères semi-aquatiques » du GMB a été visible durant l'ensemble de l'année à la Maison Pêche et Nature, à Jugon-les-Lacs (22).

En Centre – Val de Loire, un article de presse sur l'implantation de la Loutre dans le Loir-et-Cher et les actions menées par SNE a été publié dans La Nouvelle-République ([Annexe 9.6](#)). Un reportage télévisé a également été diffusé sur France 3 Centre-Val de Loire, dans l'émission « [Vous êtes Formidables](#) » : l'animatrice régionale du PNA y présente la Loutre et les actions menées en sa faveur.

En Normandie, le GMN a contribué à plusieurs articles de presse concernant la découverte de l'espèce sur les bassins versants de la Dives, de la Touques et de l'Andelle ([Actu](#), [France Bleue](#), [Ouest France](#), [Le Parisien](#), [La Relève et la Peste](#), [ville de Caen](#), [ville de Trouville-Deauville](#), [ville de Falaise](#), [Le Chasseur Français](#), [Paris-Normandie](#), etc.). Le GMN a également participé à un [reportage télévisé sur France 3 Normandie](#). Le reportage du Ministère de

l'Ecologie sur les acteurs impliqués dans la déclinaison du PNA dans la région (incluant le GMN), tourné dans le cadre de la série « [Biodiversité, territoires engagés](#) ! », a été diffusé en début d'année 2024.

Le CPIE 61 a également participé à l'émission radio [Bleu Nature](#) sur Radio Bleue, ainsi qu'à un article de presse publié dans [l'Orne Combattante](#) sur le suivi de la Loutre en Normandie, complété par une vidéo du média [Actu](#). En 2024, le GMN a publié une nouvelle [brochure sur la Loutre d'Europe](#).

En Nouvelle-Aquitaine, le GRIFS a imprimé une version des kakémonos du PNA Loutre qui a notamment été mise en avant lors de conférences sur les mammifères semi-aquatiques.

En Occitanie, plusieurs articles de la presse locale ont mis en avant les actions menées par la LPO Occitanie dans le cadre du projet « Havres de paix pour la Loutre et la Biodiversité » (budget participatif du conseil départemental de l'Hérault) : [JDS Montpellier](#), Midi Libre ([mai](#) et [novembre](#)). L'information a également été diffusée au sein du réseau LPO régional, via des bulletins municipaux ou encore le site internet communal de la commune de Saint Bauzille de Putois.

Un article sur le retour de la Loutre d'Europe en Aveyron a été publié dans le journal Patrimòni ([Annexe 9.6](#)).

Le CEFE a développé le projet MEDLEZ, financé par le Labex CeMEB (Université de Montpellier), qui a abouti à la création d'une mallette pédagogique ayant pour objectif de sensibiliser les scolaires à la préservation de la Loutre et des zones humides. Une exposition photos a également été organisée au zoo de Montpellier.

En Pays-de-la-Loire, un article de presse « Les loutres sont de retour » dans le bassin de l'Oudon est paru dans le courrier de l'Ouest ([Annexe 9.6](#)).

En région Sud, la LPO PACA a réalisé une interview pour la radio RAM05 au sujet du retour des mammifères semi-aquatiques dans le département des Hautes-Alpes.

Les évènements suivants ont été animés en région (affiches événementielles en [Annexe 10](#)) :

Région	Date	Lieu	Structure organisatrice	Public visé (nombre de participants)	Thématique
Auvergne-Rhône-Alpes	05/03/2024	En ligne	LPO AuRA / GMA	Professionnels et bénévoles	Atelier technique sous forme de webinaire – Présentation des méthodes d'acquisition des données et information sur leur transmission via la plateforme Biodiv'AuRA
Bourgogne Franche-Comté	01/02/2024	Les Fins (25)	LPO BFC	Etudiants de la MFR – grand public (40 personnes)	La Loutre d'Europe
	12/03/2024	Dijon (21)	GNUB / SHNA-OFAB	Etudiants et grand public (60 personnes)	Conférence sur la Loutre
	25/04/2024	Autun (71)	Rotary Club	Membres du Rotary Club (30 personnes)	Conférence sur la Loutre
	17/05/2024	Dijon (21)	SHNA-OFAB / CD 21	Gestionnaires d'espaces naturels, animateurs de bassins versants (syndicats de rivières, services de l'Etat et gestionnaires d'infrastructures routières (DDT, CD, CEREMA...) (20 participants)	Formation ouvrage d'art et biodiversité dont la Loutre d'Europe
	24/08/2024	Thoisly-le-Désert (21)	SHNA-OFAB / CD 21	Grand public (10 personnes)	Balade naturaliste sur la thématique de la Loutre autour de l'ENS du réservoir de Cercey
	10/09/2024	Fourchambault (58)	DDT 58, com com Bazois Loire Morvan	Elus (50 personnes)	Ouvrage d'art et biodiversité dont la Loutre d'Europe
	01/10/2024	Scey-Maisières (25)	LPO BFC	Professionnels de l'environnement	Recherche et reconnaissance des indices de présence de loutre d'Europe
	05-06/10/2024	Saint-Brisson (58)	Parc Naturel Régional du Morvan	Grand public (140 personnes au niveau du stand)	Stand Loutre à la fête de la Science
	12-13/10/2024	Dijon (21)	Université de Bourgogne - Faculté des Sciences de Dijon	Grand public (40 personnes au niveau du stand)	Stand Loutre à la fête de l'automne
	15/10/2024	Avallon (89)	SHNA-OFAB / CD 89	Gestionnaires d'espaces naturels, animateurs de bassins versants (syndicats de rivières, services de l'Etat et gestionnaires d'infrastructures routières (DDT, CD, CEREMA...) (13 personnes)	Formation ouvrage d'art et biodiversité dont la Loutre d'Europe
	05-06/11/2024	Saint-Brisson (58)	SHNA-OFAB	LPO BFC (une personne)	Formation diagnostic des ponts pour la Loutre et les risques de collision routière

Région	Date	Lieu	Structure organisatrice	Public visé (nombre de participants)	Thématique
	19/11/2024	Dijon (21)	DREAL BFC / CRBFC / CEREMA	Collectivités (CRBFC, CDs), services de l'Etat (DREAL BFC, DDT, CEREMA, ministère), APN, FDC, etc. (40 personnes)	Les banquettes à loutres en Côte d'Or
	30/11/2024	Varennès-lès-Macon (71)	Objectif Varennis	Grand public (50 personnes au niveau du stand, 80 personnes à la conférence)	Conférence et stand au festival photo « Natur'Varennis »
	04/12/2024	Château-Chinon (58)	SHNA-OFAB	BTSA Aquacole (21 élèves)	Généralités sur la Loutre et enjeux de conservation
	13/12/2024	Ferme Courbet à Flagey (25)	CEN Franche-Comté / LPO BFC	Grand public (80 personnes)	La Loutre mystérieuse
Bretagne	16/03/2024	Finistère (29)	GMB	Bénévoles et grand public (10 personnes)	Journée de prospection collective à la recherche d'indices de présence de la Loutre sur les cours d'eau de l'Odé, de l'Isole et de l'Inam
	12/04/2024	Callac (22)	GMB / Guingamp Paimpol Agglomération	Professionnels de l'environnement (10 personnes)	Loutre et mammifères semi-aquatiques
	19/04/2024	Jugon-les-Lacs (22)	GMB / Maison Pêche et Nature	Grand public / usagers autour du lac (15 personnes)	Conférence sur la Loutre et ses habitats, avec diffusion du film « la Loutre en toute intimité »
	25/04/2024	Jugon-les-Lacs (22)	GMB / Maison Pêche et Nature	Grand public	Sortie découverte des mammifères semi-aquatiques
	14/05/2024	Fouesnant (29)	GMB / Lycée de Bréhoulou	Elèves BTS GPN et étudiants en aquaculture (60 personnes)	La Loutre
	17/05/2024	La Chapelle aux Filtzméens (35)	GMB	Grand public	Conférence « le retour de la Loutre en Ille et Vilaine » à l'UTL Bretagne Romantique
	22/05/2024	Ille-et-Vilaine (35)	GMB	Bénévoles et grand public (10 personnes)	Journée de prospection collective à la recherche d'indices de présence de la Loutre sur les cours d'eau de l'Ille et de l'Ilet
	25/09/2024	Guingamp (22)	GMB / CD22	Professionnels de l'environnement (15 personnes)	Loutre et autres mammifères
	16/11/2024	Finistère (29)	GMB	Salariés et bénévoles (14 participants)	Journée de prospection collective à la recherche d'indices de présence de la Loutre en Pays d'Iroise
Centre-Val de Loire	21/05/2024	Bourgueil (37)	PNR Loire Anjou Touraine	Scolaires (80 personnes)	Spectacle « Etat de Nature » de la compagnie 21g avec la Loutre à l'honneur
	26/05/2024	Bourgueil (37)	PNR Loire Anjou Touraine	Grand public (40 personnes)	Spectacle « Etat de Nature » de la compagnie 21g avec la Loutre à l'honneur, à l'occasion de la Fête de la Nature

Région	Date	Lieu	Structure organisatrice	Public visé (nombre de participants)	Thématique
	07/06/2024	Commune de Rivière	Syndicat de Rivières Val de Vienne	Grand public (environ 20 participants)	Découverte de la Loutre d'Europe et recherche de ses indices de présence
	13/06/2024	Langon sur Cher (41)	SNE	Elèves de CM1 de l'école de Langon sur Cher (19 élèves)	Loutre et Castor
	20/07/2024	Thénioux (18)	SNE	Grand public (7 personnes)	Mammifères entre terre et eau
	20/07/2024	Candé sur Beuvron (41)	SNE	Grand public (8 personnes)	Estivales de l'eau - Loutre
	14/09/2024	Savigny en Véron (37)	PNR Loire Anjou Touraine	Grand public (120 personnes)	Spectacle « Etat de Nature » de la compagnie 21g avec la Loutre à l'honneur
	05/10/2025	ENS Val de Choissille, Saint-Cyr-sur-Loire (37)	SEPANT	Grand public (17 personnes)	Animation sur les mammifères semi-aquatiques
	16/11/2024	Gargilles-Dampierre (36)	Indre Nature	Grand public (18 personnes)	La Loutre
	06/12/2024	Saint Dyé sur Loire (41)	SNE	Grand public (42 personnes)	Diffusion de « La Loutre en toute intimité »
Normandie	20/02/2024	Argentan	Argentan Intercom / CPIE 61	Grand public	Diffusion d'un film sur la Loutre
	29/03/2024	Villers-Blonville (14)	FREDON / Conservatoire du Littoral	Piégeurs (5 personnes)	Formation piégeurs
	13/06/2024	Caen (14)	GMN / DREAL Normandie / CATER COM / CEN Normandie	Instructeurs : OFB, AESN, DIRNO, DDT, DREAL, etc. (20 personnes)	Formation services instructeurs
	17/06/2024	Caen (14)	GMN / CATER COM / FDP14	Pêcheurs	Formations des pêcheurs
	08 et 09/06/2024	Suisse normande	GMN	Bénévoles	Formation mammifères semi-aquatiques
	03/07/2024	Suisse normande	Entreprise Solveig	Salariés entreprise	Formation salariés entreprise
	06 et 07/07/2024	Suisse normande	GMN	Bénévoles	Formation bénévoles
	Hiver / Automne	Normandie	GMN	Techniciens de rivières	Formations techniciens lors des prospections
	03/02/2024	Neuvic (23)	GMHL	Grand public (4 personnes)	Sortie nature sur la Loutre au lac de la Triouzoune

Région	Date	Lieu	Structure organisatrice	Public visé (nombre de participants)	Thématique
Nouvelle-Aquitaine	01/03/2024	Saint-Jean-d'Angély (17)	NE 17	Bénévoles Groupe Loutre NE17 (17 personnes)	Formations indices de présence
	16/03/2024	Saint-Jean-d'Angély (17)	NE 17	Bénévoles Groupe Loutre NE17 (20 personnes)	Formations indices de présence
	06/04/2024	Saint-Jean-d'Angély (17)	NE 17	Bénévoles Groupe Loutre NE17 (18 personnes)	Formations indices de présence
	09/04/2024	Ustaritz (64)	GRIFS	Grand public	Conférence « Mammifères des milieux aquatiques du bassin de la Nive »
	24/05/2024	Saint-Jean-d'Angély (17)	NE 17	Bénévoles Groupe Loutre NE17 (15 personnes)	Formations indices de présence
	24/05/2024	Saint-Jean-d'Angély (17)	NE 17	Grand public (27 personnes)	Sensibilisation – Projection du film « La Loutre en toute intimité »
	25/05/2024	Mées (64)	GRIFS	Grand public	Conférence « Petits et grands Mammifères des zones humides du Sud-Ouest »
	18/12/2024	Brive-la-Gaillarde (19)	LPO	Grand public (27 personnes)	Conférence sur la Loutre d'Europe
Occitanie	29/02/2024	Montpellier (34)	ARBORESCENCE / CEFE	Grand public (environ 50 personnes)	Conférence d'Olivier Gimenez sur la Loutre d'Europe dans le cadre des 8 jours de la biodiversité organisés par l'inter-assos ARBORESCENCE : « Au fil de l'eau du Lez »
	22/03/2024	Saint-Sulpice-la-Pointe (81)	Nature en Occitanie	Professionnels et amateurs (11 personnes)	Formation mammifères semi-aquatiques
	25/05/2024	Montpellier (34)	CEFE	Grand public	Stand sur « La Loutre du Lez » à l'occasion de la Fête de la Nature, au zoo de Montpellier
	28/05/2024	Montpellier (34)	CEFE / CPIE Apieu	Classes de primaire (CP et CM2)	Sortie terrain et sensibilisation sur la Loutre d'Europe – élèves de l'école du Docteur Calmette
	30/06/2024	Montpellier (34)	Agropol'Eat / CEFE / EPTB Lez	Grand public	Sortie à la découverte de la Loutre d'Europe le long du Lez à l'occasion du Festival Agropol'Eat
	12/11/2024	Saint-Bauzille-de-Putois (34)	LPO Occitanie / Commune de Saint-Bauzille-de-Putois	Grand public	Inauguration parcours pédagogique sur la Loutre d'Europe
Pays de la Loire	09/02/2024	Saint-Gervais (85)	Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf	Grand public (160 personnes)	Soirée sur la Loutre pour la Journée Mondiale des Zones Humides avec une conférence de René Rosoux
	10/02/2024	Brains (44)	CPIE Logne et Grand-Lieu	Public familial (17 personnes)	Biodiversité du Marais
	28/02/2024	Rouans (44)	CPIE Logne et Grand-Lieu	Public familial (16 personnes)	Biodiversité du Marais

Région	Date	Lieu	Structure organisatrice	Public visé (nombre de participants)	Thématique
	05/06/2024	Rouans (44)	CPIE Logne et Grand-Lieu	Public familial (9 personnes)	Traces et indices de Loutre
	29/08/2024	Carquefou (44)	EDENN / RDV de l'Erdre	Grand public	Présentation faune flore des Marais de l'Erdre
	10/2024	St-Aubin-des-Châteaux (44)	GMB / CD 44	Agents ENS (10 personnes)	Reconnaitances indices (Loutre, Campagnol amphibie, Muscardin)
	01/10/2024	Fresnay-sur-Sarthe (72)	LPO Sarthe / OFB	Acteurs agissants sur les cours d'eau (15 personnes)	Reconnaitances indices de la Loutre et du Campagnol amphibie
	03/10/2024	Saint-Léonard-des-Bois (72)	LPO Sarthe / OFB	Acteurs agissants sur les cours d'eau 10 personnes	Reconnaitances indices de la Loutre d'Europe
	04/10/2024	Sucé-sur-Erdre (44)	EDENN / GMB / Association du Ruisseau de Chavagne	Grand public et riverains des bords de l'Erdre	Conférence (EDENN) et exposition (GMB) Natura 2000 et Mammifères semi-aquatiques
	05/10/2024	Seiches-sur-Loir (49)	LPO Anjou	Grand public (10 personnes)	Mammifères semi-aquatiques de Boudré
	10/10/2024	Craon (53)	MNE / OFB	Acteurs agissants sur les cours d'eau (6 personnes)	Reconnaitances indices de la Loutre d'Europe
	16/10/2024	Saint-Pierre-des-Nids (53)	MNE / OFB	Acteurs agissants sur les cours d'eau (13 personnes)	Reconnaitances indices de la Loutre d'Europe
	17/10/2024	Ernée (53)	MNE / OFB	Acteurs agissants sur les cours d'eau (5 personnes)	Reconnaitances indices de la Loutre d'Europe
Sud (ex. PACA)	02/07/2024	Mérindol (84)	LPO PACA	Grand public (20 personnes)	Sortie grand public « Mammifères aquatiques »
	17/07/2024	-	LPO PACA / PN Ecrins	Grand public (environ 40 personnes)	Conférence sur le retour des mammifères semi-aquatiques sur la rivière du Drac
	17/07/2024	Châteauneuf-de-Gadagne (84)	LPO PACA	Grand public (7 personnes)	Atelier « Mammifères aquatiques » à la médiathèque de Châteauneuf-de-Gadagne
	14/09/2024	Vedène (84)	LPO PACA	Grand public (environ 40 personnes)	Conférence sur la Loutre d'Europe au festival « Escapade en vie sauvage »
	03/12/2024	Sérignan-du-Comtat et Piolenc (84)	LPO PACA	Grand public et professionnels (12 personnes)	Formation mammifères semi-aquatiques
	05/12/2024	Espinasses (05)	LPO PACA	Grand public et professionnels (19 personnes)	Formation mammifères semi-aquatiques

L'Opération « Havre de Paix »

Fin 2024, l'opération « Havre de Paix pour la Loutre d'Europe » compte au moins **241** Havres de Paix. Cette année, **24** nouvelles conventions ont été signées (et une mise à jour) : **1** en Auvergne-Rhône-Alpes, **5** en Bourgogne Franche-Comté, **1** en Bretagne, **1** en Centre-Val-de-Loire, **3** en Normandie, **2** en Pays de la Loire, **5** en Nouvelle-Aquitaine et **6** en Occitanie.

Le travail de mise à jour de la [base de données « Havre de Paix »](#) sur Lizmap (créée en 2018 par la SFEPM) se poursuit au fil de l'eau par les référents des structures relais locales et l'animatrice nationale. Il est possible que quelques conventions n'aient pas encore été renseignées, les chiffres mentionnés plus haut ne sont donc pas exhaustifs.

Le [sixième numéro de « La Catiche »](#), le bulletin annuel d'informations de l'opération, a été publié en décembre 2024 et est disponible en ligne sur le site du PNA.

Bilan des indicateurs en 2024

Indicateurs de suivi	
Pages internet dédiées au PNA actualisées	Oui.
Organisation d'événements grand public	Oui.
Réalisation de formations	Oui.
Réalisation de supports de communication	3 en région (mallette pédagogique, panneau de sensibilisation, brochure sur la Loutre).
Evolution du nombre de « Havres de Paix »	+ 24 en 2024.

Indicateurs de réalisation	
Nombre de Havres de Paix pour la Loutre d'Europe	241 (recensés sur la base en ligne).
Carte des « Havres de Paix » mise en place	Oui.
Lettre de liaison de l'opération « Havre de Paix » diffusée	Oui.

Perspectives

La SFEPM reste ouverte à toute sollicitation pour intervenir lors de conférences, émissions radio, reportages ou la rédaction d'articles en lien avec la Loutre d'Europe.

Un effort particulier sera engagé dès le début de l'année 2025 pour faire connaître la Loutre, le PNA et les actions mises en place en sa faveur sur les différents réseaux sociaux de la SFEPM. L'objectif est d'améliorer la visibilité auprès du grand public.

L'animatrice nationale accompagnera au mieux les associations et autres structures désireuses de devenir relais local de l'opération « Havres de Paix ».

Les outils de communication réimprimés en 2024 sont disponibles à la demande.

Action 7 : Animer le plan, coordonner les initiatives, favoriser le partage des connaissances et apporter une assistance scientifique et technique sur la Loutre d'Europe

L'objectif de cette action est de maintenir une dynamique autour de l'espèce en poursuivant et en développant les échanges et les coopérations à différentes échelles.

Comité de pilotage national

La quatrième réunion du comité de pilotage national a eu lieu le 12 mars 2024, en visioconférence. Le [compte-rendu](#) est disponible sur le site du PNA Loutre.

Les pages consacrées au PNA Loutre sur le [site internet de la SFEPM](#) sont régulièrement mises à jour.

La liste de diffusion « infoloutre » qui permet l'envoi de *l'Echo du PNA*, ainsi que d'autres informations relatives au plan, compte actuellement **942** abonnés. Un [lien d'inscription autonome](#) à la liste a également été créé cette année.

La réunion annuelle du Groupe Loutre de la SFEPM s'est tenue au mois de novembre 2024, en visioconférence. Les membres présents ont pu échanger sur les diverses actualités du PNA au niveau national et en région, la validation du protocole adapté aux fronts de recolonisation de la Loutre, le bilan à mi-parcours du PNA et l'organisation d'une formation en ligne sur les aménagements d'ouvrages d'art en faveur de la Loutre. Simon Lacombe a également présenté les premiers résultats de sa thèse sur la dynamique de recolonisation de la Loutre en France, pour laquelle les associations partenaires du PNA en région ont partagé leurs données d'observations. Le [compte-rendu de la réunion](#) est disponible sur le site du PNA.

En 2024, une évaluation du PNA sous forme d'un bilan à mi-parcours a été réalisée par la SFEPM et la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Ce bilan a permis d'évaluer la mise en œuvre des actions au regard des objectifs du plan et de procéder à quelques réajustements. Il sera soumis à l'avis du CNPN au premier semestre 2025, et publié en ligne.

Animation régionale du plan

En Auvergne-Rhône-Alpes, la déclinaison régionale a débuté en 2022. Le comité de pilotage régional s'est tenu le 09/12/2024. Le compte-rendu est disponible en [Annexe 11](#).

En Centre-Val de Loire, une réunion de lancement (34 personnes) de la déclinaison régionale du PNA s'est tenue le 03/09/2024, grâce au soutien financier de la DREAL Centre-Val-de-Loire et sous l'animation de l'association Sologne Nature Environnement. Le compte-rendu figure en [Annexe 12](#).

En Normandie, un Plan Régional d'Actions en faveur des mammifères semi-aquatiques, incluant la déclinaison régionale du PNA Loutre, a débuté en 2023. Le comité de pilotage de l'année 2024 se tiendra courant 2025.

En Nouvelle-Aquitaine, une déclinaison du PNA côté Poitou-Charentes, financée via le Fonds Vert Nouvelle-Aquitaine, a débuté en 2024. L'animation a été confiée au réseau d'associations Poitou-Charentes Nature.

En Occitanie, trois réunions se sont tenues entre les correspondants régionaux du CEN Occitanie, de la LPO Occitanie et de Nature en Occitanie afin de structurer des échanges en région en l'absence de coordination officielle. Une déclinaison du PNA devrait débuter en région dès 2025.

En Pays de la Loire, le comité de pilotage régional s'est réuni le 30/01/2025 pour le bilan de l'année 2024. Le compte-rendu figure en [Annexe 13](#).

Echanges et rencontres à l'international

En 2024, aucun échange à l'international ne s'est tenu. La SFEPM continuera de participer aux réunions du projet Lutralps ces prochaines années.

Bilan des indicateurs en 2024

Indicateurs de suivi	
Nombre de comités de pilotage régionaux	3 (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Pays-de-la-Loire).
Nombre de réunions d'échange organisées (Groupe Loutre, réunion d'un groupe de travail régional, etc.)	16 (13 en région, 3 au national) - <i>non exhaustif</i> .
Mise en œuvre de projets multipartenaires	Oui.
Mise à jour et diffusion d'une liste de personnes ressources	Oui, sur le site internet du PNA .
Indicateurs de réalisation	
Nombre de rencontres internationales	Aucune.
Taux d'activité sur la liste de diffusion « Loutre » - Nombre d'informations transmises en 2024 : - Nombre d'inscrits :	6. 942.

Perspectives

Le bilan à mi-parcours du PNA sera présenté devant le CNPN en 2025.

Les échanges d'informations entre les pilotes locaux (DREALs, animateurs) et les pilotes nationaux (DREAL Nouvelle-Aquitaine et l'animatrice nationale) devront se poursuivre afin d'assurer la transmission d'information en temps réel, le plus régulièrement possible.

Le réseau d'acteurs du Grand-Est se mobilise depuis le retour de la Loutre dans l'Aube (2022) afin d'anticiper sa recolonisation dans le reste de la région. Cette même initiative dans les régions où la présence de la Loutre n'est pas encore connue (Hauts-de-France, Île-de-France) doit être encouragée afin d'anticiper son retour et d'être en capacité d'identifier rapidement les premiers indices de présence.

CONCLUSION

L'année 2024 a été marquée par l'évaluation à mi-parcours du PNA, qui a permis de constater une mise en œuvre efficace des actions prévues. Des réajustements ont toutefois été proposés et ce bilan sera soumis à l'avis du CNPN en 2025.

Cette année, plusieurs documents ont pu être finalisés et diffusés :

- le guide des méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe,
- la proposition d'adaptation du protocole standard de détection aux zones de recolonisation de la Loutre,
- la note de recommandations pour la prise en compte de la présence de la Loutre, du Castor et du Vison d'Europe dans les arrêtés d'interdiction de l'utilisation de pièges tuants aux abords des cours d'eau.

L'implication des animateurs régionaux du PNA et de leurs partenaires techniques et financiers, ainsi que des membres du Groupe Loutre national et des Groupes de Travail du PNA, traduit la réelle volonté de poursuivre les efforts en faveur de l'espèce sur l'ensemble de son aire de répartition.

Récapitulatif des indicateurs de suivi et d'évaluation du plan

Actions	Indicateurs de suivi et de réalisation	
1	Nombre de formations à la reconnaissance d'indices de présence et à la prospection	Au moins 25 recensées au total (<i>non exhaustif</i>).
	Nombre de mailles prospectées / surface prospectée	Au moins 600 au total (<i>non exhaustif</i>).
	Nombre de données remontées et intégrées à la base de données nationales	Au moins 4 458 collectées au total (<i>non exhaustif</i>), intégrées à la base de données de la SFEPM.
	Réalisation de cartes de répartitions régionales	Oui : cartes de répartition mises à jours dans 7 régions (voir <i>Annexe 3</i>).
	Carte de répartition nationale en ligne et actualisée	Carte en ligne des observations de loutres à jour sur la période 2016-2023.
	Rédaction et mise en œuvre d'un protocole de suivi (plus précis que le protocole UICN) de l'espèce sur les fronts de recolonisation	Document « Méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe » et protocole spécifique aux zones de recolonisations publiés en 2024.
	Définition d'une grille d'évaluation des données récoltées pour définir le statut biologique de la Loutre d'Europe sur sa zone de présence régulière	Lancement de la réflexion.
	Données transmises au SINP	Oui.
2	Nombre de données collectées sur les cas de mortalité	Au moins 155 cas de mortalité recensés, dont 16 hors routes (<i>non exhaustif</i>).
	Nombre d'autorisations administratives délivrées pour le transport et la collecte d'échantillons	Aucune délivrée en 2024.
	Nombre de cadavres collectés	Au moins 47 (<i>AuRA : 3, BFC : 1, Bretagne : 20, Normandie : 3, Nouvelle-Aquitaine : 19, Occitanie : 1</i>), <i>non exhaustif</i> .
	Nombres d'autopsies réalisées	35 .
	Nombre d'échantillons prélevés et conservés	Au moins 256 (<i>non exhaustif</i>).
	Mise en ligne de la carte relative aux cas de mortalité actualisée chaque année	Carte de localisation des cas de mortalité de loutres actualisée fin 2023. Mise à jour prévue en 2025.
	Système de collecte des cadavres et des prélèvements fonctionnel au plan administratif et permettant la remontée rapide des prélèvements et des analyses	En place dans certaines régions (Auvergne, Bretagne, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire) et en cours en Centre - Val de Loire, hors services de l'OFB susceptibles d'intervenir dans toutes les régions.
	Banque de prélèvements de tissus en place	Oui.
	Base de données biologiques opérationnelle	En cours.
	Nombre de publications scientifiques réalisées	Inconnu.

Actions	Indicateurs de suivi et de réalisation	
3	MISEN ou opérations de contrôles prenant en compte l'espèce	Inconnu.
	Nombre d'opérations d'information et de sensibilisation effectuées auprès des différentes catégories d'usagers	20 , toutes régions confondues.
	Nombre d'ouvrages évalués quant au risque de collision	Au moins 2 551 (<i>non exhaustif</i>)
	Nombre d'aménagements réalisés pour la Loutre d'Europe	Au moins 47 (<i>non exhaustif</i>)
	Nombre d'études d'impacts ayant pris en compte la Loutre d'Europe	Au moins 22 (<i>non exhaustif</i>).
	Nombre de systèmes pour nasse de pêche installés	Inconnu.
	Pourcentage de points noirs routiers traités / identifiés	Inconnu.
	Pourcentage de départements ayant pris un arrêté préfectoral interdisant le piégeage jusqu'à 200 m des rives dans la zone de présence de l'espèce	Au moins 66,6% (au moins 38 départements sur les 66 où la Loutre est présente, dont 10 départements sans arrêté connu mais dans lesquels s'applique la réglementation pour le Vison d'Europe).
	Guide de définition « Zones de présence de la Loutre et piégeage » publié et diffusé	Diffusion de la note de recommandations en 2024.
	Plaquette « Différencier une loutre d'un ragondin à fleur d'eau » rédigée et distribuée	En cours de rédaction, publication prévue pour 2025.
	Centres de soins dotés des installations adaptées et fonctionnelles	3 centres avec des installations adaptées à la réhabilitation de loutres (<i>LPO Aquitaine, Tonneins et Panse-Bêtes, ce dernier étant temporairement fermé depuis juillet 2024</i>).
	Document de cadrage « Traitement d'une loutre d'Europe en détresse et procédure de relâcher » rédigé et diffusé	Document finalisé en 2024 (diffusion en 2025).
	Système de récupération et sauvetage des loutres en détresse opérationnel et fonctionnel	Probables disparités régionales. Cas de découverte de loutres en détresse encore peu fréquents.
4	Nombre total d'individus sauvés	3 individus soignés et réhabilités en 2024 (LPO Aquitaine, Panse-Bêtes, Tonneins), dont un relâché fin 2024 et deux qui pourront être relâchés début 2025.
	Nombre de publications scientifiques	Inconnu.
	Nombre d'actions de communication et de formation réalisées	Au moins 3 (Bretagne, Normandie et Nouvelle-Aquitaine) - <i>non exhaustif</i> .
	Nombre de sollicitations de DDT(M) et autres services pour la prise en compte de la Loutre d'Europe	Environ 20 (<i>non exhaustif</i>)
	Nombre d'expertises et d'aménagements réalisés (<i>hors passages à loutres et franchissement d'ouvrages</i>)	Au moins 12 .
	Nombre de contacts avec les partenaires transfrontaliers	1 (projet Lutralps).
	Nombre total d'actions de communication/formation réalisées	3 (<i>non exhaustif</i>).
	Nombre total d'aménagements réalisés (<i>hors ouvrages</i>)	12 .
	Nombre de SRADDET ou autres documents de planification, d'études d'impact ou d'incidence, de dérogations espèces protégées prenant en compte la Loutre d'Europe	Inconnu.
	Pourcentage de bassins versants avec présence de la Loutre d'Europe ayant intégré les recommandations	Inconnu.
5	Document technique « Comment intégrer la Loutre d'Europe dans les diverses politiques publiques » réalisé et diffusé	Enquête sur la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites Natura 2000 réalisée en 2024. Document en cours de réflexion.
	Nombre de sollicitations par des professionnels et de demandes d'intervention	2 .
	Nombre de formations réalisées par région	2 formations au sein d'écoles en aquaculture.
	Subventions versées	Aucune.
	Nombre total d'actions de formations	2 (BFC et Bretagne).
	Nombre total d'interventions sur sites	0 .
	Nombre total rapports d'expertises	0 .
	Médiateur « Loutre et pisciculture » en place	Oui.

Actions	Indicateurs de suivi et de réalisation	
	Nombre de correspondants régionaux « Loutre et pisciculture » mis en place	0.
	Nombre de sites ayant mis en place un dispositif de protection	Non déterminé en 2024.
	Rédaction d'un guide technique d'accompagnement des pisciculteurs « Aménagements des piscicultures vis-à-vis de la Loutre d'Europe »	Non réalisé.
	Rédaction d'un guide d'assistance au dépôt de demandes de financements à destination des pisciculteurs « Accompagnement financier des pisciculteurs »	Non réalisé.
6	Pages internet dédiées au PNA actualisées	Oui.
	Organisation d'événements grand public	Oui.
	Réalisation de formations	Oui.
	Réalisation de supports de communication	3 en région (mallette pédagogique, panneau de sensibilisation, brochure sur la Loutre).
	Evolution du nombre de « havres de paix »	+ 22 en 2024.
	Nombre de havres de paix pour la Loutre d'Europe	238 (recensés sur la base en ligne).
	Carte des havres de paix mise en place	Oui.
	Lettre de liaison de l'opération « Havre de Paix » diffusée	Oui.
7	Nombre de comités de pilotage régionaux	3 (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre-Val de Loire, Pays-de-la-Loire).
	Nombre de réunions d'échange organisées (Groupe Loutre, réunion d'un groupe de travail régional, etc.)	16 (13 en région, 3 au national) - non exhaustif.
	Mise en œuvre de projets multipartenaires	Oui.
	Mise à jour et diffusion d'une liste de personnes ressources	Oui, sur le site internet du PNA .
	Nombre de rencontres internationales	Aucune.
	Taux d'activité sur la liste de diffusion « Loutre » : - Nombre d'informations transmises en 2024 - Nombre d'inscrits	6. 942.

BILAN FINANCIER

Ce bilan financier présente les crédits alloués au niveau national et régional pour le PNA par le Ministère de la Transition écologique, ainsi que les autres sources de financement dont ont bénéficié les animateurs du PNA pour la mise en œuvre de projets en faveur de la Loutre. **Il ne présente cependant pas la totalité des financements que les divers partenaires du PNA ont pu mobiliser pour mettre en place des actions s'inscrivant dans le PNA, les contributions indirectes, ainsi que l'ensemble du temps de travail salarié ou bénévole consacré à atteindre les objectifs du PNA.**

	Financier	Projet financé	Montant (€)
National	DREAL NA	Animation nationale du PNA 2019-2028 – année 2024	40 000,00 €
		Impression outils de communication PNA Loutre d'Europe	2 100,00 €
	TOTAL		42 100,00 €

Région	Financier	Projet financé	Montant (€)
Auvergne-Rhône - Alpes	DREAL AuRA	Co-Animation régionale (LPO AuRA - GMA)	10 923,00 €
	TOTAL		10 923,00 €
Bourgogne-Franche - Comté	Agence de l'Eau Seine – Normandie / CD 21 / CD 89 / CD 58	Mise en place de banquette à Loutre et restauration de la continuité écologique - Bassin AESN	9 820,80 €
	DREAL BFC	Animation du Plan Régional d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe	5 000,00 € (SHNA-OFAB)
	DREAL BFC / CRBFC / CD 21 / CD 89 / CD 58	SHNA-OFAB – Opération Havres de Paix pour la Loutre	3 390,00 €
	DREAL BFC (Fonds Vert)	Formation, sensibilisation et mise en place de banquettes à Loutre	66 305,00 €
	DREAL BFC (Fonds Vert)	Suivi de la recolonisation de la Loutre d'Europe en Franche-Comté (FC), formation à la reconnaissance des indices de présence de l'espèce aux acteurs de la protection de l'environnement, sensibilisation du grand public, animation du PRA en faveur de la loutre d'Europe en FC	12 881,00 €
	TOTAL		97 396,80 €
Bretagne	DREAL Bretagne	Animation PNA Loutre	10 000,00€
	DREAL Bretagne / Union Européenne / Région Bretagne / CD 35 / CD 56 / CD 29	Volet « Connaissance et veille écologique » du PNA – Observatoire des Mammifères de Bretagne	7 000,00 €
	CD 22	Diagnostic de risque de collision d'ouvrages routiers	15 810,00 €
	TOTAL		32 810,00 €

Région	Financier	Projet financé	Montant (€)
Centre-Val de Loire	Région Centre-Val de Loire	Etude de la répartition de la Loutre d'Europe dans une optique de restauration de la continuité écologique en front de recolonisation	6 233,00 €
	Fonds Vert / Agence de l'Eau Loire Bretagne	Etude de la répartition de la Loutre d'Europe dans une optique de restauration de la continuité écologique en front de recolonisation	13 812,00 €
		Amélioration des connaissances sur la répartition de la Loutre et mise en place d'une gestion conservatoire sur la Sauldre	4 862,00 € + 15 488,88 €
	CD 37	Evaluation de la dangerosité des ouvrages situés sur des routes départementales	3 000,00 €
		Animation mammifères semi-aquatique sur un ENS	225,00 €
	OFB / Région Centre-Val de Loire / Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire – Benais - Bourgueil	Prospection Loutre dans le cadre de l'ABC CCTOVAL	900,00 €
	LGV	Suivi des mammifères semi-aquatiques sur les sites de compensation	2 360,00 €
	TOTAL		46 880,88 €
Normandie	Agence de l'Eau Seine-Normandie	PRA Mammifères semi-aquatiques	79 000,00 € (comprenant actions MSA)
		Suivi Loutre Vire CPIE 61	9 952,00 €
	DREAL Normandie	PRA en faveur des mammifères semi-aquatiques (déclinaison actions Loutre)	15 000,00 €
	AESN	CTEC Iton	6 000,00 €
	SMABI	CTEC Iton	3 000,00 €
	Département de l'Eure	Inventaire ENS (multimammifères)	7 358,00 €
	Département de la Manche	Diagnostics d'ouvrages d'art pour la Loutre et prospections	2 000,00 €
	Département du Calvados	Prospections Loutre	2 000,00 €
	PNR Marais du Cotentin et du Bessin	Suivi Loutre PNR	800,00 €
	OFB	Participation OFB suivis Loutre	95 heures
	EDF	Suivi Loutre Barrage de Rabodanges	10 360,00 €
	AESN / CD 61	Pièges photos - CPIE 61	NA
	TOTAL		135 470,00 €
Nouvelle-Aquitaine	Fonds Vert (pluriannuel 2024-2026)	Mise en œuvre d'actions du PNA en faveur de la Loutre en Poitou-Charentes	14 600 €

Région	Financier	Projet financé	Montant (€)
	Fonds Vert (pluriannuel 2023-2026)	Mise en œuvre d'actions du PNA Loutre en ex-région Limousin (GMHL)	9 755,70 €
	Fonds Vert (pluriannuel 2023-2026)	Mise en œuvre d'actions du PNA Loutre en ex-région Aquitaine (GRIFS)	30 000,00 € (non comptabilisés dans le total 2024 car première partie versée en 2023)
	TOTAL		24 355, 70 €
Pays de la Loire	Fonds Vert / CD 49	Connaissance et conservation des mammifères semi-aquatiques en Anjou (LPO Anjou)	15 860,00 €
	Syndicat Oudon	Vieille loutre bassin-versant Oudon et formation au griffage de berge (LPO Anjou)	2 565,00 €
	Région / FEDER	Suivi loutre sur le Natura 2000 BVA (LPO Anjou)	1 040,00 €
	DREAL Pays de la Loire	Création et animation d'un réseau régional de suivi de la Loutre d'Europe, du Castor d'Eurasie et du Campagnol amphibie en Pays de la Loire (LPO Sarthe, MNE et LPO Anjou)	19 500,00 €
		Animation du PNA dans les Pays de la Loire (LPO Anjou)	9 650,00 €
		Projet loutre et castor (CPIE Logne et Grand-Lieu)	7 824,00 €
		Projet loutre et castor partie travaux (CPIE Logne et Grand-Lieu)	33 477,49 €
	CD 44	Conseil à la mise en place de passages à faune et suivi de leur efficacité (GMB)	15 000,00 €
		Diagnostic des ouvrages d'art de moins de deux mètres du Pays de Retz (GMB)	26 000,00 €
		Aménagement en faveur de la petite faune semi-aquatique	100 000,00 €
		Formation aux agents ENS (GMB)	1 100,00 €
		Formation cadavres aux agents des routes (GMB)	1 000,00 €
	Nantes Métropole	Conseil à la mise en place de passages à faune et suivi de leur efficacité (GMB)	5 500,00 €
	DREAL Pays de la Loire / Nantes Métropole	Restauration continuité sous les ouvrages via aménagement adapté (2023 et 2024)	114 000,00 €

Région	Financier	Projet financé	Montant (€)
	Région Pays de la Loire / Région Nouvelle-Aquitaine - Programme d'action 2023 - Valorisation des Milieux Naturels	Création de deux encorbellements et réfection de deux encorbellements en Charente-Maritime	12 176,24 €
	Agence de l'Eau / FEDER / PNR - Programme d'action Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin	Cartographie de la répartition de la Loutre dans le Marais Poitevin, étude de la fonctionnalité des passages à loutre dans le MP, actualisation des données de collision routière de loutres dans le MP	3 532,20 €
	TOTAL		368 124,93 €
Sud (PACA)	DREAL PACA	Animation déclinaison régionale	10 000,00 €
	CD 13	Actions en faveur de la Loutre dans les Bouches du Rhône	5 000,00 €
	CD 84	Actions en faveur de la Loutre dans les Bouches du Rhône	2 500,00 €
	TOTAL		17 500,00 €
TOTAL			Environ 733 461,31 €

REFERENCES

BARBU L. & SIMON Y. (2024). Etude de la fonctionnalité de la Trame turquoise sur le bassin versant de l'Orb-Libron – Rapport 2022-2024. Appel à projet de l'agence de l'eau RMC « eau et biodiversité » 2022. Fiber Nature. 45 p.

Gimenez et al. (2024). Étude du retour de la Loutre d'Europe *Lutra lutra* (Linnaeus, 1758) sur le fleuve Lez (fleuve côtier, Hérault, France) grâce aux méthodes non-invasives de suivi des populations et une collaboration étroite entre structures académiques et territoriales. Soumis à *Naturae*. <https://hal.science/hal-04725018>

Gimenez (2024). Spatial occupancy models for data collected on stream networks. Sous presse dans *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*. <https://arxiv.org/abs/2409.10017>

Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin. (2024). Bilan des suivis scientifiques réalisés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatique Petite Creuse. Evaluation de la connectivité : perméabilité des ouvrages hydrauliques au regard de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*). Aix-sur-Vienne, 30 p. + annexes

Kauffmann, C. & Simonnet, F. (2024). Méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Bourges, 27 pp. + annexes

Kauffmann C., Simonnet F. & Groupe Loutre de la SFEPM (2024). Détection de la Loutre d'Europe en zone de recolonisation - Proposition d'adaptation du protocole standard. Version 1 – Décembre 2024. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Bourges, 10 p. + annexes

Kervellec et al. (2024). Bringing circuit theory into spatial occupancy models to assess landscape connectivity. *Methods in Ecology and Evolution*. <https://doi.org/10.1111/2041-210X.14418>

Ouvrage collectif, Koch G., Dahais T., Trimoreau Y. et Charruau G., 2024. Réseau Loutre & Castor des Deux-Sèvres : une aventure humaine. 2ème édition. OFB, 68 p.

LEXIQUE

ADN : acide désoxyribonucléique
AESN : Agence de l'Eau Seine-Normandie
APN : Association de Protection de la Nature
AuRA : Auvergne-Rhône-Alpes
BTSA : Brevet de Technicien Supérieur Agricole
BTS GPN : Brevet de Technicien Supérieur Gestion et Protection de la Nature
CARO : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
CATER : Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières
CCBM : Communauté de Communes du Bassin de Marennes
CD : Conseil départemental
CEFE : Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive
CEN : Conservatoire des Espaces Naturels
CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CNPN : Conseil National de la Protection de la Nature
COPIL : comité de pilotage
CPIE : Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CRBFC : Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
CT : Contrat territorial
CTEC : Contrat Territorial Eau et Climat
DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)
DEE : Données Élémentaires d'Echange
DIR : Direction interdépartementale des routes
DIRNO : Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest
DOCOB : Document d'Objectifs
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDENN : Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle
EDF : Electricité de France
ENS : Espaces Naturels Sensibles
ENVT : Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
EPTB : Etablissements Publics Territoriaux de Bassin
ESOD : Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts
FDC : Fédération des Chasseurs
FDP : Fédération de Pêche
FEAMP(A) : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture
FFS : Fondation François Sommer
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FREDON : Fédérations départementales de lutte contre les Organismes Nuisibles
FSD : Formulaire Standard de Données
GMA : Groupe Mammalogique d'Auvergne
GMB : Groupe Mammalogique Breton
GMHL : Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin
GMN : Groupe Mammalogique Normand
GNUB : Groupe Naturaliste Universitaire de Bourgogne
GREGE : Groupe de Recherche et d'Etude pour la Gestion de l'Environnement
GRIFS : Groupe de Recherche et d'Investigation sur la Faune Sauvage
LDA : Laboratoire Départemental d'Analyses
LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
MAEC : Mesures agroenvironnementales et Climatiques
MFR : Maison Familiale Rurale
MNE : Mayenne Nature Environnement
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle
MSA : Mammifères Semi-Aquatiques
NEO : Nature en Occitanie
NE17 : Nature Environnement 17
OFB : Office Français de la Biodiversité
ONM : Observatoire National des Mammifères

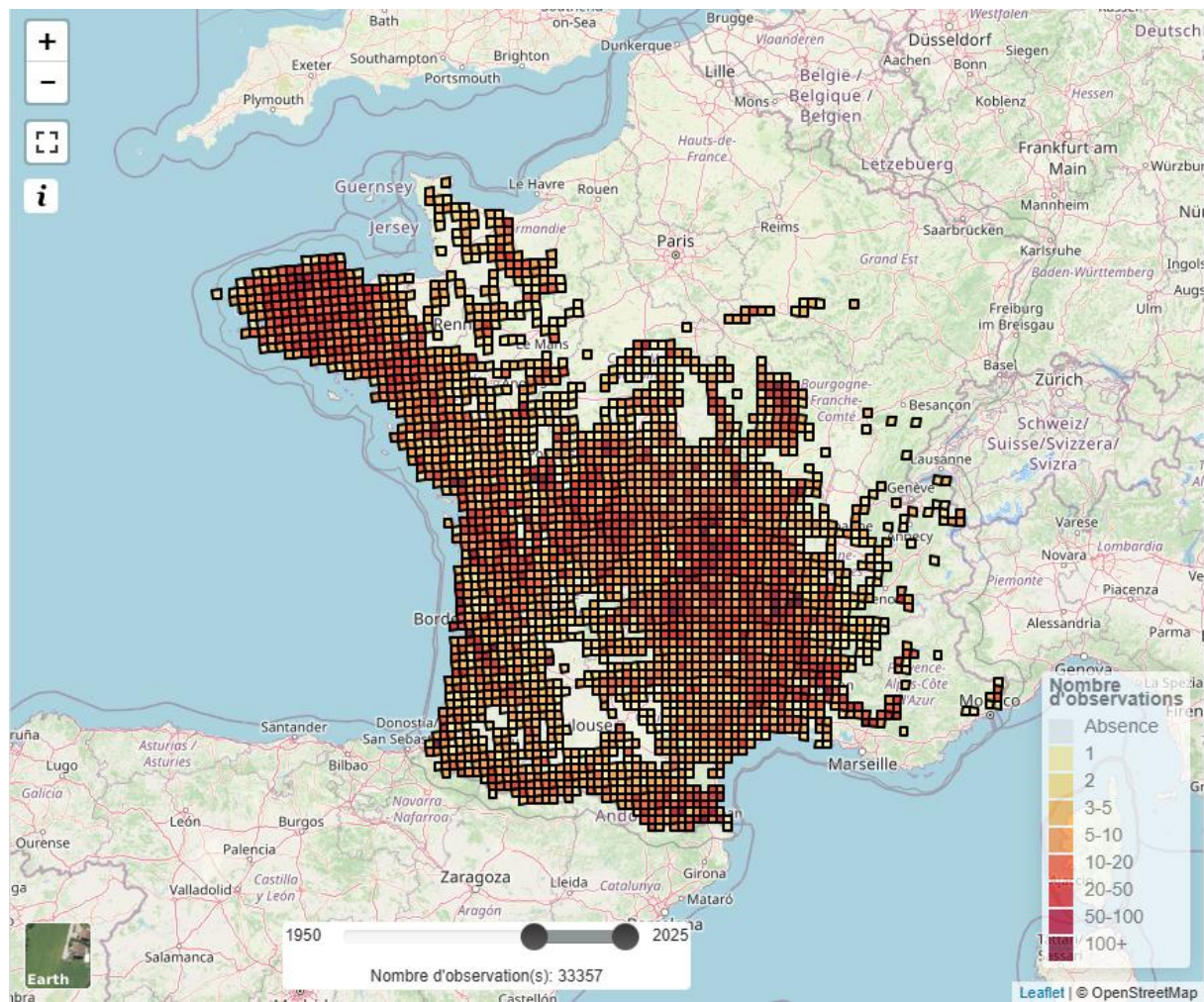
OS : Objectif Spécifique
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur
PMC : Petits et Méso-Carnivores
PN : Parc National
PNR : Parc Naturel Régional
PNA : Plan National d'Actions
PRA : Plan Régional d'Actions
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SBO : Syndicat de bassin de l'Oudon
SEPANT : Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine
SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
SHNA-OFAB : Société d'Histoire Naturelle et des amis du muséum d'Autun – Observatoire de la Faune de Bourgogne
SINP : Système d'Information sur la Nature et les Paysages
SMBD : Syndicat Mixte du Bassin de la Dives
SMBVT : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques
SNE : Sologne Nature Environnement
SSNTG : Société de Sciences Naturelles de Tarn et Garonne
TA : Type d'Action
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

ANNEXES

Annexe 1 : Coordonnées des référents DREAL et des correspondants régionaux du plan

Région	Référent DREAL	Correspondants régionaux
Auvergne – Rhône - Alpes	Patricia ROUSSET patricia.rousset@developpement-durable.gouv.fr	Bénédicte CANAL (LPO Loire) benedicte.canal@lpo.fr Mélania AZNAR (GMA) m.aznar@mammiferes.org
Bourgogne – Franche - Comté	Sarah PIERRE sarah.pierre@developpement-durable.gouv.fr	Damien LERAT (SHNA) damien.lerat@shna.fr Ondine DUPUIS (LPO BFC) ondine.dupuis@lpo.fr
Bretagne	Fabien COQUEREAU fabien.coquereau@developpement-durable.gouv.fr	Meggane RAMOS (GMB) meggane.ramos@gmb.bzh
Centre-Val de Loire	Ségolène FAUST segolene.faust@developpement-durable.gouv.fr	Angélique VILLEGER (SNE) angelique.villeger@sologne-nature.org
Grand Est	Marie-Cécile VIRION marie-cecile.virion@developpement-durable.gouv.fr	Rémi HANOTEL (LPO CA) remi.hanotel@lpo.fr
Hauts-de-France	Guillaume KOTWICA guillaume.kotwica@developpement-durable.gouv.fr	-
Ile-de-France	Maelle BOUCHEZ maelle.bouchez@developpement-durable.gouv.fr	-
Normandie	Florent CLET florent.clet@developpement-durable.gouv.fr	Bastien THOMAS (GMN) b.thomas@gmn.asso.fr Olivier HESNARD (CPIE 61) o.hesnard@cpie61.fr
Nouvelle-Aquitaine	Véronique BARTHELEMY veronique.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr	Antoine ROCHE (GMHL) a.roche@gmhl.asso.fr Thomas RUYS (GRIFS) thomas.ruys@grifs.fr Mathieu DORFIAC (Charente Nature) mdorfiac@charente-nature.org
Occitanie	Alexane CLERJON alexane.clerjon@developpement-durable.gouv.fr	Camille FRAISSARD (LPO Occitanie) camille.fraissard@lpo.fr Emmanuelle JACQUOT (NEO) m.jacquot@natureo.org Emile PONCET (CEN Occitanie) emile.poncet@cen-occitanie.org
Pays de la Loire	Hélène DUGUEPEROUX helene.dugueperoux@developpement-durable.gouv.fr	Alexandre MARTIN (LPO Anjou) alexandre.martin@lpo.fr
Sud (ex. PACA)	Ludovic AZIBI ludovic.azibi@developpement-durable.gouv.fr	Nicolas FUENTO (LPO PACA) nicolas.fuento@lpo.fr

Annexe 2 : Carte dynamique nationale en ligne des observations de Loutre d'Europe (2000-2024) sur l'Observatoire National des Mammifères



Annexe 3 : Cartes régionales de répartition de la Loutre d'Europe

Figure 1 : Carte des mailles positives à la présence de la Loutre d'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, mise à jour en 2024

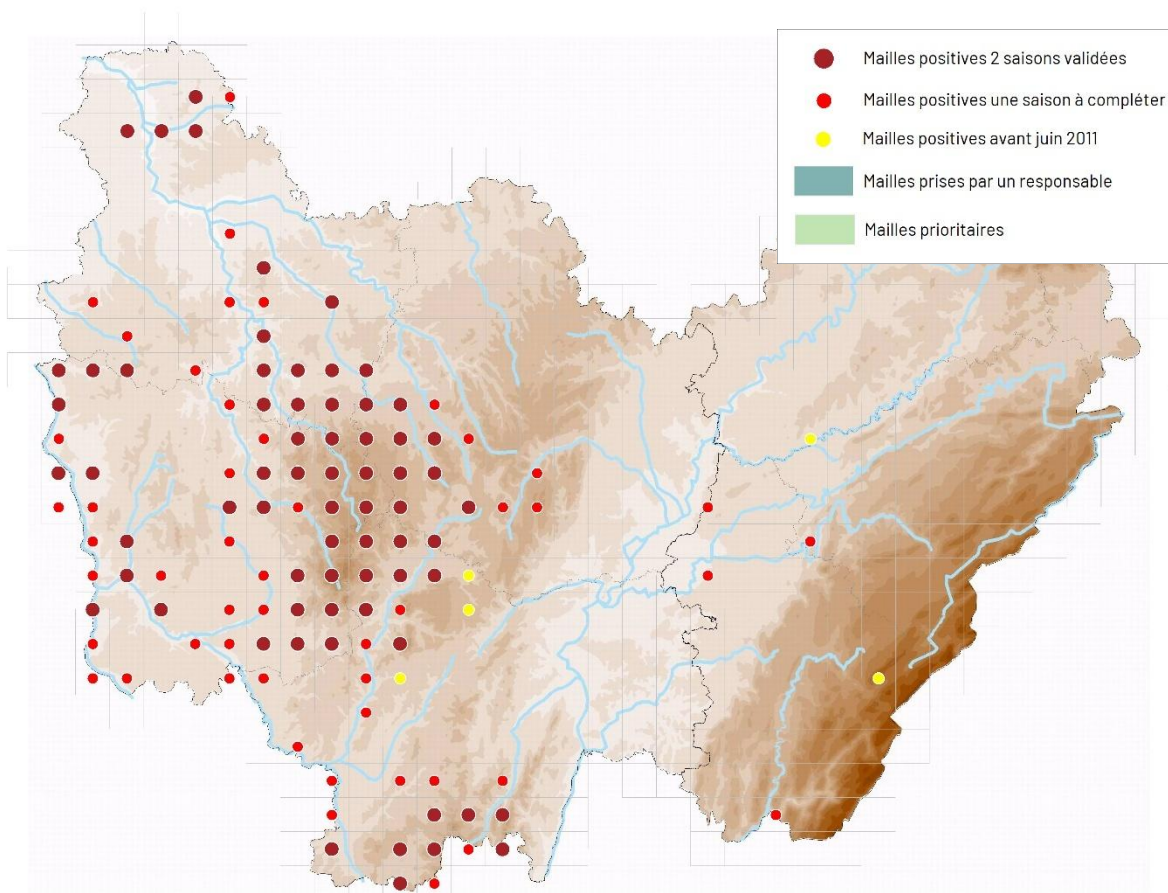


Figure 2 : Carte de répartition de la Loutre d'Europe en région Centre-Val de Loire sur la période < 1990 à 2024.

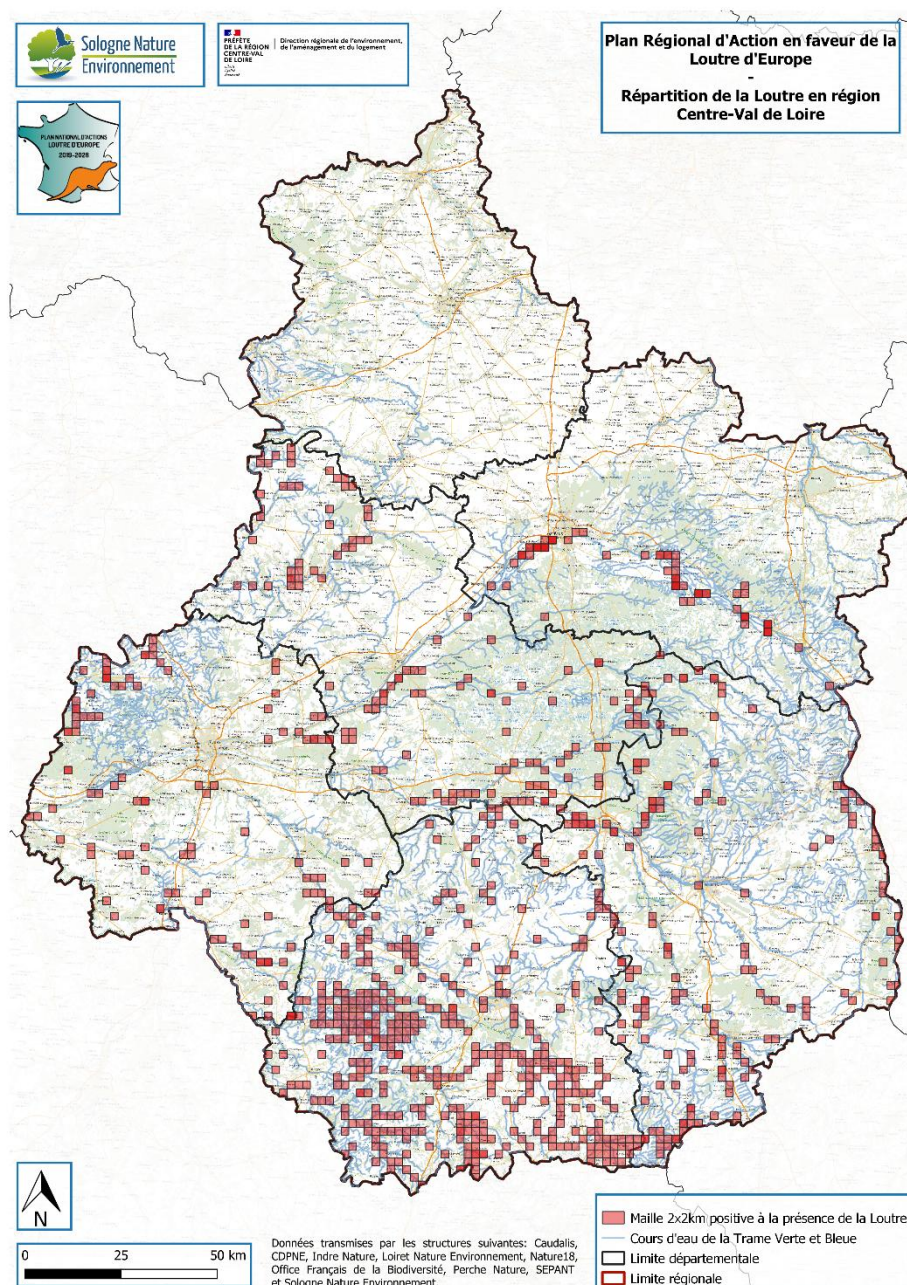


Figure 3 : Carte de répartition de la Loutre d'Europe par zone hydrographique en Normandie sur la période 2011-2024

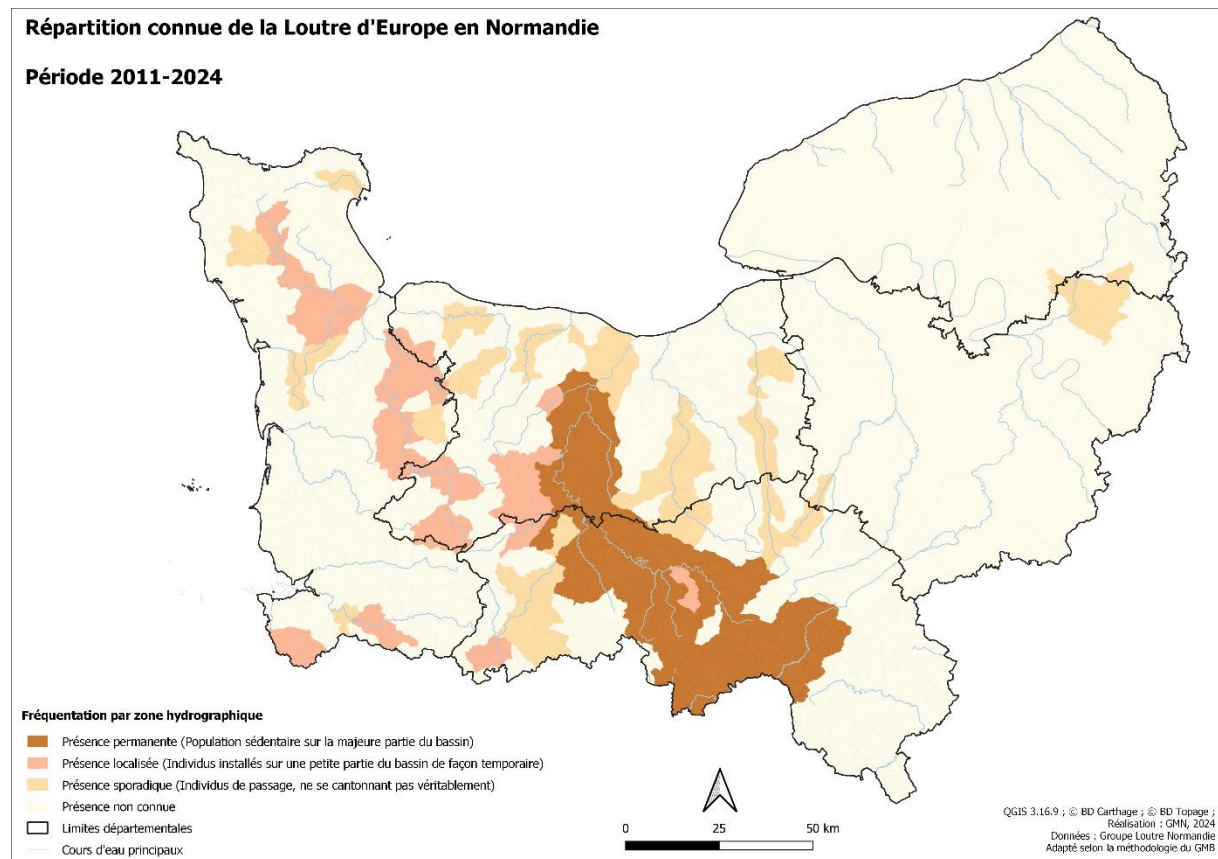


Figure 4 : Carte de répartition de la Loutre d'Europe en Poitou-Charentes sur la période 2015-2024

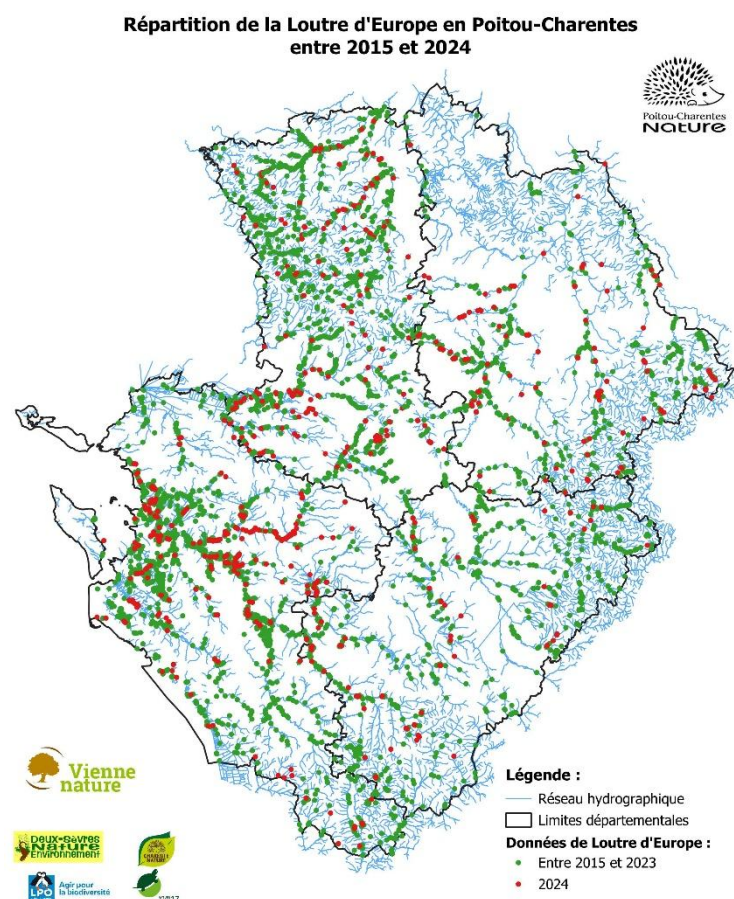


Figure 5 : Carte de répartition de la Loutre d'Europe par zone hydrographique en Occitanie en 2024

Présence de la loutre - région Occitanie

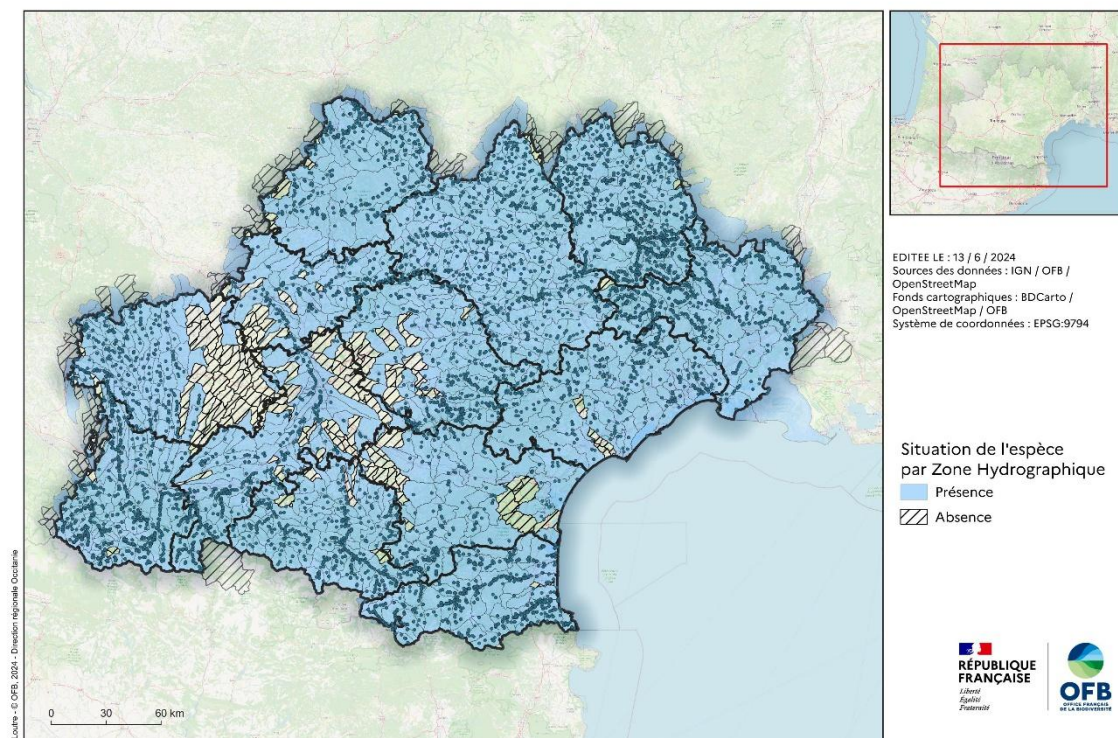


Figure 6 : Carte de répartition de la Loutre d'Europe par commune en Occitanie en 2024

Présence de la loutre - région Occitanie

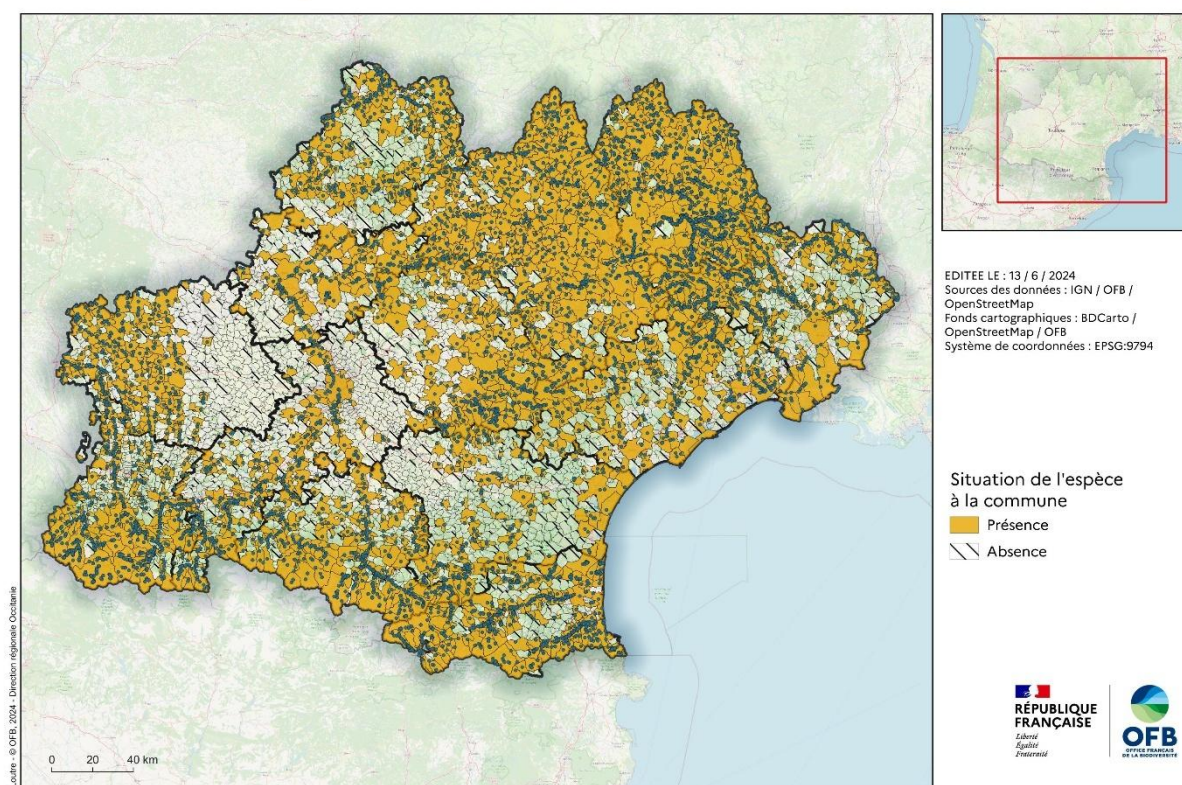


Figure 7 : Carte de répartition de la Loutre d'Europe dans les bassins versant des Pays de la Loire en 2024

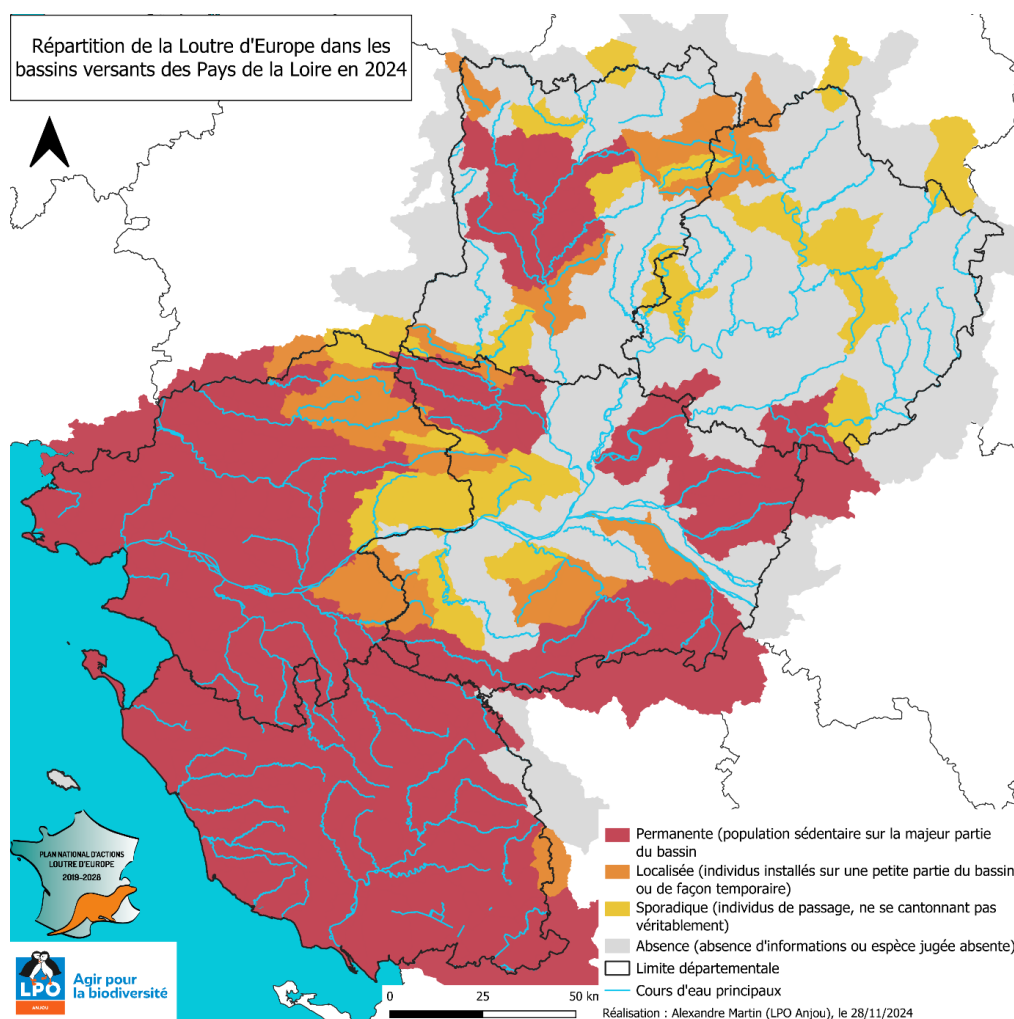


Figure 8 : Cartes de répartition de la Loutre d'Europe dans les bassins versant de Loire-Atlantique (gauche) et du Maine-et-Loire (droite) en 2024

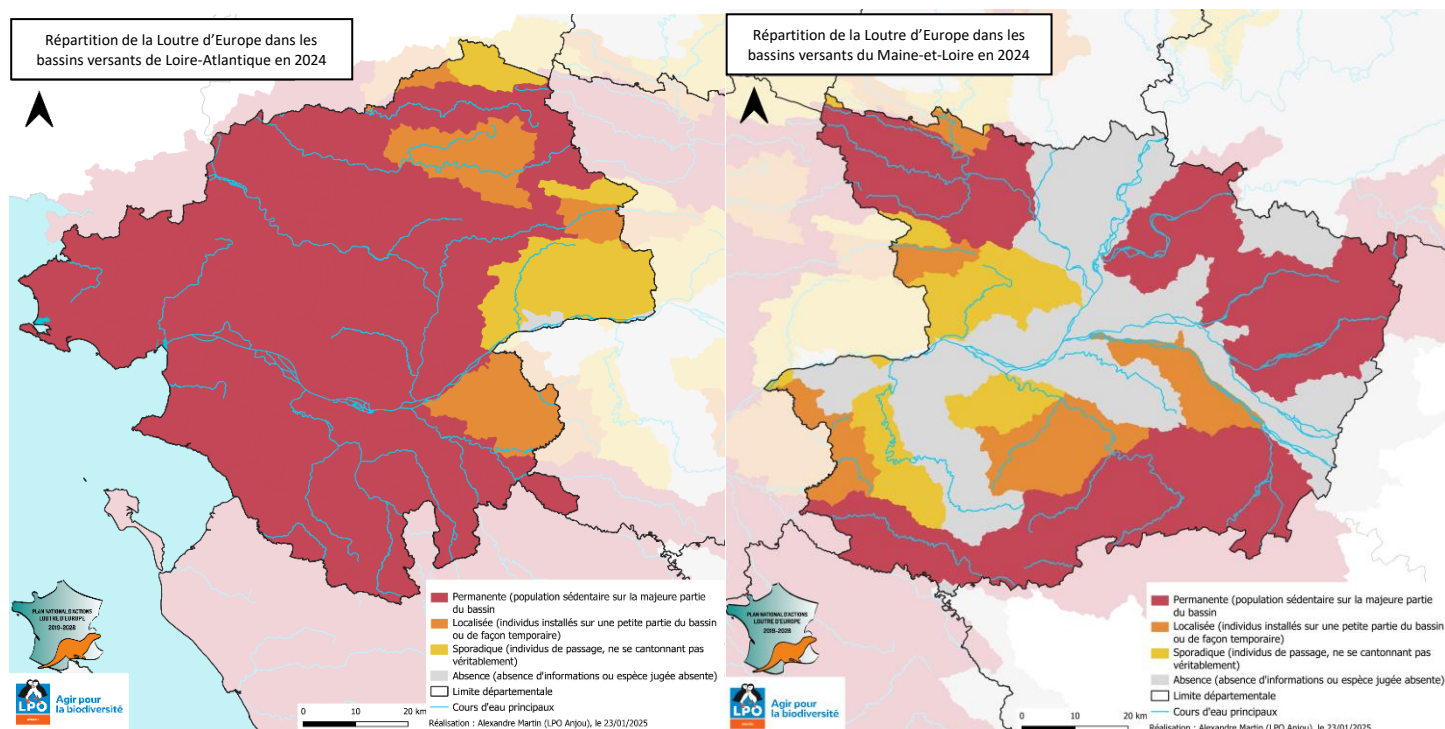


Figure 9 : Cartes de répartition de la Loutre d'Europe dans les bassins versant de la Mayenne (gauche) et de la Sarthe (droite) en 2024

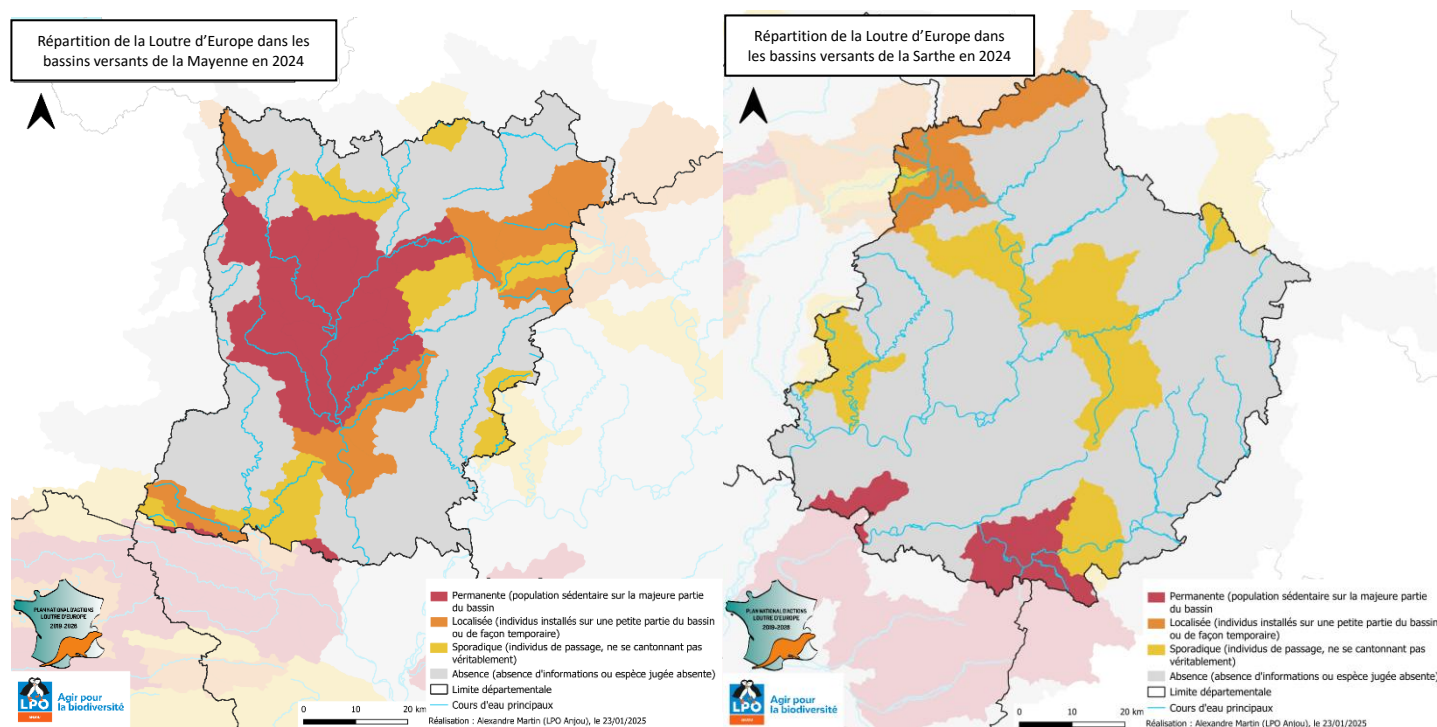


Figure 10 : Carte de répartition de la Loutre d'Europe dans les bassins versant de Vendée en 2024

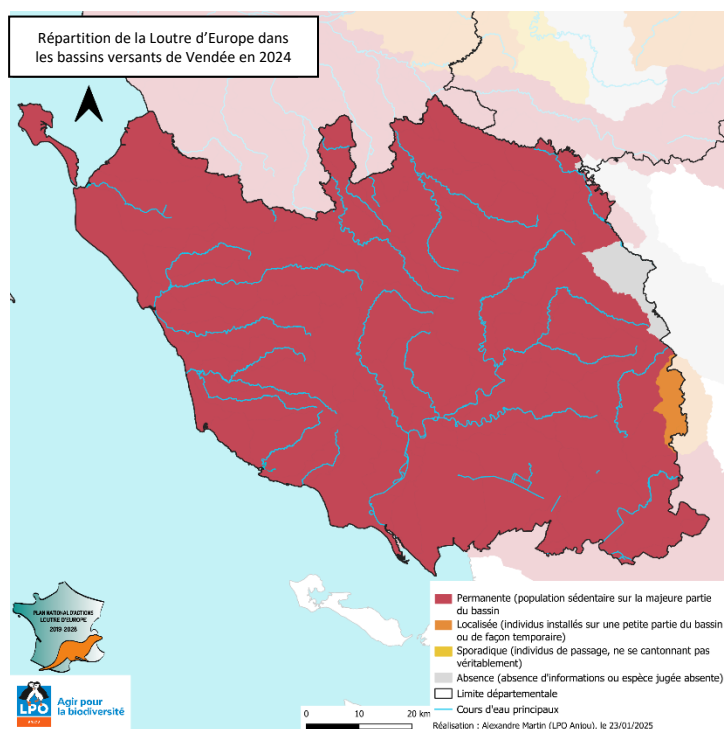


Figure 11 : Carte de répartition de la Loutre d'Europe dans le Marais Poitevin et ses bordures en 2024

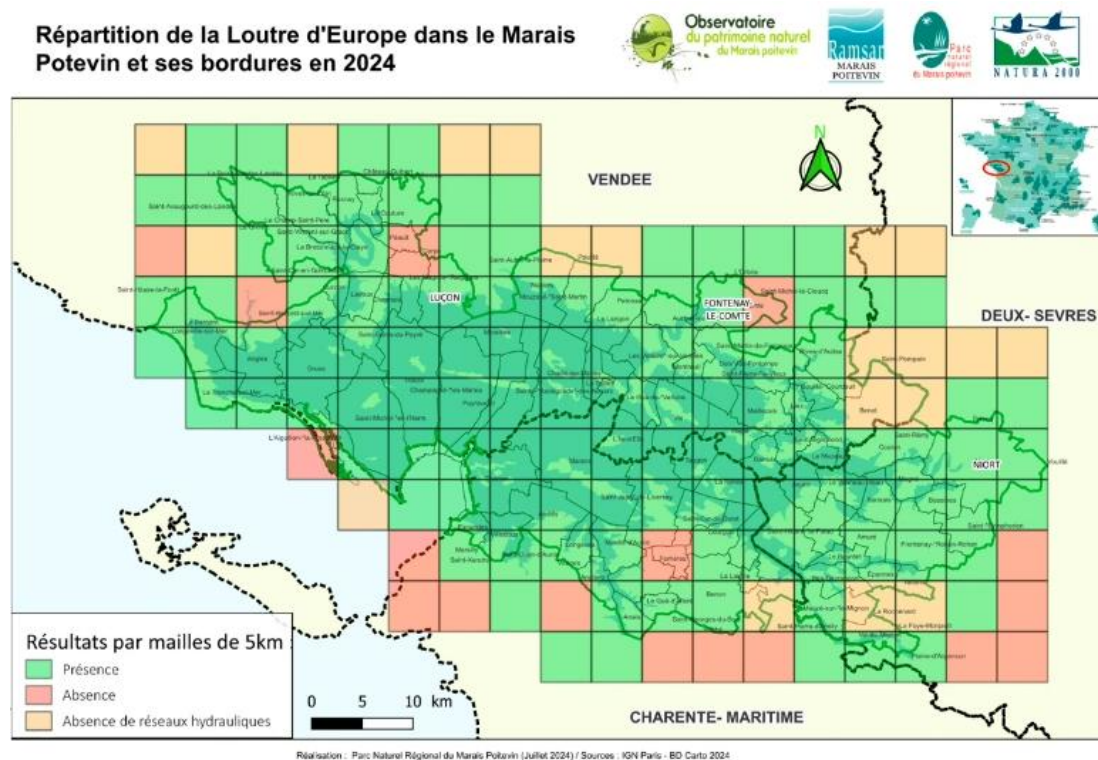
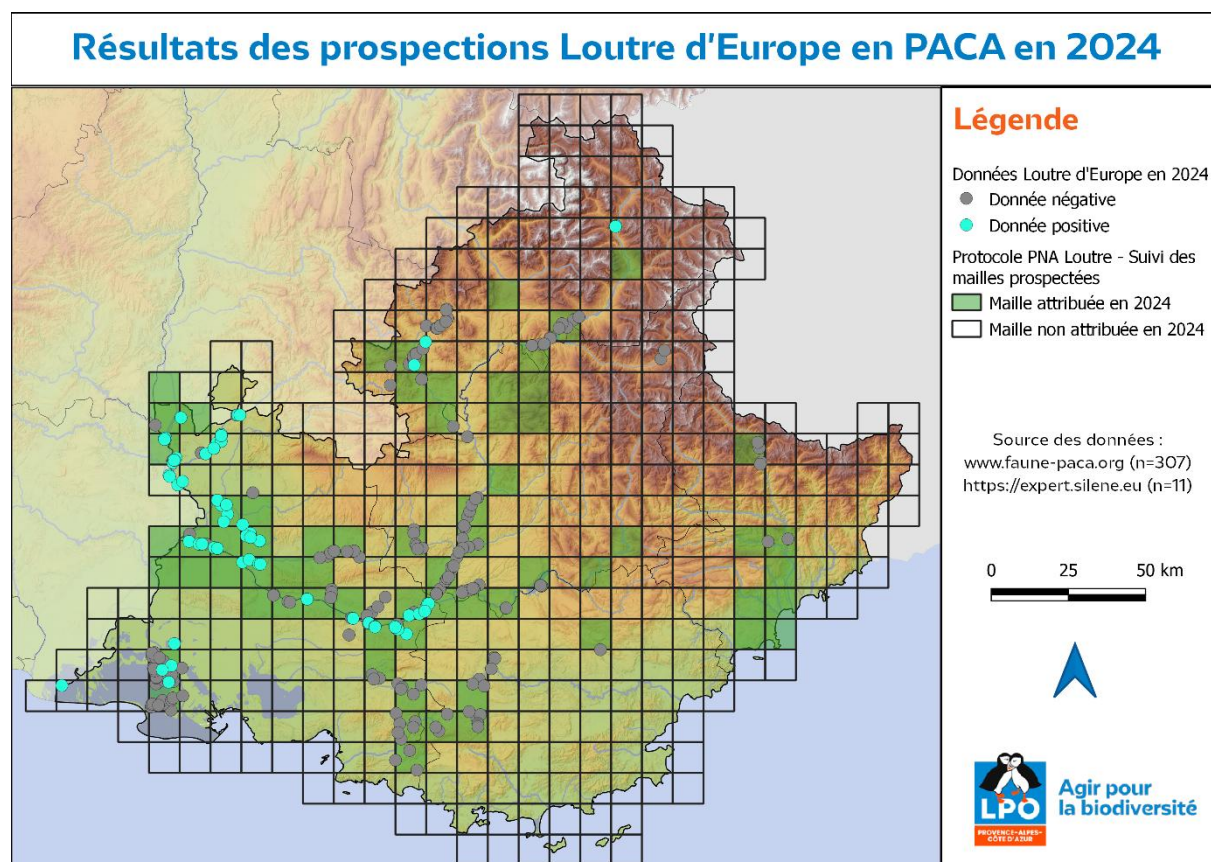


Figure 12 : Carte des résultats des prospections Loutre d'Europe en région PACA en 2024, à l'échelle de la maille 10x10 km



Annexe 4 : Cartes des cas de mortalité de la Loutre d'Europe

Figure 1 : Carte dynamique nationale en ligne des cas de mortalité de la Loutre d'Europe (1963-2024) sur l'Observatoire National des Mammifères

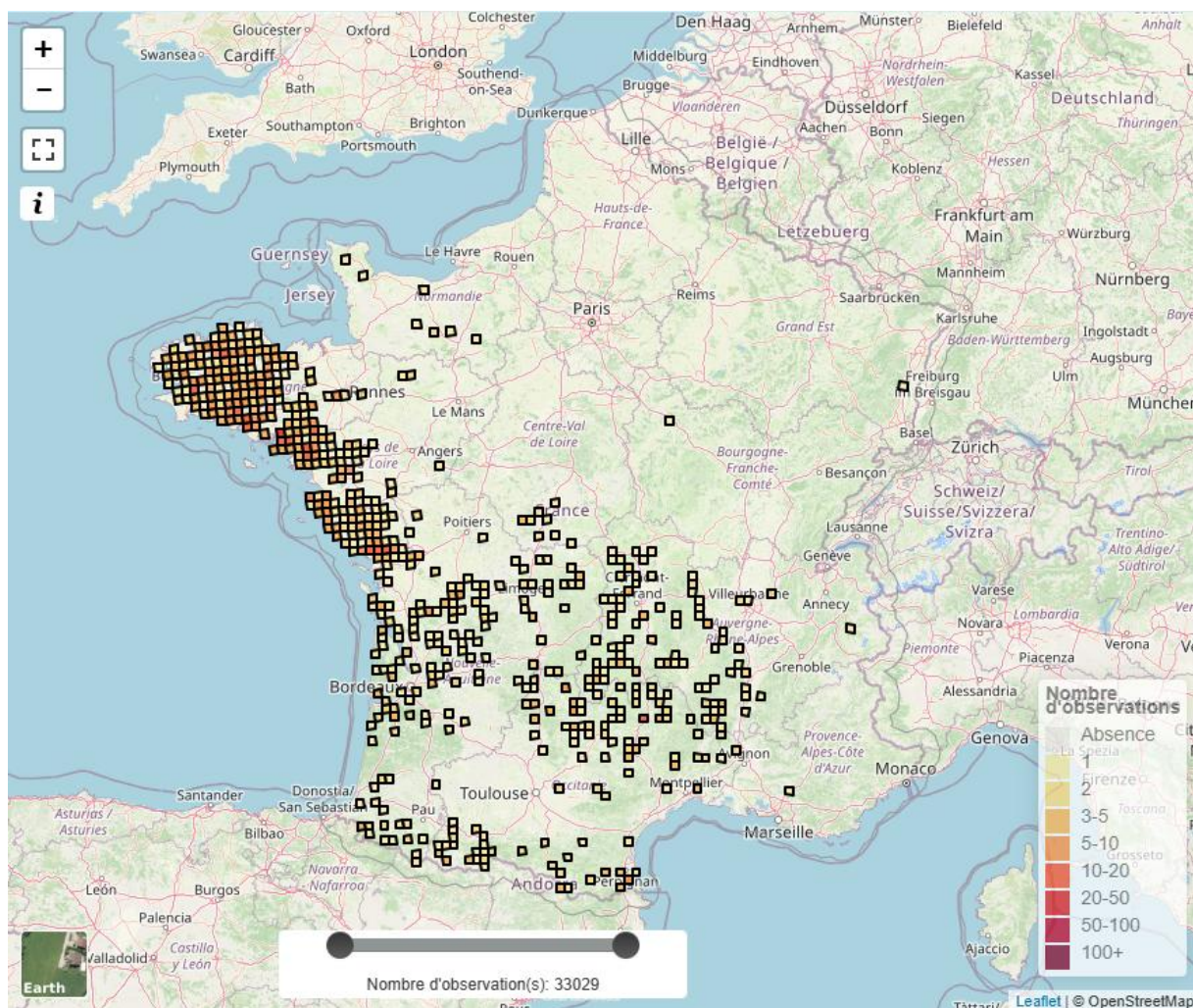
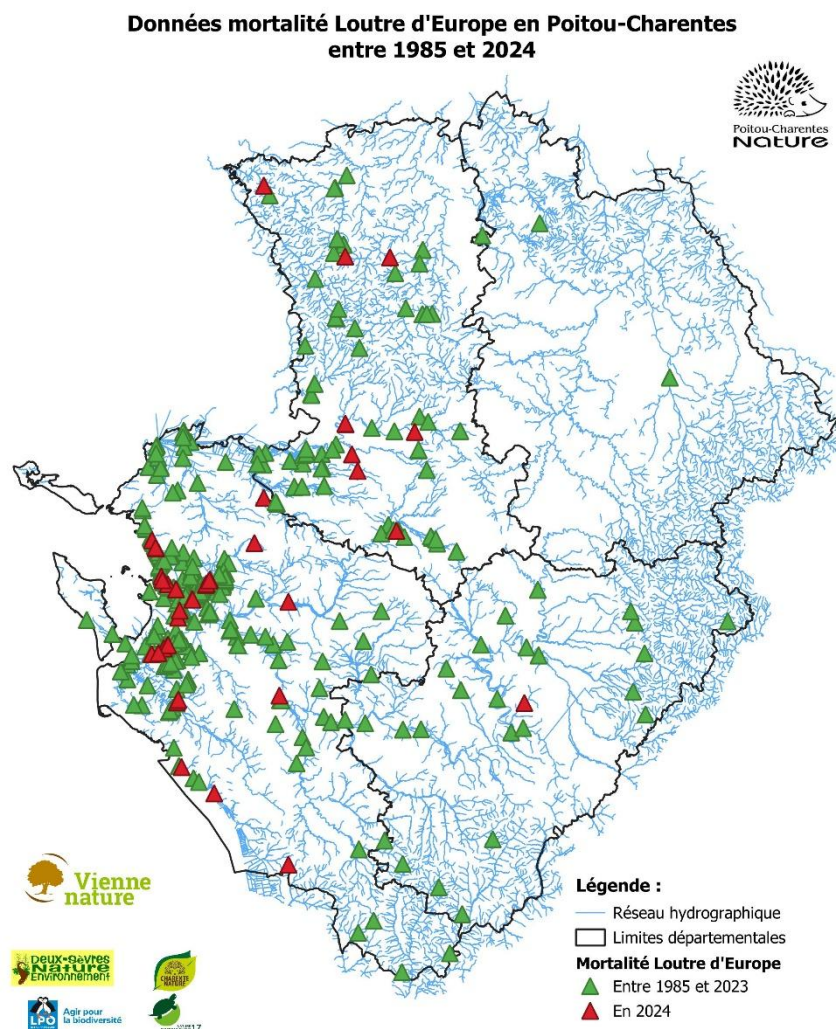


Figure 2 : Carte des cas de mortalité de la Loutre d'Europe en Poitou-Charentes sur la période 1985-2024



Conception : © Vienne Nature, 2024
 Sources : BDD Faune (Nature Environnement 17, LPO, Charente-Nature, Deux-Sèvres Nature Environnement, Vienne Nature), Réseau Castor Loutre 79, PNR Marais Poitevin

Figure 3 : Carte des cas de mortalité de la Loutre d'Europe en Pays-de-la-Loire en 2024

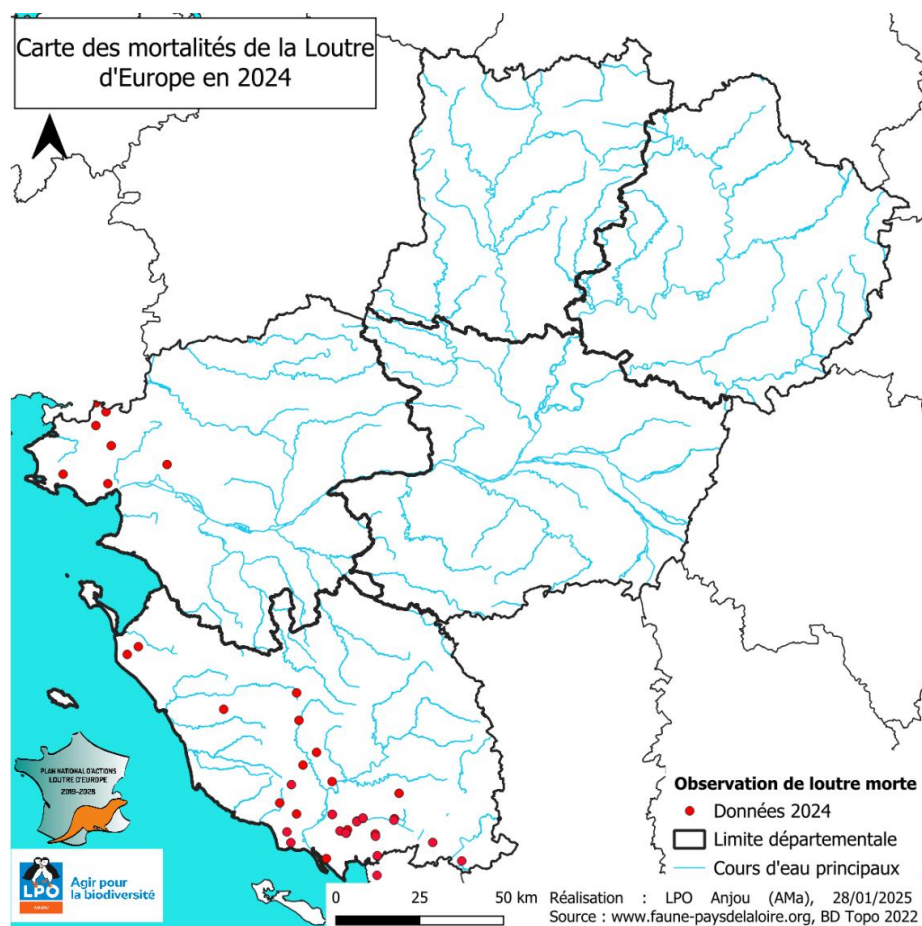


Figure 4 : Carte des cas de mortalité de la Loutre d'Europe par collision routière dans le Marais Poitevin entre 1980 et 2024



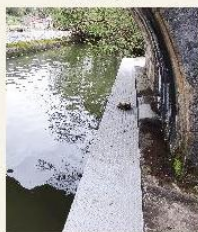
Annexe 5 : Panneau de sensibilisation installé par le CD 89 à côté de la première banquette à loutres aménagée dans le département



Ici, le Département œuvre en faveur de la biodiversité



Avant la pose



Après la pose

Cet aménagement appelé « **banquette à loutres** » est le premier du département de l'Yonne. Il a été installé dans le cadre de la conservation de la Loutre d'Europe et profite à de nombreuses espèces terrestres et semi-aquatiques.

Bien qu'excellente nageuse la loutre préfère se déplacer à terre : face à un pont, elle privilégie la chaussée et court le risque d'être victime du trafic routier. Les passages à faune et les banquettes à loutres sont donc un levier important pour la conservation de l'espèce.

La reconquête des territoires

Autrefois présente sur l'ensemble de la Bourgogne, la loutre a presque disparu au cours du XX^e siècle suite à différentes pressions, dont l'augmentation du trafic routier. **Protégée depuis 1972, elle amorce une reconquête naturelle de ses territoires fin des années 2000.**

Pour assurer sa conservation, le Plan Régional d'Actions 2021-2028* est déployé en Bourgogne par la SHNA-OFAB. Il s'articule notamment autour :

- du suivi de l'espèce,
- de la réduction des collisions routières,
- de l'amélioration de l'habitat,
- de la sensibilisation des acteurs et du grand public aux enjeux de conservation de l'espèce.

* Ce Plan Régional d'Actions 2021-2028 est une déclinaison des documents nationaux de la Société Française d'Étude et de Protection des Mammifères (SFEPM).



Loutre sur une banquette

La Loutre d'Europe

Taxonomie : Mammifères - Carnivores - Mustélidés

Taille : 100 à 130 cm (dont 30 à 45 cm pour la queue)

Poids : 6 à 11 kg

Habitat : milieux aquatiques

Régime alimentaire : poissons, amphibiens, écrevisses, petits mammifères, reptiles, oiseaux, invertébrés terrestres

Reproduction : 1 naissance par an (1 à 2 loutrons)

Statut : protégée depuis 1972, classée « En danger » dans la Liste rouge des mammifères sauvages de Bourgogne



Empreinte de loutre reconnaissable aux restes alimentaires (arêtes, écailles, etc.) et à son odeur typique de miel



Empreinte : 5 doigts disposés en éventail, griffes, palmure

Les ouvrages d'art et l'accueil de la biodiversité

La loutre n'est pas la seule à fréquenter les ouvrages d'art. Une multitude d'espèces : chauves-souris, oiseaux, etc. peuvent y trouver refuge.

Conserver le maximum de cavités naturelles favorise leur accueil. Des abris peuvent également être installés pour pallier la disparition de cachettes naturelles (voir photos ci-contre).



Nichoir à Cincle plongeur



Gîtes à chauves-souris

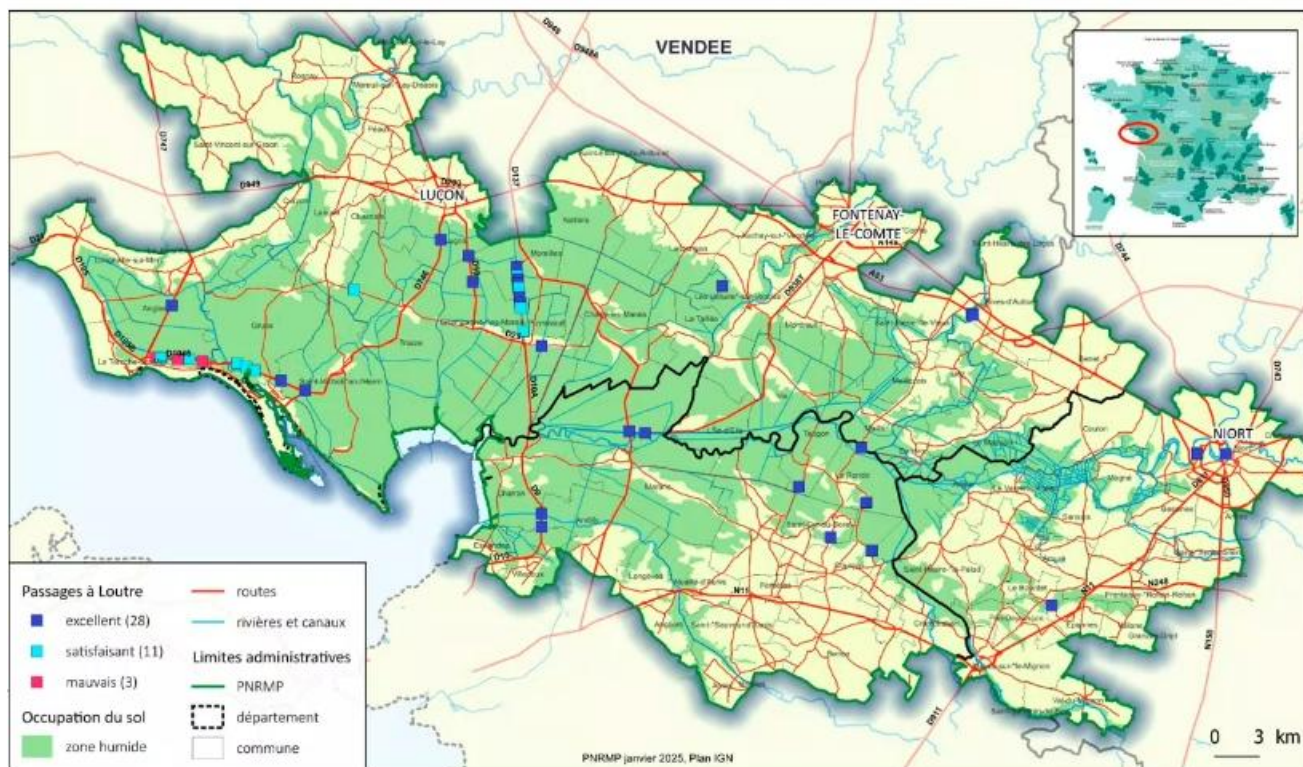
Ce projet a bénéficié des financements du fonds vert dans le cadre du plan de relance "France Verte" et du Département dans le cadre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.



Crédits photos : Loutre d'Europe : Stéphane DANDON | Pont de Mennetou-sur-Yonne avant et après la pose d'une banquette à loutres : Cyril HUBERTUS | Loutre sur une banquette : Ludovic JONAT | Nichoir à Cincle plongeur et Gîte à chauves-souris : SHNA-OFAB | Illustrations : Jean CHEVALIER
juin 2024

Annexe 6 : Carte de fonctionnalité des passages à faune dans le Marais poitevin en 2024

Fonctionnalité des passages à faune dans le Marais poitevin en 2024



Parution du guide des méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe

Dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe 2019-2028, un suivi régional de l'espèce est mené par les associations partenaires de la SFEPM. La recherche des indices de présence de la Loutre, que sont les épreintes (fèces) et les empreintes, se fait en suivant le protocole standard recommandé par l'UICN. Cependant, ce protocole a été établi dans un objectif d'évaluer la distribution de l'espèce à large échelle (nationale voire régionale) et non pas au niveau local. De ce fait, la méthode n'est pas adaptée aux habitats particuliers tels que les étangs et marais, les estuaires et littoraux, les zones montagneuses ou encore les cours d'eau méditerranéens. De plus, les loutres marquent moins leur territoire (concurrence intra-spécifique plus faible) dans les zones en cours de recolonisation, ce qui rend d'autant plus difficile la détection des indices de présence, rares et localisés.

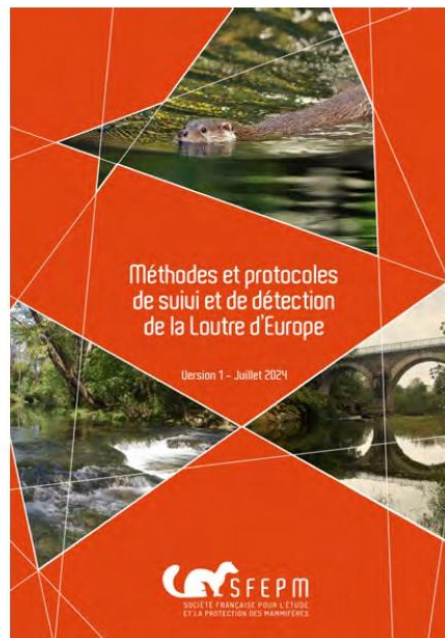
Ainsi, un guide regroupant les différents protocoles et méthodes employés en France et à l'étranger pour la détection et le suivi de la Loutre d'Europe a été rédigé par la SFEPM, avec l'aide précieuse du Groupe Loutre national. Il se divise en plusieurs chapitres :

- Présentation de la Loutre et de ses indices de présence,
- Objectifs et enjeux de détection et de suivi de l'espèce,
- Rappel du protocole standard UICN,
- Recueil d'expériences dans les habitats particuliers (adaptation des protocoles de suivi, conseils pour la recherche d'indices),
- Présentation des différentes méthodes de prospection et de suivi complémentaires au protocole standard, permettant de faciliter la détection de la Loutre,
- Présentation de méthodes d'étude spécifiques, permettant d'engranger des informations plus précises ou de mener des études plus poussées (génétiques, comportementales, etc.).

Ce guide a pour vocation d'apporter de l'aide et des conseils à celles et ceux qui débutent dans le suivi de la Loutre d'Europe. De nombreuses ressources bibliographiques sont également disponibles. Il est téléchargeable dans la partie "Protocoles" de cette page <https://www.sfepm.org/publications-sur-la-loutre.html>.

Pour toute demande d'information ou si vous souhaitez entrer en contact avec l'animatrice nationale du PNA, ainsi que les animateurs régionaux, vous pouvez envoyer un email à l'adresse : cecile.kauffmann@sfepm.org

Cécile KAUFFMANN, SFEPM



© Anonyme - Pyrénées-Atlantiques (Béarn)

Le retour de la Loutre dans l'Aube

Depuis 2022, des indices de présence de la Loutre d'Europe ont été découverts dans l'Aube par Ludovic Jouve, un naturaliste du réseau Loutre. Dans le Grand-Est, l'espèce n'avait plus été observée depuis une dizaine d'années : seuls des indices avaient été relevés de temps à autre à proximité du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (Haute-Marne). Son retour avéré dans la région semble avoir été possible à partir de la population de Bourgogne-Franche-Comté, qui depuis quelques années s'étend vers le nord et l'est du pays. En effet, des épreintes ont été observées le long de la Vanne, cours d'eau qui se jette dans la rivière de l'Yonne (89).

L'espèce fait désormais l'objet d'un suivi sur la Vanne, côtés Aube et Yonne, et grâce à des images capturées sur des appareils à déclenchement automatique disposés le long du cours d'eau, ainsi qu'à la découverte de nouvelles épreintes en 2023 et 2024, sa présence est bien confirmée. La Loutre d'Europe semble donc installée dans le département, ce qui laisse rêver à une recolonisation prochaine du reste de la région Grand-Est ou de la région Ile de France...

Ressource bibliographique : Jouve, L. 2022. Découverte de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur la Vanne dans le nord de l'Yonne et dans l'Aube. Revue scientifique *Bourgogne-Franche-Comté Nature* n°35-2022 : 212-217.

Cécile KAUFFMANN, SFEPM

© Ludovic Jouve



Mammifères sauvages n°88 - décembre 2024 21

Annexe 8 : Publications sur les réseaux sociaux de la SFEPM (Facebook, Instagram et LinkedIn)





Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM)

Publié par Gérard Lebon · 16 mai à 10:00 ·

...

A l'occasion de la journée mondiale de la Loutre, qui aura lieu le mercredi 29 mai 2024, nous vous partageons quelques événements organisés localement ces prochaines semaines et qui pourraient intéresser les amoureux du mustélide :

➡ 24 mai - 18h30 : Conférence "Petits et grands mammifères de nos zones humides", à Mées (40) : https://www.tourismelandes.com/.../conference-nature... ✓

➡ 24 mai - 18h30 à 20h30 : Formation aux techniques d'étude de la Loutre (en salle), à Saint-Jean-d'Angély (17). Inscription obligatoire sur :

https://www.ne17.fr/.../causerie-debat-a-la-rencontre-de... ✓

➡ 25 mai - 9h à 22h30 : Tenue d'un stand et présentation de la Loutre d'Europe à l'occasion de la Fête de la Nature, à Sallèles (63) : <https://ens.puy-de-dome.fr/agenda.html...> ✓

➡ 26 mai - 10h : Sortie terrain à la recherche des indices de présence de Loutre sur le Doustre, à Saint Martin-la-Méanne (19), rendez-vous en face de la mairie. Pour plus d'informations, contacter Pierre Chastang : pierrechastang1@gmail.com

➡ 29 mai - 10h à 12h30 et 18h à 20h30 : Webinaire "World Otter Day" organisé par l'IOSF (International Otter Survival Fund). Inscription sur :

<https://docs.google.com/.../1FAIpQLSciYpYHZNzWb.../viewform> ✓

➡ 29 mai - 15h à 16h30 : " La loutre à Ansot : où, quand, comment ? " - Atelier de terrain scientifique tout public à Bayonne (64). Inscription sur :

<https://www.bayonne.fr/.../journee-mondiale-de-la-loutre...> ✓

➡ 7 juin - 18h à 20h30 : Sortie en canoë sur le Thouet, sur les traces de la Loutre et du Castor, à Thours (79). Inscription sur : <https://www.valleeduthouet.fr/printemps-du-thouet.html> ✓

➡ 7 juin - 9h à 12h : "A la rencontre de la Loutre", sortie à la recherche d'indices de présence de la Loutre autour de Chinon (37) : <https://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/.../la-rencontre...> ✓

D'avance, bonne journée mondiale de la Loutre à toutes et à tous ! 🦦🌍 #WorldOtterDay
[#journée mondiale de la loutre](#)





Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM)

Publié par Gérard Lebon · 26 min ·

...

Aujourd'hui, c'est la 10ème Journée Mondiale de la Loutre 🦦 Un événement organisé par l'[#IOSF](#) (International Otter Survival Fund).

N'hésitez pas à assister au webinaire (en anglais) durant lequel des spécialistes de plusieurs espèces de loutres vous présenteront leurs projets ou résultats d'études menés aux quatre coins du monde. Le webinaire se tiendra en deux sessions :

- de 10h à 12h30 : <https://us06web.zoom.us/j/89280627552> ✓

- de 18h à 20h30 : <https://us06web.zoom.us/j/82404556651> ✓

Pour celles et ceux qui ne seraient pas disponibles, pas d'inquiétude ! Un replay sera mis en ligne sur la chaîne Youtube de l'IOSF dans quelques semaines :

<https://www.youtube.com/@internationalottersurvivalfund> ✓

(⚠ Les horaires annoncés dans le dernier email diffusé à la liste "infoloutre" étaient incorrects)

Pour les plus petits, les mini jeux créés par l'UICN et traduits par nos soins sont disponibles en téléchargement via les liens suivants :

- points à relier : https://www.sfepm.org/.../inli.../Dessin_Points_a_relier.png ✓

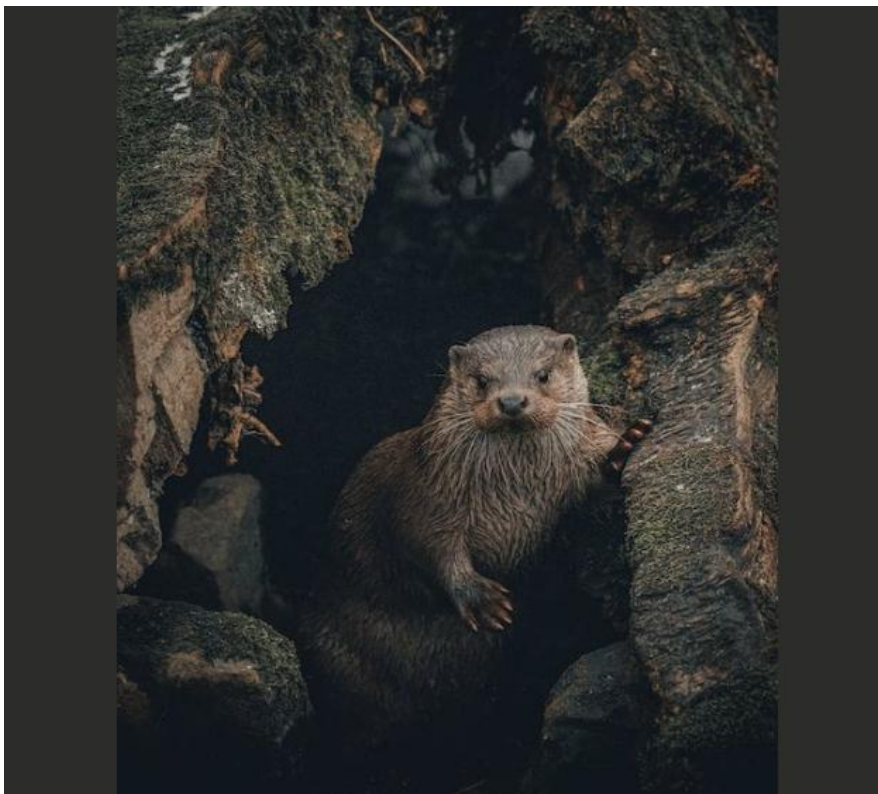
- masque à découper : https://www.sfepm.org/.../inline.../Eurasian_Otter_Mask.png ✓

- labyrinthe : <https://www.sfepm.org/.../files/inline-files/Labyrinthe.jpg> ✓

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle Journée Mondiale de la Loutre 🦦

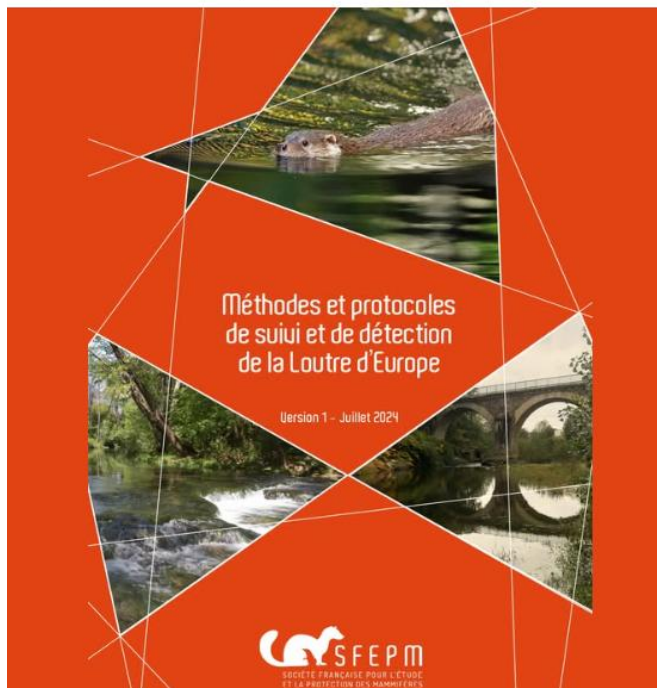
[#WorldOtterDay](#)

© David Selbert (Pexels)



Nous avons le plaisir de vous partager notre guide des "Méthodes et protocoles de suivi et de détection de la Loutre d'Europe"

Ce document, rédigé dans le cadre du PNA en faveur de la Loutre d'Europe, en collaboration avec le Groupe Loutre de la SFEPM, fait état des différents protocoles et méthodes employés en France et à l'étranger pour le suivi de la Loutre, notamment dans les habitats particuliers. Il s'agit de la première version du guide, destiné à être évolutif en ... En voir plus



[Loutre]

La Loutre d'Europe fait son grand retour en France ! Grâce au Plan National d'Actions (PNA) 2019-2028, la recolonisation de la Loutre progresse dans plusieurs régions comme le Grand-Est, la Normandie, ou l'Occitanie. Une belle victoire pour la biodiversité !

Vous voulez suivre ses avancées, découvrir les actions du PNA et savoir comment agir pour protéger cette espèce emblématique ?

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion spéciale Loutre pour ne rien manquer : <https://bit.ly/Infoloutre>

#LoutredEurope #Loutre #LutraLutra #Biodiversité #SFEPM

Découvrez notre nouveau numéro de l'Echo du PNA, la lettre d'actualités du PNA en faveur de la Loutre d'Europe

Vous y trouverez des informations sur le suivi de la Loutre dans l'Aube et en Normandie, les résultats des autopsies réalisées ces dernières années en Nouvelle-Aquitaine, des nouvelles des loutres en détresse accueillies par les centres de soins de la faune sauvage, les aménagements réalisés en faveur de l'espèce en Bourgogne-Franche-Comté, et bien d'autres informations encore sur les projets et les études en cours en région et au niveau national.

Une très bonne lecture à toutes et à tous !

<https://www.sfepm.org/.../files/inline-files/EchoPNA16.pdf>



Sommaire

- 2 Les dernières nouvelles du PNA
- 3 Actualité sur le suivi de la Loutre
- 6 Mortalité de la Loutre
- 11 Loutres en détresse
- 14 Gestion des milieux aquatiques favorables à la Loutre
- 18 Aménagements en faveur de la Loutre
- 20 Loutre et pisciculture
- 21 Communication
- 23 Echo d'ailleurs
- 24 La Loutre et vous
- 25 Infos pratiques

Éditorial

Le mouvement de recolonisation de la Loutre d'Europe est en bonne marche ! Depuis 2022, des indices de présence de loutres ont été découverts dans l'Aube. On la croise de plus en plus dans la moitié Est de la France et ses populations se densifient dans d'autres régions comme la Normandie, l'Occitanie et les Pays de la Loire.

Le PNA 2019-2028 en faveur de la Loutre, construit sur la base des enseignements du premier plan de 2010, démontre la réelle plus-value de la mobilisation coordonnée des acteurs pour faire progresser les connaissances sur l'espèce et agir concrètement pour sa protection. Les actions phares ont été maintenues tout en en développant de nouvelles, jugées moins prioritaires au départ. Citons par exemple le démarrage d'un travail sur la protection des piscicultures en étang et la procédure de réhabilitation des loutres en détresse par les centres de soins.

Avec l'aide des opérateurs du plan en région et de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la SFEPM élabore cette année le bilan à mi-parcours de ce second PNA. Ce bilan doit nous permettre de conforter les actions qui donnent de bons résultats et de réorienter les autres.

Même si le mouvement de recolonisation de la Loutre paraît lent, il est réel. Nul doute que les conclusions de ce premier bilan seront encourageantes.

Je souhaite adresser mes félicitations aux structures qui continuent à s'impliquer dans les régions où la Loutre est présente depuis longtemps ainsi qu'aux acteurs qui s'investissent depuis peu dans celles où l'espèce s'installe à nouveau. Ce nouvel opus de l'Echo du PNA Loutre témoigne de la diversité de ces initiatives. La DREAL Nouvelle-Aquitaine remercie la SFEPM pour son travail d'animation nationale qui a permis des avancées significatives dans la déclinaison de ce plan d'actions.

Véronique Barthélemy, DREAL Nouvelle-Aquitaine



DES NOUVELLES DE LA LOUTRE D'EUROPE

REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DE LA LOUTRE D'EUROPE

En vous inscrivant à la liste de diffusion du PNA Loutre, vous accédez à :

- Des actualités régulières sur les actions mises en place dans le cadre du PNA,
- Des guides techniques et des fiches d'identification,
- Des opportunités d'expertise, d'accompagnement et de suivi terrain,
- La possibilité d'échanger avec une communauté spécialisée.

LA LOUTRE D'EUROPE FAIT SON GRAND RETOUR

Bonne nouvelle !
Depuis 2022, la Loutre d'Europe est de retour dans le département de l'Aube (Grand-Est) et recolonise progressivement le territoire (Est de la France, la Normandie et de nouvelles zones en Occitanie).

Depuis 2010, la SFEPM anime un Plan National d'Actions dédié à la préservation de l'espèce, en collaboration avec de nombreux partenaires en région.

LE PNA EN FAVEUR DE LA LOUTRE D'EUROPE

Ce plan s'appuie sur le PNA Loutre au niveau national et coordonne par la DREAL Nouvelle-Aquitaine les actions à réaliser à l'échelle de la région.

- Réaliser la réhabilitation d'habitats favorables,
- Préserver les habitats de la Loutre,
- Réguler les sources de pollution,
- Accompagner les pisciculteurs pour contrôler leurs pratiques.

Grâce à la mobilisation collective, des progrès

Des bonnes nouvelles concernant la reconquête du territoire de la Loutre d'Europe en France. 🐾
Cependant, des défis restent à relever : le mouvement de recolonisation de la Loutre est lent et fragile, des pressions importantes persistent encore, comme les collisions routières ou la destruction des zones humides.

👉 Soutenir la SFEPM, c'est contribuer à la poursuite des efforts de conservation de l'espèce 🐾
Rejoignez-nous et participez activement à la protection de cette espèce emblématique en devenant adhérent·e à la SFEPM : <https://bit.ly/jadheresFEPM> 🐾

#SFEPM #protectiondesmammiferes #loutredeurope #loutre #lutralutra #faunesauvage



🐾 [Adopter une Loutre ? NON !] 🐾

Ponctuellement, la **Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM)** et ses partenaires (**Groupe Mammalogique Normand**) sont contactés avec les demandes suivantes :

- ❓ « Comment adopter une loutre ? »
- ❓ « Où puis-je réaliser des activités avec des loutres ? »

⚠️ Nous souhaitons ainsi mettre en garde le grand public à ce sujet : il est totalement impossible, et surtout illégal d'adopter une Loutre, quelle que soit l'espèce. Merci par avance à celle et ceux qui voudront bien diffuser ce post au sein de leur réseau !

❌ Nous remarquons également sur les réseaux sociaux, des vidéos de loutres arborant des déguisements ou prenant un bain qui se propagent. Afin d'éviter l'augmentation du trafic illégal de loutres comme animaux domestiques, nous demandons évidemment de ne PAS partager ce type de contenu.

👉 Ce sujet est par ailleurs mentionné en p. 21 du dernier numéro de l'Echo du PNA Loutre : <https://bit.ly/PNALoutre16>

#SFEPM #FauneSauvage #LoutredEurope #LutraLutra

DÉE REÇUE

Adopter une Loutre d'Europe ? NON !

La Loutre d'Europe est une espèce strictement protégée. Il n'est en aucun cas possible d'en adopter une, contrairement aux informations mensongères que l'on peut trouver en ligne.

ANOMALY ANOMALY

Vous pouvez régulièrement voir passer des vidéos de loutres "de compagnie" sur les réseaux sociaux. Ce sont pour la plupart des loutres nées d'élevage. Partager ce genre de vidéos risque d'augmenter d'autant plus le trafic illégal de ces espèces. Nous vous demandons, s'il vous plaît, de ne pas les partager autour de vous. Nous nous opposons à leur commercialisation.

Vous souhaitez contribuer à la préservation de la Loutre d'Europe en France ?

Soutenez nos actions en devenant adhérent·e !

Posts de la page ▾

🐾 [Plan National d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe] 🐾

Le PNA en faveur de la Loutre d'Europe, animé par la **Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM)**, a notamment pour objectif d'accompagner la prise en charge et le relâcher des loutres en détresse accueillies par les centres de soins de la faune sauvage. 🐾

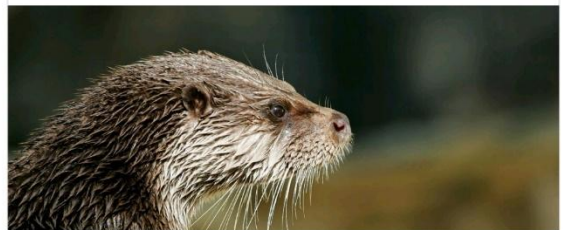
Voici une bel exemple de réussite 🐾

Merci aux centres de soins **PANSE BETES** et la **LPO France** pour leur travail de réhabilitation !

#LoutredEurope #FauneSauvage #PNALoutre

David GOUTX · 2e
Directeur régional délégué DREAL (Direction ...
1 sem. · 🌐

Fin octobre, une jeune **#loutre** a retrouvé son habitat naturel. Elle a été relâchée après avoir été prise en charge par des centres de... voir plus



||| ○ <

🚧 Protéger les loutres sur nos routes : des solutions collectives et individuelles
Les collisions routières représentent la principale cause de mortalité chez la Loutre.

Voici quelques actions concrètes que vous pouvez adopter :

1 Signalez les zones à risque : Si vous observez un cadavre de loutre en bord de route (ou ailleurs), il est important de transmettre l'information à la SFEPM ou aux associations de protection de la nature locales. Ces données permettent d'identifier les points noirs de collisions routières et de prioriser les aménagements.

2 Adaptez votre conduite : Réduisez votre vitesse le long des cours d'eau et lorsque vous traversez des ponts (signalisation ou pas !) afin de limiter le risque de collision. Cela bénéficiera à toute la faune.

3 Participez à la sensibilisation : Informez votre entourage sur les enjeux de préservation de la Loutre et encouragez-les à réduire leur allure à proximité des cours d'eau et zones humides, en particulier la nuit.

Ensemble, nous pouvons faire la différence pour protéger la Loutre d'Europe et garantir la sécurité de la faune environnante. 🐾

👉 Rejoignez-nous pour soutenir ces initiatives - Pour adhérer ou en savoir plus, rendez-vous sur www.sfepm.org

📷 Crédits photo :

page 1 : Nemyrivskiy Viacheslav

page 2 : Alain Texier

page 3 : Elisa Mora

page 4 : Franck Simonnet

page 5 : Appareil photo automatique / Groupe Mammalogique Breton

#SFEPM #LoutreDEurope #Conservation #Passageafaune #BanquetteLoutre

#AgirPourLaBiodiversité



PROTÉGER LES LOUTRES SUR NOS ROUTES

Loutres et usagers de la route : un défi de cohabitation

Si la Loutre d'Europe n'est aujourd'hui plus menacée de disparition à l'échelle de la France, la recolonisation de son aire de répartition originelle demeure lente et fragile.

Les collisions routières représentent la principale cause de mortalité chez la Loutre.



Des solutions existent pour limiter les risques :

Signalisation adaptée

Dans certains régions, des panneaux routiers avertissent les automobilistes près des zones à risque.



Des solutions existent pour limiter les risques :

Les passages sécurisés

Depuis le lancement du second Plan en faveur de la Loutre (2018), plus de 250 ouvrages ont été aménagés pour permettre aux loutres de traverser en toute sécurité (barquettes en béton, pontons flottants en bois, buses, ...).



Des solutions existent pour limiter les risques :

Les passages sécurisés

Ces passages offrent également à d'autres espèces, comme les poissons, les oiseaux, les amphibiens, ainsi qu'aux autres faune des cours d'eau.

+2



Loutre empruntant une barquette sous un pont

📖 Envie d'un peu de lecture pour les fêtes ?

📖 Le nouveau numéro de La Catiche, la lettre d'informations annuelle de ... plus

LETTRE D'INFOS

La Catiche n°6 est en ligne !



- un Havre à l'honneur : la Réserve Naturelle d'Arjona
- des conseils pour la pose d'appareils photos automatiques
- un dossier sur le Vison d'Europe
- les Hommes des collines et les prochains événements




L'opération Havre de Paix pour la Loutre d'Europe invite les propriétaires de parcelles en bord d'eau à agir pour protéger la Loutre en créant un espace privilégié.

Envie de devenir Havre de Paix pour la Loutre ? Rendez-vous sur sfepm.org pour plus d'informations.

Vous souhaitez contribuer à la préservation de la Loutre d'Europe en France ?



Soutenez nos actions en devenant adhérent-e !

👍👍 Léa Lange et 46 autres personnes

5 republications

Annexe 9 : Articles de presse sur la Loutre d'Europe

1. Ça m'intéresse n°522 (août 2024) p. 37

LA LOUTRE D'EUROPE

EN PLEINE RECOLONISATION

Longtemps chassée pour sa fourrure, la loutre, historiquement présente dans la quasi-totalité du pays, a vu sa population s'effondrer au début du xx^e siècle, et les derniers spécimens se retrancher sur la façade Atlantique et dans le Massif central. L'interdiction de la chasse en 1972 et le statut d'espèce protégée en 1981 ont stoppé le déclin mais l'espèce a eu besoin d'un coup de pouce pour recoloniser les territoires perdus. Après l'échec des réintroductions opérées en Alsace dans les années 2000, un premier plan national d'actions (PNA) a été mis en place. Il visait à réduire les collisions routières, principale cause de mortalité de la loutre d'Europe qui se déplace souvent sur les berges. Des « banquettes » ont été



Ce dispositif a été installé pour la protection du Castor et de la Loutre. Merci de ne pas déformer la barrière et de refermer les portillons.

ROMAN DOUCELIN/HANS LUCAS

installées sous des ponts : ces systèmes lui permettent de cheminer à sec même lorsque le niveau de l'eau augmente. Les centres de soin de la faune sauvage ont aussi été accompagnés pour mieux prendre en charge les animaux blessés. Ces efforts portent leurs fruits : « En une vingtaine d'années, la loutre a recolonisé un grand nombre de territoires », se félicite Cécile Kauffmann, de la SFEPM. Le PNA en cours prévoit en outre d'identifier les polluants qui affectent l'espèce.

2. 30 Millions d'Amis (février 2024)

1. La loutre d'Europe



©AdobeStock

Cette espèce semi-aquatique est en bonne voie pour reconquérir tout l'Hexagone. Et ce n'était pas gagné... Longtemps chassée pour sa fourrure, la loutre d'Europe a été considérée comme un concurrent direct des pêcheurs. « Un argument non recevable, puisque la loutre se nourrit de poissons malades », indique Marc Giraud à 30millionsdamis.fr. Néanmoins, le mustélidé témoigne aujourd'hui d'une progression nette depuis les années 1990, selon la [carte de répartition](#) de l'espèce publiée par la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM).

Bien qu'il n'existe pas de chiffre officiel sur le nombre actuel d'individus en France, des indices témoignent de sa présence sur tout le territoire qu'elle colonisait autrefois, exceptés les Hauts de France et le Grand-Est. « C'est une espèce difficile à observer mais la loutre d'Europe dépose des empreintes et des empreintes permettant de déterminer ses zones de présence et de suivre sa recolonisation », souligne Cécile Kauffmann, animatrice du Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Loutre d'Europe pour la SFEPM. Ce retour n'aurait pas été possible sans l'arrêt de sa chasse en 1972, suivi de la protection légale de l'espèce en 1981. Au fil des années, plusieurs mesures de conservation ont été menées pour répondre à différentes menaces existantes. À titre d'exemple, « la construction de banquettes à loutres sous les ouvrages d'art permet de rétablir des corridors écologiques fonctionnels essentiels à la recolonisation de l'espèce, trop souvent, victime de collisions routières », ajoute Cécile Kauffmann. Chaque année, plusieurs dizaines de loutres sont retrouvées mortes sur le réseau routier. Cela n'empêche pourtant pas la loutre de se développer, doucement, mais sûrement.

Depuis 2010, la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM) anime le plan national d'actions en faveur de la loutre d'Europe. Le mammifère semi-aquatique avait failli disparaître de l'Hexagone dans les années 70. Or, grâce au programme, les populations recolonisent lentement le territoire. La bataille n'est pas encore gagnée, comme nous l'explique Cécile Kauffmann.

Par Philippe Lesaffre

Jetez un œil. Sur les réseaux sociaux, vous tomberez aisément sur des vidéos de loutres, des animaux plutôt appréciés du grand public. Certains individus filmés en intérieur semblent presque domestiqués. D'autres flottent et, sur le dos, se donnent la main sur un cours d'eau. « Mais il y a confusion, sourit Cécile Kauffmann, chargée de mission pour la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM). La plupart du temps, il s'agit de loutres de mer (*Enhydra lutris*) ou de loutres cendrées (*Aonyx cinereus*) qui n'évoluent pas en France. »

Son association, depuis près de quinze ans, anime le plan national d'actions en faveur de la loutre d'Europe (*Lutra lutra*), et c'est la seule présente sur le continent.

C'est cette loutre qui, dans nos contrées, sur une large moitié sud et ouest de l'Hexagone, arpente les berges et suit les cours d'eau, en prenant bien soin de « fuir les humains ». Car le mammifère semi-aquatique se fait discret et a plutôt tendance à aller chasser au crépuscule, loin des mouvements de foule... et des smartphones.

La loutre crée des catiches

Il s'éloigne même de ses congénères, puisqu'après avoir quitté le territoire de sa mère, le jeune s'en cherche un autre pour démarrer une vie en solitaire, à deux pas d'un ruisseau, d'un fleuve ou d'un marais. « Le mustélide, explique Cécile Kauffmann, exploite les terriers d'autres mammifères. Il les élargit et crée des catiches en créant une entrée et une sortie



Maintenir les efforts

© Andreas Schmitz / Unplash

par voie terrestre ainsi qu'aquatique. » C'est ainsi qu'il peut directement se dégouter poissons et écrevisses, mais il aime également attraper oiseaux, amphibiens et petits mammifères. « La loutre d'Europe s'adapte à son territoire et aux saisons pour se nourrir. » Elle peut tout à fait chasser dans l'océan. « En revanche, dit-elle, elle a besoin d'eau douce au quotidien pour rincer son pelage du sel. »

Le mâle et la femelle ne se rencontrent que quelques jours par an, le temps de la reproduction. Et puis après leur affaire, ils repartent, chacun de leur côté. Et la mère se charge, à la naissance des

petits, de les nourrir et de les guider pour leurs premiers pas. « Au départ, note Cécile, les petits appréhendent l'eau... » Le temps de s'habituer, ils apprennent ensuite à chasser avant l'émancipation. « Nous arrivons à intercepter des moments d'intimité, durant lesquels on voit la mère laisser ses petits se débrouiller avec des poissons qui gigotent... »

L'animal a failli disparaître

Seulement, le mustélide a bien failli être éliminé des paysages à la fin des années 70. La loutre avait colonisé, au début du siècle dernier, l'ensemble du pays, à l'exception du bassin parisien et de

la Corse. « Or, elle a tellement été chassée pour sa fourrure – avant que la pratique ne soit interdite en 1972 en France – qu'il ne restait plus que quelques foyers de populations sur le littoral atlantique et dans le Massif central. » La petite bête pesant jusqu'à 10 kilos, environ, avait aussi mauvaise réputation. On considérait que la mangeuse de poissons piquait les ressources des pêcheurs. Mais ce n'est pas tout.

La loutre européenne a dû faire face aux « ruptures écologiques de plus en plus importantes », à mesure que des barrages ont été conçus sur les cours d'eau qu'elle côtoyait, sans oublier le développement du réseau routier et de l'agriculture intensive, après la Seconde Guerre mondiale. Son territoire s'est ainsi réduit comme peau de chagrin, ses ressources alimentaires se sont raréfiées... et il en est allé de même pour les populations.

Une carte de répartition

Toutefois, une prise de conscience a émergé, et l'espèce a été protégée en 1981. « Depuis, des actions de conservation et de réintroduction, précise Cécile, ont été mises en place, ici ou là. » Avant qu'un premier plan national d'actions

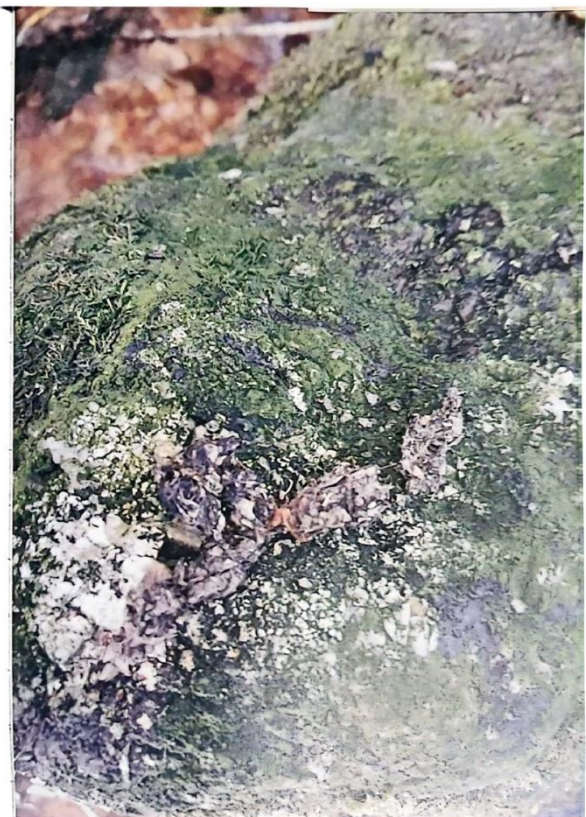
(PNA) en faveur de la loutre d'Europe, financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, n'ait vu le jour en 2010, en premier lieu pour une durée de cinq ans.

Avec comme objectifs, souligne-t-elle, de « favoriser le retour des individus dans ses anciennes aires de répartition, puis de faire en sorte qu'ils se maintiennent dans la durée. » Depuis ses locaux à Bourges, la SFEPM, qui anime actuellement le deuxième PNA, en cours jusqu'en 2028, synthétise les données recueillies par les acteurs de terrain, chargés, entre autres, du suivi des populations. Elle met en particulier à jour « une carte de répartition de la loutre en France ».

Traquer les épreintes

On ignore la densité de population de l'espèce en France et le nombre d'individus présents. C'est qu'il est difficile de croiser l'animal. « Régulièrement, à pied, en barque ou en canoë, les équipes de naturalistes explorent les territoires, prospectent pour tâcher de trouver des traces de passages. » Dans leurs visées, les empreintes et les épreintes, donc les croûtes laissées le long des berges, sur une pierre ou au pied d'un arbre, permettant aux lutrinés de « mar-

Épreintes »
© Cécile Kauffmann



quer leur territoire » et d'indiquer aux autres loutres qu'il faut aller voir ailleurs. « Ce sont des petits tas, verdâtres, noirs ou gris en fonction de la date du dépôt, et ça sent le miel et le poisson. » Autre mission, au programme du PNA : recenser les cadavres de loutres... « Selon les informations transmises par les équipes sur le terrain, il y a eu près de 120 cas de collisions routières mortelles en 2023. Un chiffre élevé qui reste hélas stable, année après année. »

L'animal recolonise, donc, le territoire, mais très lentement... D'autant qu'il en a, des barrières, à contourner. Son territoire demeure morcelé en raison de l'artificialisation des sols ou de la disparition des milieux humides. Or, la loutre a besoin de place. Elle s'approprie en moyenne un espace mesurant entre 10 et 40 kilomètres de linéaire de cours d'eau. Une zone très étendue qu'elle ne partage pas avec les autres de son espèce... Conséquence : avant de pouvoir s'installer, les jeunes individus en quête d'un territoire inoccupé vont se déplacer énormément... Enfin, surtout les mâles.

Passages à faune

Les adultes de sexe opposé ne se croisent qu'une fois par an, ce qui

ralentit en outre la recolonisation. « Les femelles ne mettent au monde que deux ou trois petits par portée. Or, les possibilités d'accouplement se font rares, vu qu'elles atteignent leur maturité sexuelle à trois ans, sur une durée de vie de cinq ans, en moyenne. » Cela limite le nombre total de naissances, sachant que, observe Cécile, « le taux de survie des petits demeure assez faible ».

Les associations environnementalistes veillent et protègent, ainsi, leur habitat. But du jeu : limiter au mieux la mortalité d'origine anthropique... typiquement au niveau de certains ponts. « Certaines loutres veulent passer par en haut et traverser la chaussée, peut-être en raison du diamètre trop étroit de l'ouvrage, d'une vitesse de courant trop rapide ou des périodes de crue. »

Ainsi, l'idée, pour la SFEPM, c'est d'inviter les collectivités à concevoir « des banquettes à loutres ou des ponts flottants fixés le long de la bordure ». Autant de passages que la faune peut utiliser et ainsi éviter de se faire écraser. Pour l'heure, impossible de savoir combien il y en a sur tout le territoire – bien qu'un outil numérique (« passages-faune ») a été imaginé et piloté par le ministère de la Transition écologique pour pouvoir à terme les recenser tous.



Passage pour la faune en Bretagne, en 2023

© Cécile Kauffmann

Sensibiliser le public

La SFEPM peut également apporter de l'aide aux pisciculteurs afin d'améliorer la cohabitation entre non-humains et humains. « Certaines loutres se servent dans des bassins, ce qui porte préjudice à certains professionnels. Un médiateur peut venir réaliser une expertise et proposer des aménagements – comme l'installation de grilles de protection – pour faire en sorte que le petit mammifère ne chasse plus ces poissons. »

De manière générale, les associations de protection de l'environnement utilisent, sur le terrain, des guides publiés par la SFEPM pour sensibiliser décideurs et gestionnaires. « Cela leur permet de montrer, précise la chargée de mission, quelles peuvent être les bonnes pratiques. » Y compris les actions de restauration du milieu naturel, par exemple au niveau des berges.

Il s'agit aussi d'apporter des connaissances auprès des citoyens. Dans cette veine, l'association propose aux propriétaires de terrains



© Zdenek Machacek / Unplash

(privés ou publics) situés à proximité d'un cours d'eau de créer un « havre de paix pour la loutre ». Même logique que les refuges LPO : « En signant une convention avec la SFEPM, dit Cécile Kauffmann, les propriétaires d'espaces s'engagent à ne pas couper la végétation rivulaire, à ne pas déverser de produits toxiques ou à installer des catiches artificielles, par exemple. » Cette opération a été imaginée en premier dans les années 80 par le Groupe mammalogique breton, une association de protection de mammifères. Elle a ensuite été déployée au niveau national en 2014. Depuis, des havres de paix, on en compte un peu plus de 200 en France. En l'occurrence, cela permet de sensibiliser le plus grand nombre : « Protéger les loutres nécessite de

pouvoir inclure l'ensemble de la population », glisse Cécile.

Poursuivre l'effort

Lutra lutra reste vulnérable et menacée dans l'Hexagone, même si l'espèce a été classée, en 2017 par l'UICN, en « préoccupation mineure » sur la Liste rouge des mammifères en danger de France métropolitaine. Pour l'heure, « la loutre n'a pas encore réinvesti la partie nord et est du pays », indique celle qui pilote le PNA, qui se termine en 2028. « Il est important de poursuivre l'effort collectif dans la durée, afin que les actions portent leurs fruits. »

Tout le monde reste sur ses gardes... ●

Le danger des collisions, > là en Bretagne
© Cécile Kauffmann



4. Marcelle (juillet 2024)

15/07/2024 12:06

Il faut sauver le soldat loutre I - Marcelle

Marcelle

Le média de solutions

Il faut sauver le soldat loutre !

Par Philippe Lesaffre, le 12 juillet 2024
Journaliste



@ Andreas Schantl Unplash

La Société française pour l'étude et la protection des mammifères pilote depuis quatorze ans le plan national d'actions en faveur des loutres d'Europe. Cette bête est de retour en France, mais sa situation demeure vulnérable. Des initiatives existent pour la protéger au niveau local.

ouest de l'Hexagone. Les bêtes avaient failli disparaître du paysage à la fin des années 70. "La loutre avait colonisé au début du siècle dernier l'ensemble du pays, à l'exception du bassin parisien et de la Corse. Mais, précise la spécialiste, elle a tellement été chassée pour sa fourrure – avant que la pratique ne soit interdite en 1972 en France – qu'il ne restait plus que quelques foyers de populations sur le littoral atlantique et dans le Massif central."

La bête a aussi pâti de sa réputation : "On considérait qu'elle piquait les ressources des pêcheurs en chassant les mêmes espèces qu'eux." Et puis elle a été la victime, comme d'autres animaux, de l'urbanisation et de l'artificialisation des sols après la Seconde Guerre mondiale. "Les loutres ont souffert des ruptures écologiques importantes au fur et à mesure que les barrages sur les cours d'eau ont été conçus, que nous avons développé le réseau autoroutier..." Verdict : les loutres ont vu leur territoire se rétrécir. Il en est allé de même pour ses ressources alimentaires...

Un plan national d'actions

Pour autant, une prise de conscience a émergé dès les années 80. Et des actions ont été mises en place dans le but de conserver et de réintroduire les populations.

15/07/2024 12:06

Il faut sauver le soldat loutre I - Marcelle

Marcelle

Le média de solutions



Cécile Kauffmann, chargée de mission au sein de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM) ©DR

15/07/2024 12:06

Il faut sauver le soldat loutre I - Marcelle

Marcelle

Le média de solutions

<https://www.marcelle.media/il-faut-sauver-le-soldat-loutre/>

15/07/2024 12:06

Il faut sauver le soldat loutre I - Marcelle

Marcelle

Le média de solutions

prospectent le sol pour tâcher de trouver des traces de passages de la loutre d'Europe. Typiquement, ils traquent les épreintes, à savoir les excréments laissés sur une pierre ou au pied d'un arbre aux effluves... de miel et de poisson. Parfois, ils montent sur une barque ou un canoë pour observer au plus près les cours d'eau. Là où le mammifère emblématique se construit une catiche, sorte de terrier lui permettant d'attraper ses proies, des poissons, des écrevisses, des oiseaux.

Or, il n'est guère évident de croiser sa route. Comme l'indique Cécile Kauffmann, chargée de mission au sein de la Société française pour l'étude et la protection des mammifères (SFEPM), "l'animal a plutôt tendance à fuir les humains et à sortir au crépuscule". Au point que l'on ignore la densité de population de l'espèce en France et le nombre d'individus présents.



@ Zdenek Machacek - Unplash

Disparition

En 2010, un premier plan national d'actions (PNA) en faveur de la loutre d'Europe, financé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, a été lancé pour une durée de cinq ans. Puis un deuxième en cours jusqu'en 2028.

Depuis le début, ce PNA est piloté par la SFEPM, qui vise notamment à synthétiser les données recueillies par les acteurs de terrain dans le but d'établir une carte de répartition de la loutre en France, mise à jour régulièrement. "L'idée, explique Cécile Kaufmann, en charge du PNA au sein de son association basée à Bourges, c'est de favoriser le retour des individus dans ses anciennes aires de répartition et d'arriver à ce qu'ils se maintiennent dans la durée."



@ Andreas Schantl Unplash

Des passages à loutres

Pas une mince affaire, d'autant que le mammifère semi-aquatique a besoin de place. "Une loutre s'approprie en moyenne un espace mesurant entre 10 et 40 kilomètres de linéaire de cours d'eau. Et cette zone, elle ne la partage pas avec les autres de son espèce... Donc

15/07/2024 12:06

Il faut sauver le soldat loutre I - Marcelle

Marcelle

Le média de solutions

<https://www.marcelle.media/il-faut-sauver-le-soldat-loutre/>

73

avant de trouver un espace disponible, souligne-t-elle, une loutre se déplace parfois énormément..." Au risque de se faire écraser par les automobilistes. « Il y a eu près de 120 cas de collisions routières mortelles en 2023 », note Cécile Kauffmann, dont la structure assure également le recensement des cadavres des lutrinés.

Certaines initiatives y remédient. En particulier au niveau des ponts. « Certaines loutres veulent passer par en haut et traverser la chaussée, peut-être en raison du diamètre trop étroit de l'ouvrage, d'une vitesse de courant trop rapide ou des périodes de crue. » Ainsi, Cécile Kauffmann invite les collectivités à construire "des banquettes à loutres ou des ponts flottants fixés le long de la bordure". Bientôt, l'outil numérique "Passages faune", piloté par le ministère de la Transition écologique, offrira la possibilité de les recenser en France, pour l'instant on ignore leur nombre exact.

♦ Et relire : Des parcs pour protéger l'écureuil roux

Havres de paix

La SFEPM aide également les pisciculteurs à améliorer la cohabitation entre non-humains et humains. « Certaines loutres se servent dans des bassins, ce qui porte préjudice aux professionnels. Un médiateur peut venir réaliser une expertise et proposer des aménagements, comme l'installation de grilles de protection. Afin de faire en sorte que le petit mammifère ne chasse plus les poissons. »

Autant les décideurs que les gestionnaires ont à disposition les guides de la SFEPM visant à sensibiliser les uns et les autres. Ils recensent également les bonnes pratiques au niveau des berges. Dans cette optique, l'association propose aux

propriétaires de terrains situés à proximité d'un cours d'eau de créer des havres de paix pour la loutre sur le même modèle que les refuges LPO.

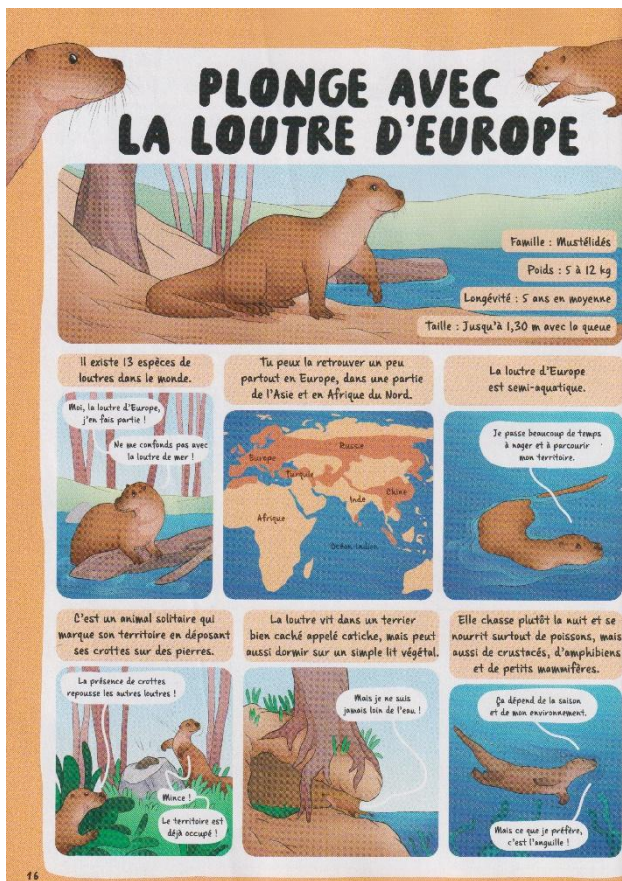
"Les particuliers, les entreprises ou les communes peuvent signer une convention avec la SFEPM. Et ainsi s'engager à ne pas couper la végétation rivulaire, à ne pas déverser de produits toxiques ou à installer des catiches artificielles sur leur espace. » Imaginée au départ par le Groupe mammalogique breton, une association de protection de mammifères, l'opération a été déployée au niveau national en 2014. Et des havres de paix, il y en a désormais "plus de 200" dans l'Hexagone.

Le combat n'est pas terminé. *Lutra lutra*, de son patronyme scientifique, reste vulnérable. L'espèce a certes été classée, en 2017 par l'IUCN, en « préoccupation mineure » sur la Liste rouge des mammifères en danger de France métropolitaine. Mais l'animal n'a pas encore investi la partie Nord et Est du pays. Selon Cécile Kauffmann, « il est important de poursuivre l'effort collectif dans la durée. » ♦

Bonus

La loutre ne donne pas la main. La loutre d'Europe est la seule loutre à évoluer en France. C'est une bête très solitaire. Le mâle et la femelle vivent séparément, chacun son territoire. Ils ne se croisent qu'une fois par an le temps de la reproduction. Ils ne se donnent donc pas vraiment la main, comme on peut le voir sur certaines vidéos partagées sur les réseaux sociaux...

5. Wapiti n°446 (mai 2024) p. 16-17, 24-25, 32-33, 40-41



À L'EAU, LA LOUTRE !

Le 29 mai, c'est la Journée mondiale de la loutre. Plonge à la rencontre de ce petit mammifère !

La loutre d'Europe se nourrit essentiellement de poissons, qu'elle dévore entièrement : la chair, la peau, et même les arêtes !

La loutre d'Europe est semi-aquatique. Elle vit à proximité des rivières, des marais, des lacs, des canaux...



Dès l'âge de 3 mois, le loutron suit sa mère dans ses déplacements, sur un périmètre de plus en plus étendu.

Cette loutre a déniché un crabe pour son repas. Miam !



Retrouve ta fiche sur la loutre d'Europe page 49

Photo : Jean-Luc Trépo, Thémis - 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 2681, 2682, 2683, 2684, 2685, 2686, 2687, 2688, 2689, 2690, 2691, 2692, 2693, 2694, 2695, 2696, 2697, 2698, 2699, 2700, 2701, 2702, 2703, 2704, 2705, 2706, 2707, 2708, 2709, 2710, 2711, 2712, 2713, 2714, 2715, 2716, 2717, 2718, 2719, 2720, 2721, 2722, 2723, 2724, 2725, 2726, 2727, 2728, 2729, 2730, 2731, 2732, 2733, 2734, 2735, 2736, 2737, 2738, 2739, 2740, 2741, 2742, 2743, 2744, 2745, 2746, 2747, 2748, 2749, 2750, 2751, 2752, 2753, 2754, 2755, 2756, 2757, 2758, 2759, 2760, 2761, 2762, 2763, 2764, 2765, 2766, 2767, 2768, 2769, 2770, 2771, 2772, 2773, 2774, 2775, 2776, 2777, 2778, 2779, 2780, 2781, 2782, 2783, 2784, 2785, 2786, 2787, 2788, 2789, 2790, 2791, 2792, 2793, 2794, 2795, 2796, 2797, 2798, 2799, 2800, 2801, 2802, 2803, 2804, 2805, 2806, 2807, 2808, 2809, 2810, 2811, 2812, 2813, 2814, 2815, 2816, 2817, 2818, 2819, 2820, 2821, 2822, 2823, 2824, 2825, 2826, 2827, 2828, 2829, 2830, 2831, 2832, 2833, 2834, 2835, 2836, 2837, 2838, 2839, 2840, 2841, 2842, 2843, 2844, 2845, 2846, 2847, 2848, 2849, 2850, 2851, 2852, 2853, 2854, 2855, 2856, 2857, 2858, 2859, 2860, 2861, 2862, 2863, 2864, 2865, 2866, 2867, 2868, 2869, 2870, 2871, 2872, 2873, 2874, 2875, 2876, 2877, 2878, 2879, 2880, 2881, 2882, 2883, 2884, 2885, 2886, 2887, 2888, 2889, 2890, 2891, 2892, 2893, 2894, 2895, 2896, 2897, 2898, 2899, 2900, 2901, 2902, 2903, 2904, 2905, 2906, 2907, 2908, 2909, 2910, 2911, 2912, 2913, 2914, 2915, 2916, 2917, 2918, 2919, 2920, 2921, 2922, 2923, 2924, 2925, 2926, 2927, 2928, 2929, 2930, 2931, 2932, 2933, 2934, 2935, 2936, 2937, 2938, 2939, 2940, 2941, 2942, 2943, 2944, 2945, 2946, 2947, 2948, 2949, 2950, 2951, 2952, 2953, 2954, 2955, 2956, 2957, 2958, 2959, 2960, 2961, 2962, 2963, 2964, 2965, 2966, 2967, 2968, 2969, 2970, 2971, 2972, 2973, 2974, 2975, 2976, 2977, 2978, 2979, 2980, 2981, 2982, 2983, 2984, 2985, 2986, 2987, 2988, 2989, 2990, 2991, 2992, 2993, 2994, 2995, 2996, 2997, 2998, 2999, 3000, 3001, 3002, 3003, 3004, 3005, 3006, 3007, 3008, 3009, 3010, 3011, 3012, 3013, 3014, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 3021, 3022, 3023, 3024, 3025, 3026, 3027, 3028, 3029, 3030, 3031, 3032, 3033, 3034, 3035, 3036, 3037, 3038, 3039, 3040, 3041, 3042, 3043, 3044, 3045, 3046, 3047, 3048, 3049, 3050, 3051, 3052, 3053, 3054, 3055, 3056, 3057, 3058, 3059, 3060, 3061, 3062, 3063, 3064, 3065, 3066, 3067, 3068, 3069, 3070, 3071, 3072, 3073, 3074, 3075, 3076, 3077, 3078, 3079, 3080, 3081, 3082, 3083, 3084, 3085, 3086, 3087, 3088, 3089, 3090, 3091, 3092, 3093, 3094, 3095, 3096, 3097, 3098, 3099, 3100, 3101, 3102, 3103, 3104, 3105, 3106, 3107, 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114, 3115, 3116, 3117, 3118, 3119, 3120, 3121, 3122, 3123, 3124, 3125, 3126, 3127, 3128, 3129, 3130, 3131, 3132, 3133, 3134, 3135, 3136, 3137, 3138, 3139, 3140, 3141, 3142, 3143, 3144, 3145, 3146, 3147, 3148, 3149, 3150, 3151, 3152, 3153, 3154, 3155, 3156, 3157, 3158, 3159, 3160, 3161, 3162, 3163, 3164, 3165, 3166, 3167, 3168, 3169, 3170, 3171, 3172, 3173, 3174, 3175, 3176, 3177, 3178, 3179, 3180, 3181, 3182, 3183, 3184, 3185, 3186, 3187, 3188, 3189, 3190, 3191, 3192, 3193, 3194, 3195, 3196, 3197, 3198, 3199, 3200, 3201, 3202, 3203, 3204, 3205, 3206, 3207, 3208, 3209, 3210, 3211, 3212, 3213, 3214, 3215, 3216, 3217, 3218, 3219, 3220, 3221, 3222, 3223, 3224, 3225, 3226, 3227, 3228, 3229, 3230, 3231, 3232, 3233, 3234, 3235, 3236, 3237, 3238, 3239, 3240, 3241, 3242, 3243, 3244, 3245, 3246, 3247, 3248, 3249, 3250, 3251, 3252, 3253, 3254, 3255, 3256, 3257, 3258, 3259, 3260, 3261, 3262, 3263, 3264, 3265, 3266, 3267, 3268, 3269, 3270, 3271, 3272, 3273, 3274, 3275, 3276, 3277, 3278, 3279, 3280, 3281, 3282, 3283, 3284, 3285, 3286, 3287, 3288, 3289, 3290, 3291, 3292, 3293, 3294, 3295, 3296, 3297, 3298, 3299, 3300, 3301, 3302, 3303, 3304, 3305, 3306, 3307, 3308, 3309, 3310, 3311, 3312, 3313, 3314, 3315, 3316, 3317, 3318, 3319, 3320, 3321, 3322, 3323, 3324, 3325, 3326, 3327, 3328, 3329, 3330, 3331, 3332, 3333, 3334, 3335, 3336, 3337, 3338, 3339, 3340, 3341, 3342, 3343, 3344, 3345, 3346, 3347, 3348, 3349, 3350, 3351, 3352, 3353, 3354, 3355, 3356, 3357, 3358, 3359, 3360, 3361, 3362, 3363, 3364, 3365, 3366, 3367, 3368, 3369, 3370, 3371, 3372, 3373, 3374, 3375, 3376, 3377, 3378, 3379, 3380, 3381, 3382, 3383, 3384, 3385, 3386, 3387, 3388, 3389, 3390, 3391, 3392, 3393, 3394, 3395, 3396, 3397, 3398, 3399, 3400, 3401, 3402, 3403, 3404, 3405, 3406, 3407, 3408, 3409, 3410, 3411, 3412, 3413, 3414, 3415, 3416, 3417, 3418, 3419, 3420, 3421, 3422, 3423, 3424, 3425, 3426, 3427, 3428, 3429, 3430, 3431, 3432, 3433, 3434, 3435, 3436, 3437, 3438, 3439, 3440, 3441, 3442, 3443, 3444, 3445, 3446, 3447, 3448, 3449, 3450, 3451, 3452, 3453, 3454, 3455, 3456, 3457, 3458, 3459, 3460, 3461, 3462, 3463, 3464, 3465, 3466, 3467, 3468, 3469, 3470, 3471, 3472, 3473, 3474, 3475, 3476, 3477, 3478, 3479, 3480, 3481, 3482, 3483, 3484, 3485, 3486, 3487, 3488, 3489, 3490, 3491, 3492, 3493, 3494, 3495, 3496, 3497, 3498, 3499, 3500, 3501, 3502, 3503, 3504, 3505, 3506, 3507, 3508, 3509, 3510, 3511, 3512, 3513, 3514, 3515, 3516, 3517, 3518, 3519, 3520, 3521, 3522, 3523, 3524, 3525, 3526, 3527, 3528, 3529, 3530, 3531, 3532, 3533, 3534, 3535, 3536, 3537, 3538, 3539, 3540, 3541, 3542, 3543, 3544, 3545, 3546, 3547, 3548, 3549, 3550, 3551, 3552, 3553, 3554, 3555, 3556, 3557, 3558, 3559, 3560, 3561, 3562, 3563, 3564, 3565, 3566, 3567, 3568, 3569, 3570, 3571, 3572, 3573, 3574, 3575, 3576, 3577, 3578, 3579, 3580, 3581, 3582, 3583, 3584, 3585, 3586, 3587, 3588, 3589, 3590, 3591, 3592, 3593, 3594, 3595, 3596, 3597, 3598, 3599, 3600, 3601, 3602, 3603, 3604, 3605, 3606, 3607, 3608, 3609, 3610, 3611, 3612, 3613, 3614, 3615, 3616, 3617, 3618, 3619, 3620, 3621, 3622, 3623, 3624, 3625, 3626, 3627, 3628, 3629, 3630, 3631, 3632, 3633, 3634, 3635, 3636, 3637, 3638, 3639, 3640, 3641, 3642, 3643, 3644, 3645, 3646, 3647, 3648, 3649, 3650, 3651, 3652, 3653, 3654, 3655, 3656, 3657, 3658, 3659, 3660, 3661, 3662, 3663, 3664, 3665, 3666, 3667, 3668, 3669, 3670, 3671, 3672, 3673, 3674, 3675, 3676, 3677, 3678, 3679, 3680, 3681, 3682, 3683, 3684, 3685, 3686, 3687, 3688, 3689, 3690, 3691, 3692, 3693, 3694, 3695, 3696, 3697, 3698, 3699, 3700, 3701, 3702, 3703, 3704, 3705, 3706, 3707, 3708, 3709, 3710, 3711, 3712, 3713, 3714, 3715, 3716, 3717, 3718, 3719, 3720, 3721, 3722, 3723, 3724, 3725, 3726, 3727, 3728, 3729, 3730, 3731, 3732, 3733, 3734, 3735, 3736, 3737, 3738, 3739, 3740, 3741, 3742, 3743, 3744, 3745, 3746, 3747, 3748, 3749, 3750, 3751, 3752, 3753, 3754, 3755, 3756, 3757, 3758, 3759, 3760, 3761, 3762, 3763, 3764, 3765, 3766, 3767, 3768, 3769, 3770, 3771, 3772, 3773, 3774, 3775, 3776, 3777, 3778, 3779, 3780, 3781, 3782, 3783, 3784, 3785, 3786, 3787, 3788, 3789, 3790, 3791, 3792, 3793, 3794, 3795, 3796, 3797, 3798, 3799, 3800, 3801, 3802, 3803, 3804, 3805, 3806, 3807, 3808, 3809, 3810, 3811, 3812, 3813, 3814, 3815, 3816, 3817, 3818, 3819, 3820, 3821, 3822, 3823, 3824, 3825, 3826, 3827, 3828, 3829, 3830, 3831, 3832, 3833, 3834, 3835, 3836, 3837, 3838, 3839, 3840, 3841, 3842, 3843, 3844, 3845, 3846, 3847, 3848, 3849, 3850, 3851, 3852, 3853, 3854, 3855, 3856, 3857, 3858, 3859, 3860, 3861, 3862, 3863, 3864, 3865, 3866, 3867, 3868, 3869, 3870, 3871, 3872, 3873, 3874, 3875, 3876, 3877, 3878, 3879, 3880, 3881, 3882, 3883, 3884, 3885, 3886, 3887, 3888, 3889, 3890, 3891, 3892, 3893, 3894, 3895, 3896, 3897, 3898, 3899, 3900, 3901, 3902, 3903, 3904, 3905, 3906, 3907, 3908, 3909, 3910, 3911, 3912, 3913, 3914, 3915, 3916, 3917, 3918, 3919, 3920, 3921, 3922, 3923, 3924, 3925, 3926, 3927, 3928, 3929, 3930, 3931, 3932, 3933, 3934, 3935, 3936, 3937, 3938, 3939, 3940, 3941, 3942, 3943, 3944, 3945, 3946, 3947, 3948, 3949, 3950, 3951, 3952, 3953, 3954, 3955, 3956, 3957,

